CRISP

CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

LES AUTORITÉS BELGES ET LA DÉCOLONISATION DU CONGO

Jacques Brassinne de La Buissière, Georges-Henri Dumont

CRISP | « Courrier hebdomadaire du CRISP »

2010/18 n° 2063-2064 | pages 9 à 117

ISSN 0008-9664
DOI 10.3917/cris.2063.0009

Article disponible en ligne à l'adresse :

---

https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2010-18-page-9.htm

---

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.
© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Courrier hebdomadaire
n° 2063-2064 • 2010

Les autorités belges et la décolonisation du Congo

Jacques Brassinne de La Buissière
Georges-Henri Dumont

CRiSP

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Courrier hebdomadaire

Rédacteur en chef : Étienne Arcq

Les Courriers hebdomadaires répondent à un cahier des charges méthodologique défini par le CRISP, et sont élaborés en étroite association avec le rédacteur en chef. Ils bénéficient des remarques et suggestions faites par l'équipe de recherche du CRISP et par des spécialistes bénévoles choisis en fonction des sujets traités.

Le Courrier hebdomadaire est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique du Ministère de la Communauté française. Il bénéficie également de l'aide de la Loterie nationale.

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros
Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :
CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles
Tél 32 (0)2 211 01 80 – Fax 32 (0)2 219 79 34
http://www.crisp.be

Banque 310-0270551-07
IBAN BE74 3100 2705 5107 – Swift BBRUBEBB

Éditeur responsable : Vincent de Coorebyter – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

AVANT-PROPOS

Le CRISP publie dans le présent *Courrier hebdomadaire* deux études sur la décolonisation du Congo belge. Il s'agit d'une période relativement courte, que l'on peut situer entre les derniers mois de 1958 et la fin du premier semestre de 1960. Leurs auteurs ont été des témoins proches des événements. Jacques Brassinne de La Buissière était affecté au cabinet d'Albert Lilar, vice-président du Conseil de cabinet et président de la conférence de la Table ronde belgo-congolaise. L'historien Georges-Henri Dumont était un proche collaborateur de Maurice Van Hemelrijck, le ministre du Congo belge et du Ruanda Urundi. Il a été sollicité par le gouvernement pour écrire l'histoire de la Table ronde belgo-congolaise, qu'il a publiée en 1961 aux Éditions universitaires à Paris.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Sommaire

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

La décolonisation du Congo belge

Jacques Brassinne de La Buissière

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

TABLE DES MATIÈRES

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

INTRODUCTION

La Belgique n'a pas de passé colonial au moment où elle reprend l'État indépendant du Congo en 1909. Ce dernier était l'œuvre d'un homme, le roi Léopold II. Antérieurement, l'État belge n'avait pas eu à se préoccuper de la gestion d'une colonie. Henri Rolin l'avait déjà souligné [1] : « En 1908, le Congo fut annexé à la Belgique. (…) Il faut annoncer une politique et comme notre pays ne possédait pas de tradition coloniale, l'improviser [2]. » À partir de la reprise par la Belgique, les pouvoirs détenus antérieurement par le roi furent concentrés, en métropole, dans les mains du ministre des Colonies et, à Léopoldville, dans celles du gouverneur général nommé par Bruxelles.

Axée en principe sur des méthodes d'administration indirecte, la colonie fut gérée par une pyramide d'institutions administratives, avec un double but. Le premier avait un aspect moral : le bien-être des populations indigènes, et le second, d'ordre économique, la mise en valeur du pays profite aux colonisateurs et aux indigènes.

La politique envers les Congolais n'évolua sensiblement qu'après 1945, la seule innovation antérieure étant le régime de l'immatriculation des indigènes datant de 1895. Pendant la guerre, le gouvernement métropolitain replié à Londres continua à gérer la colonie dont la contribution à l'effort de guerre fut très importante [3].

À la sortie des hostilités, la politique coloniale dans le monde s'orienta vers la décolonisation. La signature de la Charte des Nations unies le 26 juin 1945 à San Francisco marqua officiellement le début de la décolonisation dans le monde. Le gouvernement belge proclama son adhésion aux principes de la Charte et se fixa comme objectif la primauté des intérêts des habitants des territoires non autonomes et le développement de leur capacité de s'administrer eux-mêmes.

En ne prenant pas d'initiative, la Belgique opta pour un certain empirisme en matière de politique coloniale. On commit l'erreur de s'attacher à satisfaire le désir de bien-être des autochtones en méconnaissant leurs aspirations idéologiques. Les intentions politiques souvent louables sur le plan des principes, jointes aux progrès sociaux et économiques, engendrèrent, dans le chef des gouvernants comme dans celui de l'opinion publique, une bonne conscience. Celle-ci a certainement accentué le climat de quiétude dans lequel la Belgique a longtemps vécu à l'égard des Congolais.

Plus clairvoyant – on le voit à travers un discours – le gouverneur général Pierre Rijckmans le 5 juillet 1946, déclara : « L'Afrique est au tournant de son destin, les

---

[1] H. ROLIN, « Politique indigène », *in* « Le Congo », *Revue de l'Institut de sociologie*, 12e année, n° 4, octobre-décembre 1932, Université libre de Bruxelles, p. 793.

[2] Cité par P. BOUVIER, *L'accession du Congo belge à l'indépendance*, Université libre de Bruxelles, Éditions de l'Institut de sociologie, p. 9.

[3] L'exportation de produits du Congo, notamment l'uranium, vers les États-Unis fut d'importance majeure pour les opérations militaires et la préparation de la bombe atomique.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

jours du colonialisme sont révolus [4]. » Ses idées furent reprises ultérieurement par un autre gouverneur général, Léon Pétillon. L'évolution généreuse de la politique préconisée au plus haut niveau de l'autorité coloniale précéda très largement, d'une part, celle des échelons de la hiérarchie administrative, d'autre part, celle des responsables de la politique à Bruxelles sans pour autant les influencer.

En 1950, les autorités en étaient toujours à une politique d'assimilation dont les principes continuèrent à prévaloir jusqu'en 1954, date à laquelle l'immense majorité des hommes politiques, voire des Belges, continuaient à se désintéresser de la colonie.

L'opinion publique ne s'éveilla à l'Afrique qu'avec le voyage triomphal que fit le roi Baudouin au Congo en 1955, mais, même après celui-ci, l'intérêt porté à la colonie resta limité aux milieux dirigeants métropolitains [5]. La Conférence internationale de Bandoeng d'avril 1955 allait avoir des conséquences importantes sur les empires d'outre-mer. Dans le contexte belgo-congolais, elle ne provoqua cependant aucune réaction notable, les Congolais semblant l'avoir ignorée complètement [6].

---

4 P. Ryckmans, « Vers l'Avenir », Conférence prononcée à Léopoldville le 5 juillet 1946, Larcier, 1946.

5 En 1956, les trois principaux partis politiques s'intéressèrent au Congo et prirent position à l'égard du fait colonial :
- « Le manifeste du PSC sur le Congo (26 février 1956) », *in* « Le Congo », Documents 1956, p. 18.
- « Résolutions du Congrès extraordinaire du PSB du 1er juillet 1956 », *in* « Congo 1885-1960, Positions socialistes », Institut Émile Vandervelde, Fondation Louis de Brouckère, p. 42.
- « Résolution du Congrès du Parti libéral d'octobre 1956 sur les problèmes du Congo belge », texte ronéotypé. Doc. 381.

6 Cf. 3.1.1. La décolonisation sur le plan international et la naissance du nationalisme.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

1. LA POLITIQUE COLONIALE DE 1944 À 1960

1.1. LA POLITIQUE COLONIALE DE 1944 À 1958

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, douze gouvernements se succédèrent dans un laps de temps relativement court, une dizaine d'années. Leurs préoccupations essentielles étaient orientées vers les nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux de l'après-guerre.

Dans les nombreuses équipes gouvernementales, six ministres seulement occupèrent le siège de la Place Royale [7]. Il s'agissait d'Albert de Vleeschauwer (gouvernements d'Hubert Pierlot et de Gaston Eyskens I), Robert Godding (Achille Van Acker II et III et Camille Huysmans), Pierre Wigny (Paul-Henri Spaak II et III et Jean Duvieusart) et André Dequae (Joseph Pholien et Jean Van Houtte). Deux sont tombés dans l'oubli, Edgar De Bruyne et Lode Craeybeckx.

Né en 1897, docteur en droit de l'UCL, Albert de Vleeschauwer fut ministre des Colonies en mai 1938 dans le cabinet de Paul-Henri Spaak et le resta, sauf une interruption de quelques mois, jusqu'en 1945. Sa conception personnelle de la colonisation était très paternaliste. Il la résuma comme suit [8] : « Jamais nous, les responsables, nous n'avons eu l'intention de faire du Congo une colonie d'habitat blanc. C'était le pays des indigènes, leur pays, et il était de notre devoir de les amener à être, un jour, à même de se diriger eux-mêmes. »

Depuis octobre 1908, le portefeuille des Colonies avait été le plus souvent géré par des personnalités politiques catholiques. Le 2 août 1945, dans le gouvernement de coalition socialiste – libérale, le libéral anversois Robert Godding obtint le portefeuille des Colonies ; il le garda jusqu'en mars 1947 [9]. Il mit à profit ses dix-neuf mois d'activités ministérielles pour donner un contenu à la politique coloniale belge. Il

---

7 Le Ministère des Colonies était situé à la place Royale. Après avoir été le Ministère du Congo belge et du Ruanda Urundi, il devint celui des Affaires africaines. Il y resta jusqu'en 1961.

8 H.-F. VAN AAL, *Télé-mémoires de Vleeschauwer – Gutt – Spaak*, Collection Texte.Image.Son, CRISP, Bruxelles, 1971.

9 À l'exception d'une période de deux semaines en mars 1946 (gouvernement Spaak, socialiste homogène).

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

souligna la nécessité [10] d'organiser « dans la colonie un enseignement public officiel, pour enfants européens, au degré primaire et au degré secondaire, selon les programmes de l'enseignement officiel belge, avec le concours du ministère de l'Instruction publique ». De plus, il était favorable à la mise sur pied d'un enseignement officiel, destiné aux jeunes africains. À la rentrée scolaire 1946-1947, trois écoles, avec section d'athénée, destinées aux jeunes européens, étaient opérationnelles à Léopoldville (Kinshasa), Elisabethville (Lubumbashi) et Costermansville (Bukavu).

Le retour au pouvoir des ministres catholiques marqua la reprise en main de l'enseignement au Congo. Après le passage du ministre Godding à la Place Royale, les ministres sociaux-chrétiens, Pierre Wigny d'abord et André Dequae ensuite, assumèrent à partir du mois de mars 1947 la scolarisation de la population. Ils ne firent pas marche arrière en ce qui concerne l'enseignement mis en place par le ministre libéral, mais l'extension et le développement de l'enseignement officiel subit un arrêt par la réduction des budgets consacrés à la construction de nouvelles écoles.

Au crédit de Pierre Wigny, il faut mettre un renouveau du régime de l'immatriculation en 1952 [11]. Le ministre affirma à diverses reprises que le principe de l'assimilation constituait un des buts de sa politique. La thèse qu'il défendait était : « La Belgique comprend le Congo belge [12]. » Ces idées continuèrent à avoir cours pendant les années suivantes dans l'opinion publique et dans les milieux politiques belges intéressés, ainsi que dans la haute administration coloniale métropolitaine.

En 1953, André Dequae, ministre dans le gouvernement social-chrétien Van Houtte, marqua son accord sur l'organisation d'un enseignement universitaire catholique. La première année académique s'ouvrit le 12 octobre 1954 à l'Université Lovanium. Ce fut l'œuvre d'un homme qui eut une grande influence à Léopoldville, monseigneur Gillon.

Lovanium, situé à la périphérie de la capitale, fut un facteur important dans la naissance et l'essor du nationalisme congolais. La plupart des leaders politiques fréquentèrent notamment les institutions qui relevaient de la Compagnie de Jésus. Le séminaire de Kisantu devint ultérieurement un des hauts lieux du nationalisme où se déroulèrent avant l'indépendance de nombreuses réunions politiques.

Le gouvernement socialiste–libéral Van Acker IV mis en place le 23 avril 1954 marqua un tournant dans l'intérêt que suscita la politique coloniale en Belgique. Jusque-là Bruxelles avait continué à exercer son pouvoir centralisateur ; tout se décidait Place Royale, au siège du Ministère des Colonies.

---

[10] H. HASQUIN, « La politique africaine des libéraux belges depuis 1945 », *in* J. TORDOIR et A. BODSON, *Les Libéraux belges*, Édition Labor, 2006.

[11] Cf. P. WIGNY, « L'avenir politique du Congo », *Revue générale belge*, n° 68, juin 1951, pp. 176-190 ; P. WIGNY, « Dix années historiques et perspectives d'avenir au Congo », *La Revue politique*, numéro spécial, La Vie politique belge (1945-1955), 1er décembre 1955, pp. 45-55.

[12] P. WIGNY, « Le destin politique du Congo belge », *Revue générale*, 15 mars 1955.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Avec l'arrivée du nouveau ministre libéral, Auguste Buisseret, un changement sensible intervint dans la manière de gérer le département [13]. Il se préoccupa de mettre fin au monopole exercé par l'Église catholique en matière d'enseignement. À cet effet, il créa des athénées officiels dans les grandes villes et une université d'État à Elisabethville. Godding avait ouvert une brèche dans le monopole idéologique que détenait l'Église au Congo. Cette fois il était mis fin à celui-ci. Cet apport du colonisateur sensibilisa profondément les Congolais. Le système monolithique existant n'apparut plus comme immuable. Ce changement eut une influence sur l'éveil psychologique des Africains. À la fin de 1954, le ministre Buisseret activa l'extension du réseau d'enseignement officiel destiné aux Européens, ainsi que la mise en place d'un réseau similaire, réservé aux autochtones. Les trois premiers athénées accessibles aux autochtones furent ceux de Léopoldville, Luluabourg et Stanleyville. Au niveau de l'enseignement supérieur de l'État, un décret du 26 octobre 1955 créa l'Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi à Elisabethville ; elle ouvrit officiellement ses portes lors de l'année académique 1956-1957. À la fin de l'année scolaire 1957-1958, plusieurs dizaines de milliers d'enfants fréquentaient les établissements officiels, en même temps qu'un million d'autres continuaient à suivre les cours dispensés dans des établissements catholiques du réseau subsidié.

La politique de Buisseret fut vivement critiquée. Il était accusé d'être favorable à la transplantation des problèmes et des querelles politiques belges au Congo.

Au bilan du gouvernement socialiste-libéral, il faut également inscrire une expérience d'émancipation politique : la mise en œuvre du « statut des villes [14] », première expérience dans le domaine électoral. Des élections furent prévues à ce niveau. Pratiquement, elles s'organisèrent sur une base tribale et contribuèrent à rendre vigueur aux réalités ethniques. Elles donnèrent aux futurs élus une tribune politique pas toujours utilisée comme l'aurait souhaité l'administration coloniale.

Sous son « règne » également, la liberté syndicale fut acquise et les querelles linguistiques fleurirent pour la première fois au Congo. L'importation de ces problèmes eut un impact local et stimula la prise de conscience des leaders africains. Pour la première fois, des Européens essayèrent de les influencer pour qu'ils prennent parti pour l'une ou l'autre tendance idéologique ou politique.

En mai et juin 1955 eut lieu le premier voyage du roi Baudouin au Congo. Il fut triomphal. Après avoir insisté sur l'importance et l'urgence de l'amélioration des relations humaines, le roi ajoutait : « Alors sera venu le moment (…) dont l'échéance ne peut pas encore être déterminée (…) de donner à son territoire africain un statut qui assurera le bonheur de tous, la pérennité d'une véritable communauté belgo-congolaise [15]. »

Cette époque fut caractérisée par la prise de conscience des leaders africains et la décolonisation dans le monde.

---

[13] Il avait été ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement Van Acker II du 2 août 1945 au 12 février 1946 et ministre des Travaux publics dans le gouvernement Eyskens I, du 11 août 1949 au 6 juin 1950.

[14] Le statut des villes fut organisé en 1957 à Léopoldville, Elisabethville et Jadotville. Il fut étendu l'année suivante à d'autres centres urbains.

[15] *Congo 1959. Documents belges et africains*, CRISP, 1960.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

En décembre 1955, fut publié le « Plan de trente ans » du professeur Jef Van Bilsen [16]. Après la publication de ce document, on vit apparaître, au grand jour, les premières réactions politiques africaines. « La voix du prophète Jef Van Bilsen », comme l'écrira plus tard Jean Stengers [17], « n'aura d'écho que parce qu'elle sera entendue par les Congolais : son appel, initialement, n'a eu aucun effet sur les Belges, mais il servira de détonateur au nationalisme congolais en gestation ».

Le 1er juillet 1956, encouragés par le Plan de trente ans, des Congolais rédigèrent et publièrent le Manifeste de *Conscience africaine* [18], dont la cheville ouvrière était Joseph Iléo. Le Manifeste du périodique congolais plaidait pour « une émancipation progressive mais totale du pays » et à propos des relations de la Belgique et du Congo, il ajoutait « qu'une telle communauté devait être un jour le fruit d'une libre collaboration entre deux nations indépendantes liées par une unité durable ». Rédigé en termes modérés, ce document fut suivi par un contre-manifeste publié par l'Alliance des Bakongo (Abako) [19], en date du 26 août 1956 ; dans ce dernier, elle réclamait « l'émancipation immédiate ».

Le mouvement d'émancipation fut encouragé par la Déclaration des évêques du Congo belge et du Ruanda-Urundi de septembre 1956, qui proclama l'existence du droit pour les habitants d'un pays « de prendre part à la conduite des affaires publiques », et l'obligation pour la nation tutrice de « respecter ce droit et d'en favoriser l'exercice par une éducation politique progressive [20] ». Cette déclaration prônait une politique de désengagement de l'Église catholique du système colonialiste ; elle insistait sur le respect des droits des populations autochtones. Cette prise de position fut défavorablement perçue par la haute administration coloniale qui y vit un encouragement au nationalisme naissant.

La prise de position de l'Église catholique fut primordiale, car elle exerçait une influence prépondérante depuis la création de l'État indépendant du Congo. Selon Crawford Young, on analysait la structure du pouvoir politique « en partant de l'image d'une trinité composée de l'administration, de l'Église et des grandes sociétés [21] ».

---

16 J. VAN BILSEN, « 1955. Een dertigjarenplan voor de politieke ontvoogding van Belgisch Afrika », *in De Gids op maatschappelijk gebied*, décembre 1955, pp. 999-1028. Version française : « Un plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge », *in Les dossiers de l'Action sociale catholique*, février 1956.

17 A. SCHÖLLER, « Congo 1959-1960. Mission au Katanga. Intérim à Léopoldville », *Naissance d'une indépendance et d'une sécession*, préface de J. STENGERS, Éditions Duculot, 1982, p. 218.

18 *Le Manifeste de Conscience Africaine*, Périodique de Conscience Africaine, Numéro spécial, juillet-août 1956, Léopoldville.

19 À sa création, elle s'appelait « Association des Bakongo pour l'unification, la conservation et l'expansion de la langue kikongo ».

20 « Déclaration solennelle de l'Épiscopat congolais », *in Le Congo. Documents 1956*, De Linie Bruxelles, p. 9. Elle avait été précédée en août 1959 par la « Lettre pastorale collective des vicaires et préfets apostoliques du Congo belge et du Ruanda-Urundi ».

21 C. YOUNG, *Introduction à la politique congolaise*, Éditions universitaires du Congo, CRISP, 1968, pp. 12-17.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Jules-Gérard Libois était persuadé que « sans l'appui actif d'une des forces de pression en faveur de la thèse de l'indépendance et la passivité d'une des deux autres, il était impossible de modifier fondamentalement la politique congolaise de la Belgique [22] ».

Pendant la période de 1956 à 1959, les prises de position de l'Église tranchaient avec l'attitude conservatrice adoptée par celle-ci pendant des années. Elles suscitèrent des réactions parmi les catholiques européens au Congo, notamment dans la haute administration coloniale, qui, selon Jef Van Bilsen, les interpréta comme un « coup de poignard dans le dos [23]». Deux facteurs expliquent le changement radical de la politique de l'Église : d'une part, la politique suivie par Buisseret de 1954 à 1958 et, d'autre part, la création d'institutions professionnelles et sociales non catholiques brisant le monopole du mouvement d'émancipation et de promotion qu'elle avait contrôlé jusqu'alors.

L'Église avait choisi de raccourcir le processus d'émancipation pour maintenir son avantage par rapport aux institutions concurrentes d'inspiration non catholique. Ces dernières étaient défavorisées par leur manque d'ancienneté et leur absence à l'intérieur du Congo. La nouvelle politique était conforme à celle de Rome, où la Congrégation de la Propagande avait opté résolument pour la décolonisation.

La politique des groupes financiers a toujours été élaborée à Bruxelles depuis leur siège social respectif, notamment à la Société générale, à l'Union minière du Haut Katanga, à la Compagnie du Kasai, à la Banque du Congo belge et à la Cotonco. Sensibles à ce qui se passait dans le monde, ils se déclarèrent, si pas tous du moins une partie d'entre eux, favorables en principe à l'indépendance du Congo. L'attitude « ouverte » à l'égard du problème n'allait pas jusqu'à prôner de prendre des décisions dans un avenir immédiat. L'opinion qui prévalut jusqu'en 1958 était que la décolonisation n'était pas à l'ordre du jour et que rien ne se ferait contre l'opposition déclarée des groupes financiers qui détenaient la presque totalité des intérêts économiques de la colonie. Après les émeutes de janvier 1959, les dirigeants de sociétés admirent dans les grandes lignes la politique d'ouverture de la Belgique.

Parmi les dirigeants qui se déclarèrent favorables à celle-ci, on trouvait Paul Gillet, gouverneur de la Société générale, Martin Thèves, administrateur-délégué du groupe Cominière, et Jules Cousin, représentant au Congo du conseil d'administration de l'Union minière.

Au cours des dernières années, les effectifs de l'administration d'Afrique s'étaient sensiblement accrus, passant de 6 595 en 1952 à 10 024 en 1959. Ce furent les services centraux et provinciaux qui furent étoffés au détriment de l'administration territoriale. Sur les 88 193 Belges du Congo [24], 10 024 fonctionnaires appartenaient à l'administration d'Afrique. Avec leur famille, l'ensemble atteignait plus de 25 000 personnes. Ces agents étaient répartis dans les provinces de la manière suivante :

[22] J. GÉRARD-LIBOIS, « La politique congolaise de la Belgique », *in La décision politique en Belgique*, sous la direction de J MEYNAUD, J. LADRIÈRE et F. PERIN, Librairie Armand Colin, Paris, 1965.

[23] J. VAN BILSEN, *Congo 1945-1965. La fin d'une colonie*, CRISP, 1994.

[24] Il y avait au 1er janvier 1959 88 913 Belges au Congo sur une population de 112 759 Européens. Congo belge. Statistiques relatives à l'année 1958, publiées en annexe au Discours du Gouverneur général H. Cornelis, Congo belge, Conseil de gouvernement, 1959, session générale.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Léopoldville : 2 994 agents, Équateur : 766 agents, Province orientale : 1 273 agents, Kivu : 1 048 agents, Katanga : 1 521 agents, Kasaï : 938 agents, et 1 484 agents en congé [25]. L'administration se développa particulièrement dans les secteurs comme l'instruction publique et les services médicaux, l'agriculture et les travaux publics. La Force publique comptait à l'époque 985 officiers et sous-officiers. L'ensemble des fonctionnaires, les officiers et sous-officiers de la Force publique ainsi que les magistrats, devaient être mis à la disposition du Congo indépendant et constituer les principaux instruments de pouvoir et de gestion du futur État congolais.

1.2. LE GOUVERNEMENT HOMOGÈNE SOCIAL-CHRÉTIEN EYSKENS II (26 JUIN-4 NOVEMBRE 1958)

Le 1er juillet 1958, le gouvernement social-chrétien homogène Eyskens II exposa à la Chambre « qu'il avait l'intention de fixer d'une façon claire l'avenir politique du Congo. (…) L'avenir du Congo est un problème national ; aucun de nos partis politiques ne peut prétendre le résoudre seul. Le Gouvernement adoptera une politique inspirée par les principes suivants : le développement rapide d'un pays est à la mesure de l'élévation culturelle et professionnelle de sa population. Le Gouvernement désire fixer d'une façon claire l'avenir politique du Congo : il associera à ses efforts toutes les bonnes volontés. Cette politique nationale ne peut se développer que dans un climat de confiance entre blancs et noirs [26]. »

Comme pour le Pacte scolaire, dossier de l'enseignement alors récemment résolu, le souci de Gaston Eyskens était de rechercher une solution dans l'union nationale.

L'arrivée du gouverneur du Congo Léon Pétillon, à la tête de l'ancien département des Colonies devenu Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi, provoqua un réel espoir parmi les Européens du Congo. Il avait à diverses reprises esquissé des perspectives quant à l'évolution politique future du Congo [27]. Ces propos avaient eu aussi peu d'échos à Léopoldville qu'à Bruxelles. Pétillon faisait la distinction « entre la communauté belgo-congolaise », qui devrait se forger au Congo même « entre les Belges et les autochtones », et « l'union » qui, par la suite, devrait regrouper librement le Congo arrivé à l'émancipation et la mère-patrie [28] ».

Promoteur de cette communauté belgo-congolaise [29], le ministre jouissait d'une excellente réputation et était aussi connu comme étant favorable à l'émancipation des noirs qu'il voulait associer à la prise de décision concernant l'avenir du Congo. L'ancien gouverneur général voulait promouvoir des Congolais à des postes de

---

25 Cf. Document 1 : Personnel européen au Congo en décembre 1959. Effectifs par services, p. 521.
26 Déclaration gouvernementale du 1er juillet 1958.
27 L. A. PÉTILLON, *Courts métrages africains pour servir à l'histoire*, La Renaissance du Livre.
28 En 1959, le vice-gouverneur général Schöller et Alain Stenmans, secrétaire de gouvernement aux Affaires politiques, utilisèrent le mot « communauté » pour désigner l'union de la Belgique avec le Congo.
29 L. A. PÉTILLON, *Témoignage et réflexions*, La Renaissance du Livre.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

responsabilité dans l'administration coloniale dès janvier 1959 et leur permettre d'accéder au grade de sous-lieutenant dans la Force publique.

Conscient de l'évolution qui se développait en milieu africain, il envisageait de supprimer le Conseil colonial qui se réunissait à Bruxelles et de le remplacer par une assemblée élue siégeant à Léopoldville.

Comme le dira plus tard Schöller en parlant de Pétillon, « on avait tendance à considérer ces propos prudents comme des exercices académiques qui ne devaient pas recevoir de prolongements concrets dans un avenir proche ».

Un mois après son installation, Pétillon proposa la création d'un groupe de travail sur le Congo dans lequel tous les partis politiques belges seraient représentés. Selon Gaston Eyskens, « pour la première fois, un gouvernement, homogène de surcroît, impliquait l'opposition dans la question congolaise. Mais je dois reconnaître que certains membres du PSC s'y opposèrent fermement. Mes autres tentatives de dépolitisation de la question congolaise se heurtèrent aux mêmes résistances [30] ». Malgré ces réticences, le Premier ministre passa outre.

Pétillon annonça au Sénat, le 30 juillet 1958, la constitution d'un groupe de travail dont l'objectif était l'étude du problème politique. Sa mission était de « définir une politique d'union nationale », en procédant sur place à la consultation de représentants noirs et blancs appartenant à diverses catégories d'intérêts.

Sur la base des principes très succincts définis dans la déclaration gouvernementale, ce groupe de travail fut initialement placé sous la présidence du gouverneur général honoraire Pierre Rijckmans. Pour des raisons de santé, sa direction fut assurée ultérieurement par Auguste De Schryver, ministre d'État social-chrétien. En faisaient également partie Auguste Buisseret, ancien ministre libéral des Colonies, le député socialiste Georges Housiaux, ainsi que quatre personnalités ayant une expérience coloniale : Maquet, membre du Conseil colonial et gouverneur provincial honoraire du Congo belge ; Van den Abeele, administrateur général des Colonies ; A. E. Forgeur, directeur du service des Affaires politiques du gouvernement général et A. Stenmans, chef de cabinet adjoint de Pétillon. Le caractère hétérogène de la composition de l'équipe devait susciter des échanges de vues qui devaient normalement aboutir à un compromis politique.

Le groupe se rendit sur place du 20 octobre 1958 au 14 novembre. Il séjourna à Stanleyville, Bukavu, Elisabethville, Luluabourg, Coquilhatville et Léopoldville. Il rencontra 212 Africains et 250 Européens appartenant aux milieux politique, judiciaire, ecclésiastique et universitaire. Au retour du groupe de travail, Pétillon n'était plus ministre ; il avait été remplacé à la tête du département.

Le 18 octobre 1958, date de la commémoration du cinquantième anniversaire de la reprise du Congo par la Belgique, selon Arthur Doucy, « le silence de M. Pétillon à cette occasion » plongea le Congo dans la consternation [31]. Celui-ci fut interprété par

---

[30] G. EYSKENS, *De Memoires*, Ed. Lannoo.
[31] Cité par Paule Bouvier, A. DOUCY, « La situation politique du Congo belge », *Socialisme*, n° 36, novembre 1959, p. 3.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

l'opinion comme l'absence d'un programme gouvernemental précis quant aux intentions de la Belgique.

Dans ses mémoires, Gaston Eyskens écrivit que le président du PSC Théo Lefèvre « demandait avec insistance le remplacement de Pétillon ». Il lui semblait qu'il supportait difficilement les commentaires de la presse à l'égard de sa politique qualifiée d'anti-flamande. Pétillon se senti abandonné parce que nul au gouvernement ne le défendit.

1.3. LE GOUVERNEMENT SOCIAL-CHRÉTIEN–LIBÉRAL EYSKENS-LILAR (6 NOVEMBRE 1958-3 SEPTEMBRE 1960)

L'espoir suscité au Congo avec l'arrivée de Pétillon à la Place Royale fut de courte durée. Dès novembre 1958, un élargissement du gouvernement Eyskens aux libéraux intervint. Pétillon disparut de la scène politique malgré les assurances qui semblaient lui avoir été données lors de son entrée en fonction.

Ce fut Maurice Van Hemelrijck qui reprit la charge des colonies [32]. À cette époque, l'impression générale qui prévalait était que rien ne pressait ; la Belgique éteignait les lampions de l'Exposition universelle de 1958 qui fut la première occasion pour des Congolais d'entrer en contact avec la métropole.

1.3.1. L'arrivée de Maurice Van Hemelrijck à la Place Royale

L'année 1959 allait être fertile en événements. Le dépôt du rapport du Groupe de travail « Congo », le 24 décembre 1958, passa presque inaperçu, largement dépassé par les circonstances. Les émeutes du 4 janvier 1959 secouèrent la quiétude belge et provoquèrent un choc psychologique important dans l'opinion publique. Ces faits marquèrent le point de départ d'une série d'autres événements qui conduisirent le Congo à l'indépendance.

Le dépôt du rapport du Groupe de travail « Congo »

Le départ de Pétillon ne signifia pas l'abandon de sa politique et sa disparition de la scène politique. Il remplaça Auguste De Schryver à la présidence du Groupe de travail et participa activement à la rédaction du rapport qui fut considéré comme son testament politique [33].

---

[32] Van Hemelrijck fut choisi pour les talents de négociateur dont il avait fait preuve au cours de la résolution de la question scolaire (1955-1959). Il n'avait pas d'expérience de terrain.

[33] Rapport du Groupe de travail pour l'étude du problème politique au Congo, Chambre, *Doc. parl.* 108, 20 janvier 1959, p. 19, *in Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.* Ce document ne fut distribué à la Chambre qu'après les émeutes de janvier 1959.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

En tête du rapport, il était rappelé que « la Belgique exerce, depuis 1908, la souveraineté sur le Congo. Par ailleurs, en signant la Charte des Nations Unies, elle s'est solennellement engagée à mener les habitants de ce pays au point où ils seront capables de s'administrer eux-mêmes ».

Après avoir affirmé avec force la vocation unitaire du Congo, les réformes proposées portaient sur l'introduction d'un suffrage universel limité, le développement de l'enseignement et de la formation politique des Congolais, la suppression des discriminations raciales et la promulgation des libertés publiques.

Comme pour l'organisation de l'enseignement, le groupe de travail recommanda d'entamer le processus de démocratisation des assemblées par l'échelon le plus bas, c'est-à-dire par les institutions locales (communes et circonscriptions indigènes) et régionales (territoires). Concernant le mode d'élection, il préconisa le suffrage universel direct pour les assemblées locales et régionales et un suffrage au second degré pour la constitution des assemblées provinciales et nationales.

Le rapport prévoyait donc divers degrés de décentralisation et de déconcentration. Les Congolais devaient aussi obtenir une meilleure représentation sur le plan politique et dans les institutions, mais cela n'impliquait pas pour autant la disparition des fonctionnaires européens. On demandait aux blancs de s'intégrer à une communauté congolaise qui serait régie par les mêmes droits et devoirs pour les Africains et les Européens. Les réformes devaient déboucher sur l'autonomie interne du Congo. Dès que celle-ci sera effective, le Congo pourra librement choisir entre « l'indépendance totale, qui implique la séparation d'avec la Belgique », et l'association avec celle-ci. Pour les responsables belges, il fallait former les populations sur le plan politique de manière à leur permettre de se prononcer en toute indépendance sur leur propre avenir.

Les bases d'une nouvelle politique étaient ainsi clairement déterminées. Cependant le document ne donnait aucune indication sur les étapes à franchir, ni sur le calendrier de leur réalisation.

Les milieux responsables ne se rendirent pas compte à l'époque qu'en interrogeant des Congolais sur leurs aspirations profondes, comme le firent les membres du Groupe de travail, on accéléra une prise de conscience chez certains interviewés congolais. Dès ce moment, ceux-ci s'intéressèrent de plus en plus à la politique.

Les émeutes de Léopoldville des 4, 5 et 6 janvier 1959

Jusqu'au voyage royal de 1955, aucun événement de portée politique n'avait eu de réelles répercussions sur les populations belge et congolaise.

La mise en œuvre du statut des villes de Buisseret nécessita l'organisation d'un premier scrutin électoral en décembre 1957. Sa portée réduite, trois villes, n'enleva rien à sa signification politique. Les élections pour la désignation de conseillers communaux confirmèrent l'influence qu'avaient prise les formations de tendance nationaliste. À la suite de ces scrutins, de nombreuses réunions de l'Abako et du Mouvement national congolais (MNC) eurent lieu au cours du second semestre de 1958. La tension s'aggrava le 28 décembre après un meeting du MNC. Au cours de

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

celui-ci, Patrice Lumumba, rentré de la deuxième Conférence panafricaine d'Accra, s'éleva contre « l'autonomie-cadeau » envisagée par la Belgique.

Le 4 janvier 1959, à la suite de l'annulation d'une réunion des leaders de l'Abako, une émeute éclata à Léopoldville [34]. Ce dimanche-là, Joseph Kasa-Vubu, bourgmestre de Dendale, Arthur Pinzi, bourgmestre de Kalamu, et Gaston Diomi devaient tenir un meeting où le premier expliquerait les conclusions de son voyage en Belgique et le troisième celles de son séjour à Accra.

Devant l'éventualité d'incidents, la réunion fut interdite par Jean Tordeur, bourgmestre de Léopoldville. La foule, n'ayant pu être avertie à temps de l'interdiction, se massa devant le local de l'YMCA. Avec l'arrivée de la police, des incidents éclatèrent et dégénérèrent très rapidement. L'émeute avait démarré, elle se prolongea pendant deux jours. Le bilan officiel fut de 42 morts et 250 blessés africains [35]. Dès lors, il apparut que la nouvelle politique congolaise annoncée par le gouvernement ne pouvait plus souffrir aucun retard. Le président socialiste du parti, Max Buset demanda l'envoi d'une commission d'enquête parlementaire sur place pour déterminer l'origine des émeutes. Le ministre Van Hemelrijck fit le 8 janvier 1959 à la Chambre un premier bilan sur la base des rapports du gouverneur général Hendrik Cornelis et du gouverneur de Léopoldville J. Bosmans. En terminant, il marqua son accord sur l'envoi sur place d'une commission d'enquête parlementaire.

Le rapport déposé par la Commission d'enquête mit notamment l'accent sur un certain nombre d'injustices sociales, sur le problème racial, sur le manque de fermeté de la politique belge, sur « la carence de l'autorité », sur « l'inertie et la faiblesse de l'administration », sur « les lenteurs de l'évolution politique », sur « l'insuffisance des mesures permettant de lutter contre la récession économique », sur « l'insuffisante coordination entre les différentes forces chargées du maintien et du rétablissement de l'ordre, sur les graves carences de l'organisation des forces de police ». C'était un lourd réquisitoire dressé à l'encontre de la politique belge au Congo et du rôle de la haute administration coloniale.

Il fut également fait mention de la détérioration des relations humaines entre blancs et noirs [36], de causes sociales, de la crise économique qui avait provoqué l'augmentation des chômeurs à Léopoldville, de la présence de nombreux irréguliers dans la capitale. Sur le plan de l'autorité, il ne fut cependant fait mention à aucun moment des problèmes politiques liés au nationalisme naissant ni de ses répercussions dans la population.

Les événements de janvier eurent une double conséquence : d'une part, un intérêt inquiet de la presse et de l'opinion publique de la métropole, d'autre part, l'émergence généralisée du nationalisme africain.

---

34 Pour la description des émeutes, cf. Rapport du Groupe de travail pour l'étude du problème politique au Congo, Chambre, *Doc. parl.* 108, 20 janvier 1959 ; « Tentative d'amélioration sur le plan des contacts humains ».

35 P. DEVOS, « La décolonisation », Dossier de la RTB. Joseph Iléo pensait comme d'autres témoins que le nombre des victimes était beaucoup plus élevé.

36 Le ministre Van Hemelrijck, après les émeutes de janvier, entama un dialogue direct avec les leaders congolais en attachant au moins en apparence, autant si pas plus d'importance à leur opinion qu'à celle des Belges d'Afrique.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Le message royal et la déclaration gouvernementale sur l'avenir du Congo du 13 janvier 1959

Le ministre Van Hemelrijck avait annoncé dans son message de Noël qu'une déclaration gouvernementale sur l'avenir du Congo interviendrait le 13 janvier 1959. Le 8 janvier [37], il donna à la Chambre la version officielle des événements de janvier. Le ministre évoqua diverses raisons d'ordre économique et social pour expliquer les troubles ; il en rendit l'Abako responsable. L'éventualité d'un aspect politique des émeutes ne fut pas abordé, pas plus qu'il ne l'avait été dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire [38].

Dans le climat de désarroi dans lequel vivaient les milieux belges au Congo, les deux documents du 13 janvier 1959 eurent un impact inégal : le premier, le message royal, plus court, fut bien compris ; il n'en fut pas de même pour la déclaration gouvernementale [39].

Le message royal, rendu public une heure avant la déclaration du gouvernement à la Chambre, court-circuita cette dernière. Il fut lu sur les ondes en Belgique et au Congo au journal parlé de 13 heures. Il était d'une grande concision. Le passage le plus important, retenu par l'ensemble des opinions belge et congolaise, fut celui dans lequel le roi Baudouin déclarait dans des termes non équivoques que l'intention de la Belgique était de mener le Congo à la souveraineté : « Notre résolution est aujourd'hui de conduire, sans atermoiements funestes, mais sans précipitation inconsidérée, les populations congolaises à l'indépendance, dans la prospérité et la paix [40]. » Pour y arriver, le souverain estimait que certaines conditions de base devaient être réunies sans lesquelles un régime démocratique ne serait que « dérision, duperie et tyrannie ». La nouvelle tâche des Belges, métropolitains et coloniaux, était de mettre en place des structures politiques originales répondant aux caractères et aux traditions africaines.

Un problème constitutionnel aurait pu se poser sur le plan belge, le roi ne pouvant intervenir publiquement sans l'aval du Premier ministre ou d'un de ses collègues. Gaston Eyskens avalisait le discours du roi, qui était précis, et il participait à la déclaration gouvernementale dont le texte était beaucoup plus flou. « La Belgique entend organiser au Congo une démocratie capable d'exercer les prérogatives de la souveraineté et de décider de son indépendance. » La déclaration conditionnait la progression vers l'indépendance à l'établissement d'institutions fonctionnant démocratiquement. Elle précisait : « Au terme de l'évolution, il est souhaitable, dans l'intérêt des deux pays, que des liens d'association soient maintenus entre le Congo et la Belgique qui en décideront librement à ce moment. »

Plus court et plus direct, le message du roi se prononçait beaucoup plus explicitement en faveur de l'octroi de l'indépendance [41]. Pour Pierre Harmel, ministre de la Culture à l'époque : « Il s'agit peut-être d'un des actes les plus importants qu'il ait posés en 43

37 Déclaration du gouvernement relative au Congo belge, Chambre, *Ann. parl.*, 13 janvier 1959.
38 Rapport du Groupe de travail pour l'étude du problème politique au Congo, Chambre, *Doc. parl.* 108, 20 janvier 1959.
39 Cf. *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*, pp. 10-16.
40 *Ibidem*.
41 G. EYSKENS, *De Memoires*, *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

ans de règne. En tous les cas, à tort ou à raison, il donne l'impression, par son intervention très en vue, d'avoir joué un rôle politique majeur sur la question [42]. »

Bien que les autorités l'aient nié, la rédaction de la déclaration gouvernementale souleva de véritables passions au sein du Conseil des ministres, certains membres étant plus réticents que d'autres au sujet de l'emploi du mot-clé « indépendance ».

Sur la base d'une première version établie par Van Hemelrijck, divers contacts ministériels furent pris par le Premier ministre. Le 11 janvier, au cours de longs débats en Conseil de cabinet, les ministres Wigny et de Vleeschauwer, tous deux anciens ministres des Colonies, « se firent une fois de plus les défenseurs d'une politique prudente ». Avec Lilar, ils s'opposèrent à l'utilisation du terme « indépendance ». Contrairement à ses collègues, Harmel avait plaidé pour que le discours du ministre des Colonies comprenne, à l'instar de celui du roi, le mot « indépendance [43]». Il n'était pas le seul de cet avis.

Un comité rédactionnel fut imposé à Van Hemelrijck et le texte élaboré fit à nouveau l'objet d'échanges de vues le 12 janvier. Peu avant minuit, le document fut approuvé par tous les ministres et lu à la Chambre le 13 janvier en début d'après-midi. Il n'y avait cependant pas eu d'unité de vue au sein du gouvernement quant à la politique à suivre. Attaché de cabinet d'Albert Lilar, j'ai pu constater que les discussions avaient été très difficiles au niveau du gouvernement. Le mot « indépendance » ne fut pas utilisé en tant que tel, mais fut placé dans une périphrase qui en atténuait la portée. L'ultime étape serait d'accéder à l'indépendance, mais aucune date n'était donnée. En revanche, le message du roi était beaucoup plus précis puisqu'il disait : « Notre résolution est aujourd'hui de conduire les populations congolaises à l'indépendance. » C'était plus précis. Le message royal souleva une vive polémique à la fois sur le plan constitutionnel et sur son contenu. On affirma que le roi avait agi de son propre chef. Or il n'en était rien, le Premier ministre ayant pris connaissance du message et couvert l'initiative royale.

L'évolution préconisée par les deux documents se trouvait dans le rapport « Congo » qui en définissait les principes fondamentaux en dépit de sa longueur et de sa complexité.

1° La reconnaissance du droit à l'indépendance

La déclaration gouvernementale précisait que la volonté de la Belgique était « de mener les habitants du Congo au point où ils seront capables de s'administrer eux-mêmes ». Les structures préconisées étaient à peu de chose près celles définies par le Groupe de travail.

2° L'organisation d'une démocratie à partir des institutions de base

En matière d'élections, il était prévu que « l'exercice du suffrage serait réglé à la mesure du niveau de l'électeur ». Le texte précisait que « les conseillers des communes et une large majorité des membres des conseils de circonscription » ainsi que « les

---

42 V. DUJARDIN, *Biographie de Pierre Harmel*, Le Cri, 2004.
43 *Ibidem*.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

conseillers de territoire » seraient élus au suffrage universel. Le principe de l'émancipation des populations à commencer par la base était réaffirmé avec force, le suffrage universel n'étant appliqué qu'à ces seuls échelons. Pour les autres niveaux de la pyramide institutionnelle, une élection au second degré était envisagée.

3° Le maintien de l'unité du pays

Pour prévenir d'éventuelles tentatives de fédéralisation du pays, le régime démocratique serait organisé dans le cadre de l'unité du pays ; la vocation unitaire du Congo était une fois de plus réaffirmée [44].

4° L'organisation d'un régime de type parlementaire

Les Congolais devaient être progressivement associés au pouvoir législatif octroyé à deux assemblées constituant l'ébauche future d'une Chambre des représentants et d'un Sénat.

Pas plus que dans le message et la déclaration, les thèmes et les principes développés dans le rapport du Groupe Congo ne fixaient la durée du processus de décolonisation.

Il n'y eut pas à proprement parler de discussion parlementaire de la déclaration gouvernementale, ni à la Chambre des représentants ni au Sénat. Les trois partis nationaux, avec des réserves du Parti socialiste belge (PSB) sur les plans économique et social, marquèrent avec plus ou moins d'enthousiasme leur accord sur la nouvelle politique envisagée.

Il n'en fut pas de même pour les leaders politiques congolais. Après les émeutes, le climat du début de l'année 1959 au Congo continua a être tendu à cause de l'absence de calendrier dans le message royal et la déclaration gouvernementale. Déjà à cette époque, le ministre Van Hemelrijck aurait voulu accélérer le processus mais il se heurta en permanence à une forte opposition au sein du gouvernement.

1.3.2. La politique du ministre Van Hemelrijck (15 janvier-2 septembre 1959)

Le ministre effectua trois voyages au Congo au cours desquels il rencontra de nombreux dirigeants congolais ; il fit un certain nombre de promesses, mais, n'étant pas suivi par le gouvernement, il ne pourra pas les tenir.

Le 15 janvier 1959, le ministre effectua un premier voyage officiel au Congo d'une durée d'un mois. Arrivé dans une atmosphère tendue, son objectif principal était d'expliquer la portée de la nouvelle politique belge aux blancs et aux noirs. Il voulait obtenir leur adhésion. Le ministre constata que dans l'ensemble les réactions étaient favorables au message royal ; la déclaration gouvernementale plus complexe était

[44] Le thème de l'unité du Congo reviendra dans tous les discours officiels ; celui du ministre Van Hemelrijck du 9 mars 1959 définit le mieux la thèse belge, cf. *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*, pp. 67-68.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

moins bien comprise. Le 23 janvier 1959, le ministre fit part au vice-gouverneur Schöller de la crise d'autorité qui régnait à Léopoldville. Il eut des mots durs pour le gouverneur général Cornelis qu'il décrivait comme un homme désemparé et ayant perdu tout ressort [45].

Alors que ses relations avec les parlementaires s'étaient progressivement améliorées, deux problèmes allaient susciter des difficultés au ministre Van Hemelrijck au niveau gouvernemental : la libération des leaders de l'Abako et son différend avec le gouverneur général Cornelis.

À la veille de son départ pour son deuxième voyage à Léopoldville, le 9 mars, le ministre annonça son intention, afin de couper court au risque provoqué par un procès politique, de libérer les leaders de l'Abako et de les inviter à un séjour en Belgique [46]. Au même moment, il se prononça également d'une manière très ferme en faveur de l'unité du Congo à la suite des prises de position de l'Abako en faveur de leur thèse fédéraliste.

Sur son invitation, Joseph Kasa-Vubu, Daniel Kanza et Simon Nzeza, s'envolèrent vers Bruxelles en avion militaire le 15 mars. La décision prise allait avoir de nombreuses et graves répercussions tant à Bruxelles qu'au Congo [47].

Sur le plan congolais, cela provoqua une course effrénée au pouvoir chez les différents leaders politiques, certains d'entre eux interprétant l'obtention d'un séjour en Belgique comme une promotion en qualité d'interlocuteurs valables. Dans l'administration coloniale, déjà durement malmenée par le rapport de la commission d'enquête parlementaire, cette libération fut très mal perçue.

Le 18 mars, le ministre réfuta l'interprétation de la présence des leaders Abako pour une éventuelle négociation et considéra la déclaration de l'Abako comme un ralliement à la politique gouvernementale de janvier.

Au retour du Congo, Maurice Van Hemelrijck fit part à ses collègues de son intention de remplacer honorablement le gouverneur Cornelis. Ils l'approuvèrent à l'unanimité [48]. Le prestige de Cornelis, selon le ministre, avait trop souffert après les événements de janvier. De plus, ses relations avec le gouverneur étaient au plus mal. Des fuites en ce qui concerne son remplacement parurent dans la presse ; des noms furent avancés : l'avocat général près la Cour de cassation, Ganshof van der Meersch, André Dequae, ancien ministre des Colonies, le général Hartéon, l'ancien ministre Raymond Scheyven. Le ministre retint finalement cette dernière candidature, après quelques réticences [49] de l'intéressé.

Le 10 avril, Cornelis fut appelé en consultation à Bruxelles ; il fut reçu en audience par le roi et par le Premier ministre. Le 13 avril, Scheyven accepta et le Conseil des ministres approuva à l'unanimité ce choix. Le lendemain, le Premier ministre se

45 A. SCHÖLLER, « Congo 1959-1960. Mission au Katanga. Intérim à Léopoldville », *op. cit.*
46 Agence Belga, Texte diffusé le 17 mars 1959.
47 La décision du ministre Van Hemelrijck fut vivement critiquée à Bruxelles au cours du Conseil de cabinet du 16 mars 1959.
48 *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*, p. 125.
49 Elles tenaient au fait qu'étant homme politique, il souhaitait être nommé ministre-résident et non gouverneur général.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

rendit chez le roi ; il convoqua d'urgence le Conseil de cabinet à son retour. Les ministres libéraux se concertèrent et abandonnèrent la candidature de Scheyven. Cornelis avait expliqué à Eyskens et à Lilar que Van Hemelrijck était d'accord de le laisser en fonction. Le Premier ministre estima « nécessaire d'informer d'abord le roi de la nouvelle position de Van Hemelrijck [50] ».

Dans la matinée du 14 avril 1959, Eyskens fit rapport au roi. Au cours du conseil qui suivit, le Premier ministre se dit convaincu que la meilleure solution était de maintenir Cornelis à son poste, le roi s'étant déclaré favorable à cette solution. Eyskens demanda aux ministres de se rallier à sa proposition et de mettre un terme à leurs divergences de vues.

La presse apprit par un communiqué de Van Hemelrijck du 18 avril que le gouverneur général n'avait pas démissionné et qu'il continuerait à assumer ses fonctions [51]. L'incident était officiellement clos.

L'imbroglio avait été de taille ; il fut un sérieux camouflet pour le ministre. L'affaire ne raffermit pas l'autorité de la haute administration aux yeux des Européens et des Congolais ; elle fut considérée comme un échec personnel pour le ministre sans pour autant renforcer la position du gouverneur général.

Le gouverneur général se vit flanqué de trois secrétaires de gouvernement : Jean Barbier, le chef de cabinet de Van Hemelrijck, Alain Stenmans, ancien chef de cabinet adjoint du ministre Pétillon et secrétaire du Groupe de travail, Claude Carbonelle, économiste de tendance libérale.

Au cours de son troisième séjour au Congo, en juin 1959, Van Hemelrijck jeta les bases d'un dialogue entre l'administration et les représentants des partis politiques [52]. Ce voyage, dont l'opportunité fut mise en doute par différents journaux francophones dont *Le Soir*, *La Libre Belgique* et le journal financier *Agefi*, donna lieu à diverses péripéties qui démontrèrent l'ambiguïté de la position du ministre [53]. Pour les noirs, il était l'homme qui allait leur donner l'indépendance ; par contre, certains blancs [54] et particulièrement les milieux du colonat lui réservèrent un accueil froid et hostile, inquiets de la radicalisation des nationalistes congolais.

En juin, à la suite de l'Abako, plusieurs partis, dont le MNC et le Parti du peuple demandèrent l'octroi d'une constitution et la formation d'un gouvernement provisoire pour juin 1960. Le ministre ne put que constater l'échec des tentatives qu'il avait faites pour se rallier les dirigeants Bakongo et fut contraint de désavouer ces derniers.

---

[50] G. EYSKENS, *De Memoires*, *op. cit.*

[51] Chambre, *Ann. parl.*, 22 avril, p. 32

[52] Ce dialogue était souhaité notamment par Diomi, Pinzi et Kini de l'Abako. À la suite de ces contacts, le 4 août, on annonça officiellement l'organisation de colloques entre l'administration et les partis politiques.

[53] Cf. Les incidents de Bukavu et de Coquilhatville et l'affaire du panneau de Thysville où à son insu le ministre fut précédé d'un écriteau où « Baudouin » barré de croix blanches surmontait un « Vive le roi Kasa ! »

[54] D'après G.-H. Dumont, conseiller à son cabinet, le ministre estimait à cette époque qu'une dizaine d'années serait nécessaire avant l'indépendance. Déclaration à la RTB le 4 février 1974, « La décolonisation ».

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

À la suite d'incidents dans le Bas-Congo et le Kasaï, ainsi que des pressions exercées par des milieux coloniaux sur le gouvernement, il devint urgent « de restaurer l'autorité afin de restaurer la confiance ». Le 24 juin 1959, à Léopoldville, Van Hemelrijck s'insurgea contre ceux qui entretenaient l'inquiétude des blancs, mais il admit que la découverte de la vie politique suscitait parmi les noirs vivant dans la cité des rivalités passionnées [55]. Lors de son voyage, le ministre continua à s'opposer à la balkanisation du pays ainsi qu'à l'instauration de tout gouvernement provisoire, respectant en cela la déclaration gouvernementale du 13 janvier. Selon Georges-Henri Dumont, à peine arrivé à la résidence du gouverneur à Luluabourg, le ministre fut appelé au téléphone par Gaston Eyskens. « Le Premier ministre exige que je mette un frein aux déclarations en faveur de la non-discrimination raciale et qu'au contraire, je prône publiquement la fermeté à l'égard des partis politiques congolais. Il donne, en quelque sorte, raison à la poignée d'émeutiers de Bukavu. » Le ministre lui faisant part de ses réticences, Gaston Eyskens avait ajouté : « Tu dois choisir entre te soumettre ou te démettre. » « J'ai furieusement envie de démissionner [56] », déclara-t-il à son collaborateur.

Rentré à Bruxelles, lors de la discussion au Parlement de son budget de 1959, Van Hemelrijck fit un bilan positif de son troisième voyage ; il insista sur la nécessité de confier aux Congolais des fonctions aux échelons supérieurs de l'administration. Il jugeait la situation d'une extrême gravité, notamment dans le Bas-Congo qui avait déjà à diverses reprises affirmé ses visées séparatistes et où l'Abako avait de fait pris en main la gestion administrative de la région, évinçant ainsi les autorités coloniales. Comme le déclara le ministre le 24 juin, l'heure était maintenant à la fermeté [57]. Il condensa dans son discours les conclusions tirées des nombreux contacts qu'il avait eus dans l'ensemble du Congo. Il prit ses distances à l'égard des leaders politiques les plus impatients en général, et des dirigeants Bakongo en particulier : « L'heure est à la fermeté. Nous n'admettrons aucune déviation à la déclaration gouvernementale. Celle-ci sera pleinement réalisée. »

Cette prise de position ne facilita pas l'ouverture d'un dialogue avec les partis congolais, dont l'Abako, qui avait à nouveau réclamé la constitution d'un gouvernement provisoire. Cornelis s'était rendu en Belgique et avait été invité par le Premier ministre à assister au Conseil de cabinet du 25 juillet. Il s'était montré rassurant et parlait d'une amélioration de la situation. En fait, la situation devait se dégrader rapidement. Le 29 juillet, le gouverneur général f.f. Schöeller rapporta que les Bakongo étaient persuadés de l'impossibilité de défendre leur autonomie et leur identité s'ils n'exigeaient pas l'indépendance immédiate [58]. Effectuant une tournée du 6 au 10 août 1959 dans le Bas-Congo, il se trouva en contact avec des populations hostiles : « Je pus voir des visages fermés, haineux, des gestes hostiles, entendre des cris injurieux, me voir entouré et serré de près par une foule hargneuse et menaçante [59]. » Il rencontra des fonctionnaires territoriaux « désemparés et découragés, conscients de

---

55 Allocution à l'Association de la presse à Léopoldville, le 24 juin, cf. *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*, pp. 87-93.

56 G.-H. DUMONT, *1958-1960. De la paix scolaire à la tourmente congolaise*, Le Cri, 1995.

57 Discours de Van Hemelrijck prononcé à Léopoldville à l'Association de la presse.

58 Rapport de M. Schöller adressé au ministre du Congo, le 29 juillet 1959.

59 A. SCHÖLLER, « Congo 1959-1960. Mission au Katanga. Intérim à Léopoldville », *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

leur impuissance, impatients de voir des Africains prendre en main une bonne part de leurs attributions. »

Parmi ces territoriaux se trouvaient Antoine Saintraint, administrateur de territoire à Madimba, et André Ryckmans, administrateur de territoire-assistant à Thysville. Il se confirma que la situation politique avait atteint dans cette région un degré de pourrissement accentué.

Le 24 août, Stenmans se disait lui aussi convaincu que « la mise en place accélérée d'un appareil politique complet sauvegarderait mieux les chances de la Belgique d'établir avec le Congo un régime de communauté qu'un processus plus lent conduisant presque inéluctablement à une situation anarchique et révolutionnaire [60] » dans tous les centres importants du pays. Il proposa que l'ensemble des députations des conseils de province nouvellement constitués forment une assemblée nationale chargée d'élaborer une constitution et d'élire un gouvernement dès avril 1960.

Au Conseil des ministres du 19 août, Van Hemelrijck dressa un bilan inquiétant de la situation, les Bakango tentant de rallier les autres partis à leur politique visant à l'indépendance immédiate.

Pendant le mois d'août, l'inquiétude de la haute administration congolaise était patente. Elle était persuadée de la nécessité d'accélérer le processus d'installation des nouvelles institutions.

Les diverses positions prises par la haute administration provoquèrent l'embarras à Bruxelles où, psychologiquement, on en était resté à l'application de la déclaration du 13 janvier 1959. Il fallait choisir : poursuivre l'application de cette politique ou l'accélérer en prenant de nouvelles initiatives.

Au cours des Conseils des ministres des 26 et 28 août, Van Hemelrijck fit rapport et proposa une déclaration gouvernementale complémentaire à celle de janvier, à l'élaboration de laquelle il voulait associer des Congolais. Il souhaitait donner des précisions sur le calendrier de la mise en place des assemblées, de la définition de leurs compétences et de la constitution d'un gouvernement en 1960. Il ne suivit pas Schöller à propos de l'organisation d'une assemblée constituante. Le ministre demanda que le gouvernement se prononce dans les plus brefs délais. Au cours des discussions, le ministre des Affaires étrangères Wigny critiqua vivement les rapports de Schöller et s'opposa à la politique préconisée. Il fut suivi par Lilar et de Vleeschauwer. Par contre, le ministre du Congo fut soutenu par P.W. Segers, Arthur Gilson, Paul Vanden Boeynants et Paul Meyers. Certains ministres, tels que Léon Servais, René Lefebvre et Charles Moureaux, adoptèrent une position plus nuancée, se déclarant en faveur à la fois d'une plus large autonomie, mais aussi d'un calendrier plus serré. Pierre Harmel soutint plutôt Van Hemelrijck et demanda simplement de songer à un « timing raisonnable [61] ». Les positions du Premier ministre Eyskens, de Jean Van Houtte et de Laurent Merchiers étaient plus proches de celles de Wigny que de celles de Van Hemelrijck. Il fut convenu de se revoir et de trancher le 2 septembre.

---

[60] A. STENMANS, Note sur le problème de l'unité et du régionalisme et sur la situation créée par l'attitude du Bas-Congo, cf. *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*, pp. 108-116.

[61] V. DUJARDIN, *Biographie de Pierre Harmel*, *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Entretemps, Eyskens prit deux initiatives : l'envoi au Congo de son chef de cabinet-adjoint et une large consultation des milieux coloniaux à propos de la situation. Le 29 août, le roi Baudouin accorda un entretien au Premier ministre Eyskens. Le souverain était inquiet des rapports de Schöller et de l'attitude de Van Hemelrijck. Le roi proposa d'envoyer un émissaire à Léopoldville pour obtenir confirmation du point de vue de Schöller. Eyskens suggéra de confier une telle mission d'information au comte Harold d'Aspremont Lynden. Le roi marqua son accord. Le lendemain, le Premier ministre informa Van Hemelrijck qu'il était indispensable d'obtenir confirmation des idées de Schöller afin de permettre un accord au sein du gouvernement. Il expliqua aussi que son chef de cabinet-adjoint partirait le jour même à Léopoldville et qu'il reviendrait le 1er septembre à Bruxelles à la veille du prochain conseil des ministres. L'initiative d'Eyskens n'enchanta point Van Hemelrijck, mais, selon le Premier ministre, « il marqua son accord ». À Georges-H. Dumont, Van Hemelrijck s'était déclaré « las, fatigué, écœuré devant cet acte de méfiance à son égard ».

En second lieu, le Premier ministre consulta plusieurs hommes politiques et personnalités bien informés et impliqués dans le problème congolais : les ministres Pierre Wigny, P.W. Segers et Albert de Vleeschauwer, le président de PSC Théo Lefèvre, l'ancien ministre des Colonies André Dequae, l'ancien Premier ministre Jean Duvieusart, le ministre d'État Auguste De Schryver, le sénateur PSC Karel Van Cauwelaert, le sénateur libéral bruxellois Norbert Hougardy, le professeur Arthur Doucy de l'Université de Bruxelles, le gouverneur du Ruanda-Urundi Jean-Paul Harroy, le vice-gouverneur de la Société Générale Edgar Vander Straeten et l'administrateur délégué de Fabrimetal Georges Velter.

À l'exception de Karel Van Cauwelaert, ils étaient tous opposés à l'installation immédiate d'un gouvernement congolais et d'une assemblée nationale ou à l'organisation d'une constituante. La majorité souhaitait que l'on précise ou complète la déclaration du 13 janvier et plaidait en faveur d'une accélération du processus d'autonomie. Généralement, les propositions concrètes allaient dans le sens de l'élargissement des compétences des conseils provinciaux et de l'installation d'un conseil consultatif auprès du gouverneur général.

Le mardi 1er septembre dans la matinée, Van Hemelrijck fut convoqué au Palais. Le roi avait reçu auparavant les ministres Wigny, de Vleeschauwer, Harmel [62] et Van Houtte. Il n'avait pas encore reçu le rapport de d'Aspremont Lynden. Dans la conversation, le ministre manifesta son intention de démissionner si on ne le suivait pas, ce qui n'étonna apparemment pas le roi.

À son retour, le 1er septembre 1959, d'Aspremont Lynden déposa son rapport [63]. Schöller et ses collaborateurs prônaient et confirmaient l'idée de l'installation d'un

---

[62] V. DUJARDIN, *Biographie de Pierre Harmel*, *op. cit.* « Le 31 août 1959, Harmel est reçu par le roi Baudouin et discute de la question congolaise. On ne sait rien du contenu de l'entretien. Mais on peut le deviner dans la mesure où le même jour, Harmel envoie une longue missive à Van Hemelrijk. Il y explique qu'à ses yeux, le gouvernement belge doit annoncer et exécuter dans le délai le plus bref des mesures audacieuses d'africanisation des cadres. »

[63] Memorandum de l'entretien du 30 août 1959 entre MM. Schöller, vice-gouverneur général, d'Aspremont-Lynden, chef de cabinet-adjoint du premier ministre, Stenmans, secrétaire de gouvernement aux Affaires politiques, et Piron, chef de cabinet du gouverneur général.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

gouvernement congolais, puis d'une assemblée constituante qui aurait pu se réunir dès avril 1960, ainsi que l'installation de deux chambres législatives dotées de compétences élargies [64]. Ils plaidaient aussi pour une politique avancée de décentralisation et pour une structure fédérale au Congo. Faute d'un plan relatif aux institutions nationales et de l'octroi de compétences concrètes et immédiates au bénéfice de conseils provinciaux, Schöller craignait que les membres de ces conseils ne se heurtent inévitablement aux revendications les plus démagogiques. En face des partis nationalistes, dans un tel climat, le gouvernement serait acculé à des concessions qu'il ne ferait pas dans des circonstances normales. En ce qui concerne le maintien de l'ordre au Congo, qui était un facteur d'une extrême importance, d'Aspremont Lynden avait eu un entretien avec le général Émile Janssens, commandant de la Force publique. Celui-ci lui déclara que cette dernière était capable de faire face à toutes les tâches qui lui seraient confiées.

Le même jour, Eyskens eut un long entretien avec Van Hemelrijck. Sur un certain nombre de points, ce dernier voulait aller plus loin que Schöller et revint avec son idée de l'installation de deux chambres législatives pour la fin de l'année 1960 ou le début de 1961. Ces dernières auraient toutes les compétences à l'exception de la défense extérieure et de la politique monétaire.

Le soir même, le Premier ministre réunit au Lambermont ses collègues P.W. Segers, Pierre Wigny, Albert de Vleeschauwer, Pierre Harmel, Maurice Van Hemelrijck et le président du PSC Théo Lefèvre. Il les informa sur l'évolution de la situation. Après une longue discussion, ses interlocuteurs se trouvèrent unanimes pour s'en tenir à la déclaration du 13 janvier avec la mise en place d'un collège consultatif auprès du gouverneur général et auprès des gouverneurs de province. En quittant la réunion, le ministre du Congo belge déclara à Eyskens qu'au cours de l'entretien avec le roi de la matinée, il avait des raisons de croire que celui-ci était favorable aux thèses qu'il défendait.

Le conflit au sein du gouvernement était devenu inévitable. Au conseil du lendemain, Eyskens expliqua la mission d'Harold d'Aspremont Lynden et donna lecture du rapport Schöller. Van Hemelrijck développa ses idées précisant que la déclaration gouvernementale de janvier était dépassée et que le gouvernement devait aller plus loin. La majorité des ministres resta fidèle au contenu de la déclaration. Se trouvant dans une position insoutenable, Van Hemelrijck décida de quitter le gouvernement.

Le 2 septembre, le ministre démissionna [65] malgré le télex de Schöller qui confirmait ses rapports antérieurs qui allaient dans le sens de la nouvelle politique préconisée par Van Hemelrijck [66]. Plus que ses idées, c'était la personnalité du ministre qui était en cause.

Les difficultés que le ministre avait rencontrées tout au long de sa charge furent nombreuses : la méfiance de ses collègues lors de la rédaction de la déclaration gouvernementale, la décision intervenue lors de son conflit avec le gouverneur général Cornelis, le refus de l'accélération préconisée dans la mise en œuvre de la politique, la

---

64 Télex de Schöller n° 51802/cab du 2 septembre 1959.

65 Lettre de démission du ministre du Congo, cf. *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*, pp. 160-162.

66 Télex de Schöller, cf. *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*, pp. 159-160.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

mission du comte d'Aspremont Lynden furent les principaux exemples de l'opposition qu'il rencontra au sein du Conseil des ministres.

De plus, en dépit de la volonté de Van Hemelrijck, l'application des réformes préconisées le 13 janvier 1959 fut entravée au Congo par des événements politiques et ethniques. L'accélération demandée par les leaders congolais et préconisée par le ministre s'inscrivait dans une politique de décolonisation « généreuse et hardie » comme il l'avait souhaitée dans son message de Noël 1958, politique dans laquelle son successeur persévéra sans susciter de réactions de la part de ses collègues au sein du gouvernement.

1.3.3. La politique du ministre De Schryver (3 septembre 1959-4 septembre 1960)

Van Hemelrijck fut remplacé par Auguste De Schryver le 3 septembre 1959. Dans ses mémoires, Eyskens déclara que le roi, qui avait donné son accord sur la candidature de De Schryver, se montra réservé lorsqu'il reçut au Palais, dans la soirée, le Premier ministre et son candidat [67]. Le souverain lui parla d'une possible tripartite pour régler le dossier congolais, mais finit cependant par accepter la solution préconisée par son Premier ministre et proposa à De Schryver de prêter immédiatement serment [68]. Ancien président du PSC, homme pondéré ayant été membre du gouvernement de Londres pendant la guerre, De Schryver était ministre d'État et avait la réputation d'être un sage. Il en était un, mais il fut, lui aussi, soumis à une pression très grande dans l'exercice de ses nouvelles attributions.

Le nouveau ministre du Congo et du Ruanda-Urundi déclara qu'il allait poursuivre la politique de son prédécesseur et essaierait d'accélérer les choses et de pallier un certain nombre de manquements qui avaient été constatés.

Son arrivée à la Place Royale marqua une étape importante dans la mise en œuvre de la politique coloniale belge. Jusqu'à la fin août 1959, malgré les aléas rencontrés, la doctrine qui avait prévalu était toujours celle de la déclaration du 13 janvier. Au début de septembre, elle allait être modifiée, le gouvernement ayant décidé d'accélérer la mise en place des institutions [69].

Entré en fonction le 4 septembre, De Schryver obtint du Conseil des ministres que l'on puisse mettre en place, en 1960, deux assemblées disposant d'un pouvoir législatif

---

[67] V. Dujardin, *Biographie de Pierre Harmel*, *op .cit.* « De Schryver lui succède, malgré les réserves du roi sur ce choix, lui qui avait avancé le nom de Van Zeeland. »

[68] G. Eyskens, *De Memoires*, *op. cit.* Le Premier ministre rappela au roi cette audience dont il avait gardé un mauvais souvenir, au cours d'un entretien qu'il eut avec lui le 8 septembre.

[69] Les raisons invoquées ne furent pas clairement définies à l'époque. Elles pouvaient être de divers ordres : attitude adoptée par la haute administration (rapport Schöller et Stenmans, sur la situation dans le Bas-Congo), perspectives financières défavorables (déficit des budgets ordinaires 1957-1958, déficit prévu pour 1959 : 2,5 milliards), charge de la dette publique, crise de confiance à la Bourse à l'égard des valeurs coloniales, situation économique défavorable avec répercussions sur les réserves de change.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

réel, mais limité à certaines matières [70] et un exécutif congolais. Ces assemblées devaient travailler pendant trois ans avant de se transformer en une véritable constituante. Cette décision équivalait à fixer la date de l'indépendance au mois d'octobre 1962. De Schryver fit un bref exposé sur la politique qu'il comptait mener ; il obtint l'accord du Conseil des ministres sur les grandes lignes de la déclaration radiophonique qu'il adresserait le soir même à la population du Congo.

Confrontés durant l'été de 1959 au problème de l'insubordination généralisée, les territoriaux du district des Cataractes étaient unanimes à penser qu'une solution de force ne résoudrait rien. Schöller, assurant l'intérim du gouvernement général, estimait qu'il fallait agir sans retard. Il écrivit au ministre le 6 septembre. « Aujourd'hui, j'estime que ce serait un mauvais calcul que de vouloir ralentir ce processus. Nous y gagnerions tout au plus un an ou deux… Pendant toute cette période transitoire, nous serions amenés, pour maintenir l'ordre, à prendre des mesures de rigueur qui durciraient de plus en plus les positions des leaders politiques et qui aigriraient les populations [71]. »

De Schryver proposa également la constitution d'un comité ministériel restreint composé d'Eyskens, de Lilar et de lui-même pour étudier les projets relatifs au Congo préalablement à chaque réunion du conseil de cabinet.

Dès le 6 septembre, le MNC, réuni à Luluabourg sous la présidence de Lumumba, refusa de participer aux élections prévues pour décembre 1959. Le 27 septembre suivant, l'Abako et le Parti socialiste africain firent connaître leur point de vue au ministre qui se résumait en une thèse qu'ils défendirent ultérieurement : « La première condition est que le peuple congolais puisse choisir lui-même entre les différentes possibilités de son avenir. La seconde est de former dans chaque province un gouvernement provisoire avec les interlocuteurs acceptés par la population. Les gouvernements provisoires prépareront les statuts définitifs dans le cadre fédéral et régleront les relations futures entre le Congo et la Belgique [72]. »

À partir de la fin septembre 1959, l'idée qui commençait à se répandre, tant à Bruxelles qu'à Léopoldville, était d'organiser un grand colloque entre l'autorité belge et les représentants de tous les partis congolais sur l'évolution politique du Congo.

Le 7 octobre, De Schryver obtint l'accord du Conseil sur la politique qu'il comptait suivre. Celle-ci s'inscrivait dans la déclaration du 13 janvier en précisant certains points et en fixant un calendrier pour sa mise en œuvre. Les élections pour les conseils de territoire et les conseils de commune auraient lieu en décembre prochain au suffrage universel. Le Conseil décida dès à présent que « ces deux assemblées disposeraient d'un pouvoir législatif réel, cependant limité initialement aux matières attribuées. Il s'était également déclaré d'accord pour souhaiter que les deux assemblées travaillent pendant deux ans au moins avant de disposer de pouvoirs préconstituants. Un an plus tard, elles pourraient exercer les pouvoirs d'une véritable constituante[83.] »

---

70 Conseil des ministres du 7 octobre 1959, cf. *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*, pp. 166-167. Parmi les matières réservées il y avait notamment : la défense nationale, les transports et les télécommunications, la monnaie, les affaires étrangères et la haute direction de la Force publique.

71 A. SCHÖLLER, « Congo 1959-1960. Mission au Katanga. Intérim à Léopoldville », *op. cit.*, pp. 95-96.

72 *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Sur base de ces décisions, De Schryver rédigea un nouveau message gouvernemental dans lequel il alla plus loin que Van Hemelrijck sans susciter de réaction négative de la part de ses collègues. Le 13 octobre, devant les commissions parlementaires réunies, De Schryver se prononça contre toute réforme instituant « un gouvernement provisoire ou une assemblée avec compétence constitutionnelle ». Préconisant une « forte décentralisation », il manifesta « son opposition à toute espèce de fédéralisme politique [73] ».

Dans son radiomessage du 16 octobre, le ministre apporta diverses précisions. L'évolution prévoyait la création et la mise en place en 1960 de deux assemblées et d'un gouvernement central congolais. Le message précisait qu'il n'entrait pas dans « les intentions de la Belgique d'imposer des formules toutes faites », mais bien de tenir compte des aspirations profondes et de l'intérêt général du peuple congolais. Un dialogue franc avec les Africains devait s'instaurer [74]. Pour septembre 1960, au plus tard, une Chambre et un Sénat avec des compétences limitées seraient mis en place avec un pouvoir exécutif, présidé par le gouverneur général, les chambres devant élaborer un projet de constitution définitive. Le stade final de l'évolution, c'est-à-dire l'indépendance, était prévu au terme d'un laps de temps de quatre ans maximum.

Tournant important dans le processus d'émancipation, le message mit fin à l'idée d'une communauté belgo-congolaise, préconisée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale [75].

Le 22 octobre 1959, Harmel demanda à De Schryver de réfléchir à la « formation accélérée de cadres africains pour les secteurs politiques, administratifs, économiques et sociaux ». Il fixa un objectif à atteindre et précisa qu'il n'était pas « déraisonnable d'espérer que nous disposerons de cinq années pour préparer à l'exercice de l'autorité dans les domaines que je viens de citer, si possible trois à cinq mille Africains au-delà de ceux que pourront fournir les universités [76] ».

La situation économique et financière du Congo demeurant très préoccupante, une commission d'étude fut créée pour l'examiner, peu après l'entrée en fonction du nouveau ministre. Cette dernière travailla sous la direction de Franz de Voghel, vice-gouverneur de la Banque nationale et ancien ministre des Finances. Elle déposa son rapport au début du mois d'octobre. Ses perspectives étaient sombres. Elle prévoyait non seulement des problèmes budgétaires croissants, des déficits en devises et de sérieuses difficultés pour le Trésor, mais aussi une baisse des investissements. En ce qui concernait le secteur privé, un processus de désinvestissement était déjà en cours. Le rapport de la commission estimait que le Congo ne s'en sortirait que si l'on y investissait à nouveau. Pour cela, un climat serein et de confiance était donc indispensable. C'était pourquoi De Schryver s'était montré si insistant sur ce point au cours de sa déclaration radiophonique en demandant instamment la restauration de la

[73] *Ibidem*, p. 168.
[74] La nécessité d'expliquer certaines notions, certains mots, était apparue. L'administration organisa des séances d'information à l'intention des responsables politiques congolais. Une première série de colloques provinciaux eut lieu. Elle avait pour sujet la déclaration gouvernementale ; elle fut suivie d'une autre sur le message du 16 octobre.
[75] Les rapports de Schöller et Stenmans ainsi que celui de d'Aspremont Lynden prévoyaient que le contrôle belge serait maintenu jusqu'à l'établissement de la communauté belgo-congolaise.
[76] V. DUJARDIN, *Biographie de Pierre Harmel*, *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

confiance entre noirs et blancs. Le gouvernement était prêt à faire des efforts financiers « considérables » en faveur du Congo. Dans son allocution d'octobre, De Schryver avait annoncé officiellement que « la Belgique interviendra pour aider le Congo d'une façon exceptionnelle, en 1960. Le gouvernement soumettra aux Chambres le projet de création d'un fonds d'assistance atteignant au moins 2 milliards de francs. En outre, le principe était acquis de la création d'un fonds de développement dans lequel la Belgique prendra une forte participation [77] ».

Le 17 novembre 1959, De Schryver proposa la désignation de Raymond Scheyven comme ministre sans portefeuille chargé des affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi [78].

Pour la première fois, la Belgique admit le 16 octobre 1959 la thèse de certains partis congolais demandant une négociation entre Belges et Congolais. La politique que De Schryver suivit jusqu'au 30 juin 1960 se dessina à cette époque : décoloniser dans l'amitié en procédant selon la méthode anglo-saxonne, avec le désir de mieux réussir encore que la Grande-Bretagne. Il imposa cette idée aux autres membres du gouvernement. Les opposants coloniaux et métropolitains qualifièrent cette doctrine d'abandon, de « pari congolais » *;* cette dénomination fut reprise par les opposants à partir de cette époque.

Premier écueil rencontré par De Schryver : si les partis modérés se rangèrent à ses côtés, son programme fut rejeté par l'Abako, le Parti solidaire africain, le MNC-Kalonji, le Parti du peuple et le MNC-Lumumba qui leur emboîta le pas en lançant un appel à la désobéissance civile. Dans la soirée du 30 octobre, des émeutes éclatèrent à Stanleyville. La Force publique intervint. Bilan : deux morts et plusieurs blessés congolais. Le gouverneur de la Province orientale, Pierre Leroy, estimant Patrice Lumumba responsable des troubles, le fit arrêter le 1er novembre.

La volonté de dialogue de De Schryver avec les leaders africains fut encore mise en échec à de nombreuses reprises au cours des mois qui suivirent à la suite de luttes tribales au Katanga et dans le Bas-Congo et de troubles à Stanleyville. Cela n'empêcha pas le ministre de persévérer dans sa volonté d'aller de l'avant, sentant grandir l'impatience de certains leaders africains. À partir de ce moment, les préoccupations gouvernementales se tournèrent vers l'organisation matérielle des élections de décembre 1959 pour la mise en place des conseils de territoires et des communes. Il s'agissait d'une première étape de l'émancipation politique du Congo.

À la fin décembre 1959, la carte politique du pays se présentait sous la forme d'une mosaïque. De nombreux groupements politiques s'étaient constitués, la plupart sur une base ethnique, sans programme véritable, axés tout au plus sur des tendances générales. Les partis qui faisaient de l'obstruction ne voulaient rien de ce que les Belges proposaient, ils réclamaient l'indépendance immédiate. Malgré la campagne de désobéissance civile lancée par certains leaders, les élections se déroulèrent comme prévu en décembre. Entretemps, des émeutes éclatèrent à Matadi, à Luluabourg et à Stanleyville ; on déplora des morts.

---

77 *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*

78 Raymond Scheyven avait été ministre des Affaires économiques dans le gouvernement Eyskens II du 26 juin au 4 novembre 1958.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Dans ce contexte, le 9 novembre 1959, Harmel écrivit à Eyskens qu'au cours du dernier Conseil des ministres, il s'était « permis de suggérer un effort renouvelé malgré les refus essuyés pour trouver avec les socialistes un terrain d'entente en prévision des colloques que présidera M. De Schryver ». Le ministre de la Culture ajoutait : « Sinon, les leaders congolais encouragés par les socialistes, ou au moins par leur attitude (…), ne viendront pas aux colloques et le ministre perdra son prestige aux yeux des Africains. Notre gouvernement sera alors gravement menacé. Je suis donc persuadé qu'il faut chercher un moyen terme entre la position gouvernementale et celle des socialistes, et que cela est très urgent ». Le souhait d'Harmel de former une tripartite était partagé par le roi Baudouin, mais Eyskens ne voulait pas en entendre parler [79].

Le parti socialiste estimait que la politique du gouvernement Eyskens était peu dynamique et que le dialogue avec les Congolais devait s'amorcer plus rapidement. Il proposait dès lors l'organisation immédiate d'une Table ronde à laquelle participeraient les représentants de tous les partis congolais.

De son côté, De Schryver souhaitait associer tous les partis belges à un colloque général avec des leaders congolais qui aurait dû se tenir entre le 20 et le 30 novembre à Léopoldville ; il s'en expliqua à la Chambre le 3 novembre. Au cours du débat qui suivit, les socialistes refusèrent la proposition et préconisèrent l'organisation à Bruxelles d'une Table ronde à laquelle seraient invités les représentants de tous les partis congolais et à laquelle le Parlement belge serait associé [80]. Le président du PSB, Léo Collard, confirma le 17 novembre que son parti ne participerait pas à la réunion si elle se tenait à Léopoldville [81].

Le ministre De Schryver poursuivit ses réflexions sur le plan politique et présenta également un programme économique et financier [82] ; celui-ci devait être mis en œuvre par Raymond Scheyven, chargé des affaires économiques et financières depuis le 17 novembre 1959.

Le 20 novembre, à l'Université libre de Bruxelles, le roi lança un appel à une « solution équitable, définitive,… ». Les événements, constata-t-il, « se sont précipités à un rythme que nul n'aurait pu soupçonner. Des forces tumultueuses se sont mises en branle sans que des élites sages et expérimentées fussent présentes en nombre suffisant pour les encadrer et les diriger [83] ». Il fit appel « à tous ses compatriotes pour résoudre » le problème congolais, dans un « esprit d'union qui est celui de notre devise ». De Schryver se rendit au Congo le 21 novembre 1959. Il invita à Bruxelles les chefs du Cartel des partis nationalistes Joseph Kasa-Vubu, Antoine Gizenga et Albert Kalonji. Ceux-ci publièrent à leur arrivée le 3 décembre un communiqué revendiquant l'organisation immédiate d'une Table ronde.

Le 26 novembre, à Léopoldville, De Schryver déclara officiellement qu'une grande conférence allait se tenir et que son objectif était d'examiner le fondement et

79 V. DUJARDIN, *Biographie de Pierre Harmel*, *op. cit.*
80 Chambre, *Ann. parl.*, 5 novembre 1959, p. 8.
81 Lettre de Léo Collard publiée par *La Cité*, le 18 novembre 1959.
82 Chambre, *Ann. parl.*, 3 novembre 1959.
83 *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*, p. 206.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

l'organisation des futures institutions politiques congolaises[84]. Contrairement à l'option prise quelques semaines plus tôt, il annonça qu'elle se tiendrait à Bruxelles en janvier 1960, rencontrant ainsi la proposition socialiste.

Se rendant compte que la situation évoluait très rapidement, le ministre décida qu'il fallait laisser le moins de temps possible entre les élections provinciales et nationales afin que cette période d'agitation puisse prendre fin. Le Conseil des ministres du 14 décembre se prononça favorablement sur la proposition d'organiser une Table ronde à la mi-janvier dans la capitale. Le ministre affirma le 15 décembre à la Chambre, en réponse à une interpellation de Léo Collard à propos de la future Table ronde : « Elle prouvera définitivement aux populations du Congo qu'en 1960, l'indépendance sera chose acquise ; l'indépendance dans l'amitié de la Belgique, dans la solidarité des deux nations. » À cette date, le ministre estimait qu'en 1960, le Congo serait indépendant. Cette intervention passa pratiquement inaperçue. Personne ne devait relever cette déclaration politique capitale. Le « geste ultime » réclamé par le Cartel composé de partis radicaux congolais était ainsi accompli.

Annoncé dès janvier 1959, le scrutin de décembre 1959 était la première expérience en matière électorale s'étendant à l'ensemble du territoire. Organisé sur la base du suffrage universel, à l'exclusion des femmes, il devait désigner les représentants de la population dans les conseils communaux des villes et dans les conseils de territoire dans les milieux ruraux.

Ces élections se déroulèrent dans le calme sur l'ensemble du territoire. Les résultats enregistrés montrèrent que dans sa majorité, la population participa à la consultation bien que celle-ci n'était pas obligatoire. La plupart des votes se portèrent sur des listes d'intérêts locaux ; sur 1,8 millions de votants, 1,3 millions d'électeurs devaient choisir des candidats non présentés par des partis politiques. Sur la base de ces résultats, il ne fut pas aisé pour le ministre d'analyser les résultats et d'en tirer des conclusions, notamment pour la désignation des futurs participants à la Table ronde de janvier 1960.

Le voyage royal

Le 16 décembre 1959, un événement imprévu intervint : le roi décida, dans la précipitation, de se rendre au Congo afin de se faire une opinion personnelle sur la situation. Cette initiative quelque peu surprenante montrait bien son inquiétude à propos de la politique gouvernementale.

Accompagné du ministre De Schryver, il fit un voyage d'information sur « l'état général du Congo et sur les aspirations des populations[85] ». Dans son discours à son arrivée, le 17 décembre, le souverain déclara à la radio de Stanleyville qu'il était venu s'assurer sur place des aspirations des populations, ajoutant que « l'heure approchait d'asseoir l'association de la Belgique et du Congo sur la base de l'émancipation des populations autochtones[86] ». À son retour, le 9 janvier 1960, le souverain se dit

[84] Allocution à l'Association de la presse du Congo, le 26 novembre 1959, *ibidem*, pp. 213-214.
[85] Conférence de presse du ministre Scheyven du 17 décembre 1959.
[86] Pauline Lumumba se souvient qu'à Stanleyville son mari eut un long aparté avec le roi.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

convaincu que le souhait de ses interlocuteurs était « d'organiser le futur État sur la base d'une très large autonomie de provinces dotées de limites et de statuts adaptés à leurs caractéristiques régionales ». Le roi et le ministre revinrent convaincus qu'une seule solution pourrait éviter les débordements : accorder sans délai l'indépendance.

Cette nouvelle prise de position du roi contenait une indication au sujet des tendances qu'il souhaitait voir se développer au sein de la Table ronde : un esprit de mutuelle confiance, de collaboration constructive et d'amitié entre les deux pays, sans pour autant fixer une date pour l'accès à l'indépendance. Selon Schöller, l'arrivée du roi à Elisabethville s'était passée dans les meilleures conditions : accueil chaleureux par blancs et noirs réunis, aucun incident. Au cours de ce nouveau périple impromptu, le souverain avait pu se rendre compte du changement d'atmosphère depuis son voyage de 1955. À son retour, il avait manifesté ses premières inquiétudes devant le cours pris par les événements.

Le 12 janvier 1960, le ministre présenta à la Chambre un rapport sur le voyage royal devant les commissions parlementaires réunies.

La préparation de la Table ronde politique

Le ministre De Schryver informa la Chambre, le 15 décembre 1959, de la tenue de la prochaine conférence de la Table ronde. Dans ses mémoires [87], il déclara à ce propos : « À la conférence de la Table ronde, il devait y avoir le gouvernement et des représentants des deux assemblées parlementaires. Le gouvernement désirait que les populations du Congo soient représentées par des délégués valables, représentants des partis et des grandes tendances de l'opinion ainsi que de celle des chefs coutumiers. Compte tenu de l'évolution du Congo, il convenait, dans toute la mesure du possible, d'écourter la période de transition qui, par définition, constitue une période de malaise et de tension politique. Une conférence de la Table ronde fut fixée à la mi-janvier. »

La mise en œuvre allait être l'objet de longues discussions sur la nature même de la conférence, la valeur juridique des décisions prises, l'ordre du jour, sa durée, ainsi que sur la composition des différentes délégations. En ce qui concerne ce dernier point, le ministre De Schryver pensait à l'origine organiser un séminaire en Belgique avec douze ou quinze membres appartenant à l'élite congolaise afin de savoir ce qu'ils pensaient de la situation. Une pression fut exercée par des leaders congolais en vue d'élargir leur délégation. On passa à 20 titulaires et 20 suppléants pour aboutir enfin à 45 délégués et 48 suppléants. Sur la base de la désignation d'un ou de plusieurs conseillers par parti, 17 Belges et un Congolais furent choisis par les Congolais. Le ministre déclara ultérieurement à la Chambre : « Il n'y avait aucun organisme au Congo qui pouvait désigner, par voie légale, des représentants. Nous nous sommes adressés aux partis politiques qui avaient pris part aux élections et obtenu là des résultats importants ; nous nous sommes adressés aux partis qui avaient prêché l'abstention en masse et dont nous avions constaté que les mots d'ordre avaient été

[87] Entretien avec Auguste De Schryver.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

suivis ; nous nous sommes également adressés à cette grande masse des ruraux qui s'étaient présentés aux élections sans programme politique [88]. »

À cause des retards intervenus, De Schryver proposa, le 7 janvier 1960, au Conseil des ministres de reporter la Table ronde de quelques jours en raison des difficultés rencontrées dans la répartition des sièges de délégués entre les partis congolais. Ce dernier point fut un véritable casse-tête pour le ministre.

La composition de la délégation des parlementaires belge posa moins de problèmes : dix titulaires et dix suppléants furent proposés par les principaux groupes politiques. Le gouvernement fut représenté par trois ministres à toutes les séances plénières : Lilar, De Schryver et Scheyven. La préparation de la conférence retint toute l'attention du gouvernement. La position arrêtée se résumait comme suit en ce qui concerne la nature des décisions prises, selon Gaston Eyskens [89] : « le gouvernement s'était accordé pour considérer les conclusions de la conférence comme des recommandations et non comme des décisions ». Bien qu'il fût hors de question de prendre des engagements juridiques, le gouvernement accepta de se lier moralement et de transposer les avis en textes de projets de loi sans quoi sa bonne foi aurait été mise en doute. Les ministres étaient aussi unanimes pour présenter un ordre du jour préétabli afin de prévenir toutes difficultés en faisant respecter les priorités choisies. Les Congolais allant mettre le futur statut politique du Congo sur le tapis, le gouvernement étudia cette question avec une attention particulière. En ce qui concerne les structures politiques, la tendance séparatiste, les revendications nationalistes du Katanga et du Bas-Congo étaient des arguments décisifs en faveur d'une plus grande autonomie provinciale.

Sur la question des compétences qui devaient rester aux mains de la Belgique durant la période transitoire précédant l'indépendance, les points de vue étaient assez partagés. Le Premier ministre était favorable à ce que « la Belgique garde une tutelle sur certaines matières, mais il était conscient que cette position allait à l'encontre du point de vue des partis nationalistes et de la tendance générale à laisser les colonies africaines accéder à l'indépendance sans période de transition ». Eyskens estimait que les « Congolais n'avaient pas la maturité requise pour supporter seuls, d'emblée, toutes les responsabilités ». Auguste De Schryver et certains ministres ne partageaient pas ce point de vue. Ce qui amena le Conseil à reconsidérer la question. La Belgique, selon le ministre De Schryver, aurait des avantages à accorder une indépendance sans aucune réserve. Dans ce cas, « les Congolais devraient immédiatement entretenir des liens avec la Belgique ».

Après le voyage royal, De Schryver fut convaincu que la préparation de l'accès à l'indépendance, telle que prévue dans son plan du 16 octobre 1959, n'avait plus aucune chance d'aboutir, les revendications congolaises étant devenues de plus en plus radicales. En janvier 1960, le gouvernement était donc dans une position extrêmement difficile. D'autant plus que l'attitude des trois piliers traditionnels du Congo avait évolué. L'Église catholique faisait définitivement confiance aux Congolais, elle avait formé ses cadres et avait assuré l'éducation de la plupart des participants à la Table ronde. L'administration coloniale était divisée : les agents territoriaux en contact avec les populations africaines étaient inquiets suite aux

[88] Chambre, *Ann. parl.*, 10 mars 1960.
[89] G. EYSKENS, *De Memoires*, *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

événements intervenus dans certaines régions. Les cadres supérieurs de l'administration installés à Léopoldville, coupés du terrain dans une certaine mesure, étaient déstabilisés, pris entre le constat de ce qui se passait à l'intérieur et les injonctions de la métropole. Les représentants du secteur privé, qui étaient au départ en faveur d'un processus lent de décolonisation, changèrent complètement d'attitude devant les événements et plaidaient pour une accélération dans l'espoir de rétablir le plus rapidement possible la stabilité et la sécurité dans le pays [90].

[90] L'administrateur-délégué de la Compagnie du Kasaï m'a dit à l'époque : « Laissez-nous avec nos nègres (…) nous nous arrangerons bien avec eux ! »

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

2. LES DÉCISIONS POLITIQUES RELATIVES À L'ACCESSION DU CONGO À L'INDÉPENDANCE

2.1. LA CONFÉRENCE DE LA TABLE RONDE POLITIQUE (20 JANVIER-20 FÉVRIER 1960 [91])

La Table ronde commença ses travaux le 20 janvier 1960 sous la présidence d'Albert Lilar, vice-président du Conseil des ministres. Le gouvernement belge désigna officiellement pour le représenter à la Conférence Auguste De Schryver, ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Raymond Scheyven, ministre chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi, René Lefèbvre, ministre de l'Intérieur, Pierre Harmel, ministre des Affaires culturelles et Laurent Merchiers, ministre de la Justice. En présence d'une importante délégation belge et africaine, elle se réunit à l'Albertine dans la grande salle de l'Europe. La délégation des parlementaires était composée pour moitié de membres du Sénat et de la Chambre. Leur rôle dans le déroulement de la conférence fut relativement limité [92], mis à part celui du sénateur Henri Rolin, ministre d'État [93].

Dès le départ, les discussions prirent une tournure fort différente de celle qui avait été imaginée par les responsables gouvernementaux. À la veille de la conférence, à la surprise du gouvernement, les délégations congolaises s'étaient regroupées et avaient constitué un « Front commun ». Celui-ci publiait le 18 janvier un communiqué dans lequel il revendiquait l'accession à « l'indépendance immédiate dans l'unité nationale [94]». Cette position fut annoncée à l'ouverture de la conférence dès l'examen de l'ordre du jour. L'objectif était de défendre une position acceptée par toutes les délégations congolaises : « Unir leurs efforts en vue de l'accession du Congo à l'indépendance immédiate dans l'unité nationale et demander une définition de la nature de la conférence avant d'entamer tout débat ». Les délégués congolais voulaient

[91] G.-H. DUMONT, *La Table ronde belgo-congolaise*, Éditions universitaires, Paris, septembre 1961.
[92] Ils ne furent en fait sollicités qu'après que les décisions aient déjà été prises.
[93] Au sein du Parlement belge, l'opposition était essentiellement représentée par le parti socialiste. Après quelques hésitations, celui-ci avait décidé le 11 janvier 1960 de participer aux travaux de la conférence.
[94] Charte constitutive du « Front commun », cf. *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*, pp. 22-23.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

que le gouvernement belge et les parlementaires soient liés par les décisions qui seraient prises au cours de la conférence. Le Front commun fut incontestablement un facteur très important dans la fixation de l'ordre des travaux, dans l'obtention de la part du gouvernement qu'il lie son sort à l'adoption par le Parlement de projets de loi conformes aux recommandations formulées dans les résolutions prises.

De Schryver avait souhaité initialement que la conférence soit une consultation au cours de laquelle des recommandations seraient formulées et dont le gouvernement s'inspirerait en vue de prendre des initiatives législatives.

Lors de la séance officielle d'ouverture le 20 janvier 1960, le Premier ministre exposa l'ordre du jour et l'enjeu de la conférence selon le schéma convenu au sein du gouvernement. « Il s'agissait d'examiner le futur système politique congolais et de définir les liens entre le Congo et la Belgique sans pour autant que les discussions aboutissent à des engagements définitifs ou contraignants [95]. » Il appela les Congolais à parler « sans détour et sans amertume et à tendre vers des solutions constructives. Cet objectif pouvait être atteint dans la mesure où les deux parties s'accordaient dès le départ sur l'essentiel, à savoir l'indépendance du Congo ».

Auguste De Schryver exposa aux délégués le point de vue gouvernemental, notamment sur la répartition des sièges et la nature de la Conférence. Comme décidé par le gouvernement, le ministre désirait obtenir un accord sur le règlement d'ordre intérieur, ce qui n'était manifestement pas le souhait du Front commun. Dès le départ, les travaux se déroulèrent selon le schéma que le Front avait mis au point ; ils portèrent sur trois problèmes fondamentaux aux yeux des Congolais : la portée politique des décisions prises par la Table ronde, la fixation de la date de l'indépendance et le transfert intégral des compétences.

2.1.1. La nature de la Table ronde

Le 21 janvier, lendemain de la séance officielle d'ouverture, le premier débat porta sur la nature de la Table ronde. Pour les Congolais, la conférence devait être une préconstituante. Ils se soucièrent principalement du sort réservé aux décisions qui seraient prises.

L'ambiance fut marquée dès le début des travaux par l'intervention de Joseph Kasa-Vubu qui exigea d'entrée de jeu que la conférence soit une constituante ayant le pouvoir de décider de l'avenir du pays. De Schryver répondit que ce n'était pas le cas et qu'il s'agissait d'une assemblée de bonnes volontés réunies pour se mettre d'accord sur la manière d'envisager l'avenir. Kasa-Vubu revint à la charge et insista à nouveau sur la définition de la nature de la conférence, en d'autres termes, il voulait connaître les pouvoirs qui lui étaient conférés. Les réponses de De Schryver portèrent sur les procédures à suivre, il estimait qu'il ne pouvait s'agir d'une préconstituante ; sa réponse ne correspondait manifestement pas à l'attente des participants congolais. Afin de débloquer la négociation, peu de temps après, le ministre fit une importante

[95] G. EYSKENS, *De Memoires*, *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

déclaration disant qu'il s'engageait à défendre devant le gouvernement les décisions qui seraient prises à la Table ronde et à les traduire en projets de loi. Il s'engageait à démissionner s'il n'était pas suivi par le Parlement. Le président Lilar ajouta qu'il se portait fort d'obtenir l'accord du gouvernement sur les positons acquises. N'ayant pas obtenu ce qu'il souhaitait, Kasa-Vubu quitta la séance en déclarant : «Les structures, c'est l'affaire des Congolais. »

Après un court débat, intense et difficile, un accord intervint sous la forme d'un engagement formel des membres du gouvernement présents quant à la bonne fin réservée aux résolutions de la Conférence. Ces dernières devaient être traduites en projets de loi et présentées au Parlement. Cet engagement fut interprété comme une première concession de De Schryver. À tort, car il avait défendu ce point de vue devant le gouvernement et les ministres l'avaient approuvé, si pas explicitement, au moins implicitement [96].

Dès la deuxième réunion, les délégués congolais avaient pris l'initiative des débats et s'étaient rendus maîtres du jeu, avec la collaboration de leurs conseillers et des étudiants congolais de Belgique. Le Front commun ne représentait peut-être pas la position de l'ensemble des délégations, mais il devint très rapidement leur porte-parole officiel. Les revendications dont il était porteur ne pouvaient pas ne pas être suivies par l'ensemble des délégués sous peine pour ceux-ci d'être qualifiés de pro-belges.

2.1.2. La fixation de la date de l'indépendance

L'accord sur la nature de la conférence étant acquis, les délégués congolais voulurent déterminer la date à laquelle la Belgique accorderait la souveraineté au Congo. Dans ce cas également, le rôle du Front commun fut capital [97]. Le 26 janvier 1960, il proposa de fixer la date de la proclamation de l'indépendance au 1er juin 1960. De Schryver mit tout en œuvre afin de déplacer cette échéance. *In fine*, il proposa le 30 juin. Il avança l'argument selon lequel il serait impossible de mener à bien les préparatifs indispensables. N'en espérant pas tant, les dirigeants congolais discutèrent de la proposition lors de la séance du 27 janvier 1960. La date proposée par le ministre fut officiellement acceptée par Jean Bolikango au nom du Front commun. C'était évidemment pour les Belges un succès très relatif. Selon Eyskens, il était apparu après le voyage royal que le « processus d'indépendance se déroulerait plus rapidement que prévu, mais il ne soupçonnait pas à l'époque qu'il serait aussi précipité [98] ».

Le calendrier fixé par la déclaration du 16 octobre 1959 était largement et définitivement dépassé ; la décolonisation était entrée dans sa phase définitive.

96 *Ibidem*.
97 Selon les dirigeants africains, c'était l'unique moyen de mettre un terme aux troubles qui avaient éclaté au début du mois de janvier dans différentes villes du pays.
98 G. EYSKENS, *De Memoires*, *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Dans une conversation ultérieure en mai 1988 [99], Auguste De Schryver déclara : « Une petite minorité l'a affirmé puis c'est devenu le cri général : “Nous voulons l'indépendance et le gouvernement n'a qu'à trouver les formules ; nous parlerons de tout cela plus tard, mais nous ne voulons pas retourner au Congo sans pouvoir dire que nous avons réclamé l'indépendance du Congo”. À ce mot magique, ils ajoutaient en ce qui concerne les structures : “C'est nous qui allons décider plus tard”. Exactement ce qu'avait déjà déclaré Kasa-Vubu lors de la première séance. Il ressortait des déclarations faites ultérieurement par un certain nombre de conseillers « que la revendication de l'indépendance immédiate était une thèse maximale avancée par les Congolais pour obtenir la fixation d'une date. Cette dernière aurait dû intervenir dans un délai que l'on pouvait évaluer à un minimum d'une année [100]. »

2.1.3. Le transfert intégral des compétences

Lors de la séance du 27 janvier, De Schryver plaida pour l'établissement d'une période transitoire allant au-delà du 30 juin, pendant laquelle la Belgique continuerait à exercer certaines compétences. Les partis modérés y étaient plus ou moins favorables, mais la majorité de la délégation congolaise s'y opposa fermement.

Dans son exposé initial relatif aux pouvoirs dont disposeraient les premières Chambres congolaises, De Schryver avait déclaré : « Après le 1er juillet, le Parlement et le pouvoir exécutif belge n'interviendront plus qu'exceptionnellement (…) le pouvoir des deux chambres (congolaises) sera extrêmement large, mais ne couvrira pas encore toutes les compétences. » « Elles auront d'abord une première tâche : celle d'exercer le pouvoir législatif normal, car à partir du premier juillet, le Parlement ou le pouvoir exécutif belges n'interviendront plus qu'exceptionnellement. Leur deuxième tâche serait de faire la Constitution. À cet égard, il me paraît raisonnable de prévoir un délai maximum de 24 mois pour achever cette tâche (…) Entretemps, le pouvoir des deux Chambres sera extrêmement large, mais ne couvrira pas encore toutes les compétences. » Les matières réservées qui ne devraient être transférées que progressivement au Congo visaient notamment les secteurs économique et financier, la défense nationale et la représentation diplomatique.

Cette déclaration ne fut pas du tout appréciée par des Congolais. Dans son intervention, devenue célèbre, Henri Rolin, sénateur socialiste, n'accepta pas la formule du gouvernement. Il déclara : « La Belgique doit, le 30 juin, remettre toutes les clés et ce sont les Congolais qui décideront de l'usage qu'ils en feront. » Le sénateur ajouta des nuances qui ne furent pas retenues par la postérité : « Un État ne perd pas son indépendance parce qu'il accepte que certains services lui soient rendus par un autre État. » Ces suggestions ne furent pas retenues par les participants.

---

99 R. DE SCHRYVER, Recueil d'études « Congo 1955-1960 », Académie royale des Sciences d'Outre-Mer (Bruxelles), pp. 205-228 (1992) ; Conversation de mai 1988 avec Auguste De Schryver parlant de l'octroi de l'indépendance, il déclara : « C'est bien là le drame : avoir dû conférer l'indépendance à un pays et à des leaders insuffisamment préparés. »

100 J. BRASSINNE, « Les conseillers à la Table ronde belgo-congolaise », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1263-1264, 1989.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Cette déclaration de Rolin fit sensation au cours de la séance du 28 janvier. Elle fut accueillie avec enthousiasme par la majorité de la délégation congolaise, elle mettait le gouvernement le dos au mur. Le ministre puis le gouvernement se rallièrent à ce point de vue. Le 4 février, la Belgique reconnaissait la plénitude de l'indépendance du Congo et le transfert des compétences sans aucune réserve.

En fait, le sénateur socialiste avait hypothéqué la possibilité pour la Belgique d'obtenir certaines garanties après l'indépendance. Les autorités belges avaient cédé sur l'ensemble des positions défendues par le Front commun. La portée politique des décisions était définie, la fixation de la date de l'indépendance acquise, le transfert intégral des compétences obtenu. La Table ronde perdit dès lors aux yeux de la plupart des Congolais une grande partie de son intérêt. Cependant, beaucoup de problèmes restaient à résoudre pour lesquels les autorités belges avaient peu de monnaie d'échange. Les discussions s'orientèrent sur la garantie des biens et des personnes, le choix du chef de l'État et les futures structures institutionnelles du Congo.

2.1.4. La garantie des personnes et des biens

La Table ronde accorda la priorité aux problèmes politiques ; très vite les répercussions financières et économiques du passage du régime colonial à l'indépendance se firent sentir. La Bourse traduisit la crise de confiance des marchés et de l'opinion publique [101]. Le 12 février, le ministre Scheyven proposa de faire un exposé sur l'ensemble des problèmes économiques et financiers. Cette suggestion souleva des réticences de certains délégués congolais invoquant le fait qu'ils ne disposaient pas de dossiers, ni d'experts pour entamer une discussion de fond. Finalement, il fut décidé que Scheyven ferait un exposé au cours de la matinée du prochain dimanche. Appuyé par des statistiques précises quant à la croissance démographique, les exportations de matières premières et de produits agricoles, l'exposé mit en évidence la nécessité d'une augmentation annuelle du revenu national de l'ordre de 2,7 à 3 %. Pour y arriver, il fallait trouver annuellement 12 milliards d'investissements publics et privés en 1960, et 14 milliards à partir de 1965.

Le ministre évoqua également les travaux de la Commission de Voghel, qui avait recommandé la création d'un Fonds d'assistance au Congo et la constitution d'une Société de développement belgo-congolaise. Les délégués se refusèrent à toute discussion sur le fond, mais se déclarèrent favorables à la réunion d'une Table ronde économique et financière qui ferait suite aux travaux en cours.

Durant le déroulement des travaux, des journaux et périodiques, porte-parole de l'opinion publique belge, se mirent à réclamer avec de plus en plus d'insistance des

[101] Lors du débat sur l'avenir des pouvoirs concédants, Scheyven fit un exposé critique de la situation économique et financière. Il souhaitait que les représentants congolais fassent une déclaration collective en faveur du respect des investissements privés. Il fut décidé en séance plénière que l'octroi de garanties serait examiné au cours d'une conférence économique, financière et sociale belgo-congolaise qui se tiendrait le 15 avril à Bruxelles.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

garanties pour les personnes et les biens au Congo [102]. Cette préoccupation n'était pas partagée par tous les Congolais. Par contre, plusieurs de leurs délégations souhaitaient la création d'un exécutif dans les meilleurs délais. Les garanties demandées par les milieux politiques et financiers belges permirent aux Congolais d'obtenir des concessions relativement à la mise en place d'exécutifs au Congo [103].

Tous les ministres ne croyaient pas au bon déroulement du scénario mis au point. La plupart estimaient que la Belgique devait obtenir d'une façon ou d'une autre des garanties formelles pour ses intérêts et pour les Belges – fonctionnaires, magistrats et agents du secteur privé – qui resteraient au Congo. L'idée d'un traité d'amitié entre la Belgique et le Congo restait la meilleure solution possible au problème.

En fin de conférence, les résolutions concernant les garanties octroyées aux Belges furent votées à l'unanimité. Elles portaient, entre autres, sur la sécurité des personnes et des biens. Il était prévu que la Constitution congolaise provisoire devrait garantir également le droit à l'inviolabilité des personnes physiques, le droit de propriété, l'inviolabilité du domicile et le respect de la propriété et des investissements. La future assemblée constituante congolaise devrait se référer à ces principes dans l'élaboration de sa charte fondamentale. Les fonctionnaires belges au Congo qui, après l'indépendance, se trouveraient placés sous l'autorité du gouvernement congolais obtinrent que leur statut soit considéré comme un droit acquis. Les membres du pouvoir judiciaire resteraient en fonction en attendant qu'une nouvelle législation entre en vigueur et que le nouvel appareil judiciaire soit en état de fonctionner. Il en était de même pour le cadre des officiers et sous-officiers de la Force publique.

Avant le vote de cette résolution, les Congolais obtinrent en contrepartie de participer au pouvoir exécutif dès avant l'indépendance. Le résultat des négociations fut donc la participation de Congolais à des exécutifs qui devraient être installés à Bruxelles et à Léopoldville. Le 3 février, on convint de la création de plusieurs collèges exécutifs. Une commission composée de six Congolais serait installée à Bruxelles avec comme objectif de collaborer avec le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi à la préparation des textes de loi relatifs à l'indépendance congolaise [104]. À Léopoldville, un collège de six Congolais serait adjoint au gouverneur général et un collège de trois personnes à chaque gouverneur de province. Les commissaires de district et les administrateurs de territoire seraient eux aussi secondés par des Congolais. Par le biais de ces collaborations, le gouvernement, conscient de la proximité de l'échéance, espérait donner la plus grande expérience administrative possible aux Congolais pendant la période allant de la mi-février à la fin juin 1960.

Le gouvernement aurait voulu concrétiser des garanties supplémentaires à celles reprises dans les résolutions par la conclusion d'un traité d'amitié, de collaboration et d'assistance. Cette idée avait été avancée par Harmel. Cependant, aucun accord ne

---

[102] Ce fut notamment le cas du côté francophone, des journaux *Le Soir* et *La Libre Belgique* et de l'hebdomadaire *Pourquoi Pas ?*.

[103] Le 17 février, De Schryver annonça que si les partis lançaient un appel au calme et au respect de la loi, des collèges exécutifs pourraient, avec le gouverneur général et les gouverneurs de provinces, exercer les pouvoirs de ces autorités.

[104] De Schryver déclara en 1988 : « Ces Congolais étaient d'assez jeunes gens qui ont fait un bon travail. Si l'on avait pu réunir cette commission beaucoup plus tôt, pas mal de problèmes auraient été éclaircis de bonne heure. »

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

pouvait être conclu avant le 30 juin faute d'un gouvernement et d'un Parlement congolais souverain. Selon Eyskens, De Schryver adopta un point de vue très optimiste durant les pourparlers relatifs aux garanties à obtenir après le transfert des compétences. Estimant que les habilitations de la conférence se limitaient à formuler les recommandations, De Schryver pensait qu'elle ne pouvait aller plus loin dès lors qu'il était question des intérêts belges au Congo après l'indépendance. Il n'était pas possible à ses yeux d'obtenir des garanties juridiques et politiques strictes avant la date du 30 juin 1960.

La volonté politique des Congolais de signer un tel traité après l'indépendance paraissait incertaine. Le ministre avait cependant obtenu des délégations congolaises le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que la préservation des intérêts belges. De Schryver « espérait que tout se déroulerait bien et que les Congolais respecteraient leurs promesses [105] ».

2.1.5. Le choix du chef de l'État

La question du chef de l'État avait été soulevée une première fois par De Schryver lors de la réunion du 27 janvier 1960. Il avait déclaré : « Je me permets de penser que pendant la période précédant l'adoption de la Constitution (congolaise), Sa Majesté le Roi des Belges continuera à assumer les fonctions de chef de l'État au Congo où il sera représenté par un mandataire spécial. »

Il soutint la thèse selon laquelle le roi Baudouin nommerait les membres du premier gouvernement congolais. Le ministre estimait que le souverain devait exercer les fonctions de chef de l'État au Congo pendant une période transitoire allant du 1er juillet jusqu'à la ratification de la Constitution. Jusqu'au 30 juin 1960, la situation juridique était claire : le roi assumait ses responsabilités constitutionnelles à l'égard du Congo. Pour la période ultérieure jusqu'à l'adoption de la Constitution, la question soulevait des difficultés sur les plans congolais et belge [106].

Le ministre pensait que la grande majorité de la délégation congolaise accepterait cette proposition bien qu'elle n'ait fait l'objet d'aucun débat. À la mi-février, il n'était plus du tout certain qu'un accord pût intervenir à ce sujet. Les dirigeants du Cartel de tendance nationaliste s'étaient entretemps prononcés contre la proposition de De Schryver et exigeaient que l'assemblée constituante puisse choisir le chef de l'État après le 1er juillet 1960.

Lorsque le problème vint en séance publique le 15 février, le débat fut d'une grande dignité. De Schryver ne confirma pas la thèse qu'il avait développée le 27 janvier et admit qu'une décision à ce sujet puisse être prise par les Chambres congolaises. Le

---

105 G. Eyskens, *De Memoires*, *op. cit.*

106 Le roi n'aurait pu être chef de l'État congolais indépendant que si, conformément à l'article 62 de la Constitution, une loi belge était votée à la majorité des deux tiers, les deux tiers des membres étant présents. Le ministre De Schryver devait, d'autre part, faire savoir que « le souverain ne pourrait consentir à assumer les fonctions de chef de l'État que s'il y était formellement invité par un organe responsable de l'État congolais ».

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

17 février, la Table ronde s'accorda sur cette proposition. Ces Chambres devant être installées après les élections nationales, elles pourraient se prononcer avant le 30 juin.

2.1.6. Les structures politiques

Le 27 janvier [107], le ministre De Schryver présenta des propositions relatives au cadre institutionnel du futur État. Il fut décidé qu'elles seraient discutées en commission. À partir du 10 février, la structure du futur État se dessina : le Congo serait un État unitaire largement décentralisé, à la suite d'un compromis entre les tenants de l'unitarisme et ceux du fédéralisme.

La structure du Congo, selon le ministre, devait répondre à une double nécessité : d'une part, créer une décentralisation poussée donnant une large autonomie aux provinces, d'autre part, respecter le grand ensemble constitué par les six provinces. Du côté belge, le débat avait pour objectif d'éviter l'éclatement des structures existantes ; les deux courants se mirent d'accord sur les éléments essentiels. Le séparatisme fut condamné par tous les délégués : le transfert des pouvoirs devait s'effectuer au profit d'un seul État, avec un chef, un drapeau et une monnaie.

Les fédéralistes avaient obtenu une répartition des compétences qui accordait une large autonomie politique et administrative aux provinces. Une représentation provinciale au sein du gouvernement était assurée et le Sénat compterait un nombre égal de membres élus pour chacune des six provinces. Les compétences résiduaires relevant du pouvoir central, la prééminence de celui-ci était donc assurée.

La solution adoptée par la conférence était typiquement belge. On n'avait opté ni pour un État unitaire, ni pour un État fédéral, mais pour un compromis. Les participants s'y étaient ralliés en laissant à la future constituante le soin de trancher. L'unité du Congo était sauvegardée, mais tous les éléments étaient rassemblés pour que plus tard des difficultés surgissent, unitaristes et fédéralistes ne se tenant ni les uns ni les autres pour battus.

Les nombreux problèmes relatifs à l'accession du Congo à l'indépendance furent longuement débattus en commission et en séance plénière. Le gouvernement belge, par une série d'abandons successifs concernant la nature de la conférence, la date de l'indépendance, le sort des matières réservées, le rôle du roi et le partage du pouvoir exécutif à Léopoldville, obtint en échange des promesses des délégués congolais relatives à la garantie des personnes et des biens ainsi que la signature d'un traité d'amitié avant le 30 juin.

Le Palais devait constater cette absence de garanties. Avant le vote final des résolutions, le roi décida de prendre l'avis du Conseil de la Couronne. Le compte rendu de cette réunion est analysé ci-après d'une manière approfondie. Il est très important, car il explique la conception que le roi Baudouin avait de son rôle, les mises en garde qu'il avait effectuées à l'égard du gouvernement, la complexité de la

[107] Exposé de De Schryver à la séance de la Conférence de la Table ronde du 27 janvier 1960. Texte ronéotypé, Documents de la Table ronde.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

situation à la fin de la Table ronde. Il met en lumière l'absence de solution de rechange aux propositions de la Table ronde.

2.1.7. Le Conseil de la Couronne

À l'initiative du roi, le Conseil de la Couronne se réunit au Palais de Bruxelles le 18 février 1960 à 17 heures [108]. Le gouvernement au grand complet et presque tous les ministres d'État étaient présents ; seuls excusés, Camille Gutt, à l'étranger, et Victor Maistriau, souffrant. Les ministres d'État socialistes étaient présents en dépit des critiques qu'ils avaient émises à l'égard de la convocation du Conseil. Cette réunion répondait selon eux uniquement à l'inquiétude des milieux financiers [109].

Dans son allocution d'ouverture, le roi exposa les raisons de son initiative et résuma la politique congolaise des dernières années. Il estima de son devoir « d'attirer leur attention sur les conséquences qui résulteront de cette indépendance et sur les mesures qu'il y a lieu de prendre pour y faire face ». Il critiqua sans ambages la façon dont on avait agi jusque-là et laissa entendre que les derniers gouvernements n'avaient pas suffisamment tenu compte de ses avertissements et recommandations.

Il rappela ses divers voyages et les initiatives prises en 1955. Le 4 novembre 1957, il avait écrit au Premier ministre Van Acker : « Depuis plusieurs mois plane sur le Pays un voile d'incertitude, même d'inquiétude, quant à l'avenir du Congo (…) les indigènes se sont éveillés à l'idée d'émancipation politique. » Le souverain estimait que « le moment est venu d'un ajustement de nos conceptions coloniales » et attirait « l'attention du gouvernement sur cette question capitale ». Faisant allusion au groupe de travail, il estimait que « la traduction de ses conclusions en dispositions légales prit de nouveaux mois, créant au Congo une effervescence attisée par l'accession à l'indépendance de territoires contigus. »

Le roi relut au Conseil son discours radiodiffusé, égratignant au passage la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959 : « Le gouvernement présenta au Parlement un plan assurément complet au sens européen, mais dépassant la compréhension, les aptitudes et les usages des indigènes. »

Il rappela son voyage de décembre 1959 durant lequel, dans l'effervescence du moment, il avait estimé devoir « se rendre sur place pour affirmer notre souveraineté et apaiser les passions ». Il poursuivit avec une brève allusion aux « débats de la Table ronde – assemblée purement consultative – le ministre du Congo a été amené à accepter la date ferme du 30 juin pour l'accession du Congo à l'indépendance ».

---

[108] Compte rendu du Conseil de la Couronne du 18 février 1960 établi par Jan Grauls, secrétaire du Conseil des ministres et contresigné par Eyskens. Cf. Enquête parlementaire visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci, Rapport de la commission d'enquête, Chambre, *Doc. parl.* 50-0312/007, 30 novembre 2001.

[109] Selon les députés Bohy et Spinoy, certains groupes financiers auraient voulu remettre en question les engagements pris à la Table ronde.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Le roi en vint alors à sa préoccupation essentielle : les relations futures entre la Belgique et le Congo. Il souhaitait des explications, notamment sur la présence des fonctionnaires belges dès le 1er juillet dans tous les secteurs économiques et sociaux, l'éclatement ces derniers temps de conflits tribaux, la présence de cent mille Européens, leur protection ainsi que celle des investissements, le maintien et la stabilité du franc congolais.

En terminant son allocution, le roi invita les ministres à prendre des mesures « afin que la transmission des pouvoirs de la Belgique au nouvel État du Congo ait lieu sans heurts graves et qu'un traité entre les deux États puisse être négocié et approuvé en temps utile ».

L'intervention royale fut suivie par trois exposés ministériels avant que la parole soit donnée aux ministres d'État. Le Premier ministre affirma « qu'il serait assez vain de discuter au sujet des fautes qui auraient été commises dans le passé. Ce qui importe, c'est de rechercher la solution que commande la situation actuelle ». Il constata qu'au cours de la conférence de la Table ronde « des garanties substantielles ont été données, [mais] l'avenir contient encore beaucoup d'inconnues et d'incertitudes qui expliquent l'inquiétude d'une partie de l'opinion publique ».

De Schryver souligna que si les Congolais n'avaient pas la qualité juridique pour prendre des engagements, il fallait « les considérer quand même comme des représentants valables de fait ». Il rappela que tous les Congolais, même les plus modérés, exigeaient une indépendance immédiate. Le ministre expliqua les principes qui guidèrent les représentants belges dans l'élaboration des recommandations concernant les institutions. En terminant, De Schryver considéra « que le résultat atteint est considérable ». Selon lui, « les membres de la délégation congolaise avaient témoigné leur détermination à collaborer ultérieurement avec notre pays et avaient accordé différentes garanties relatives aux Belges demeurant au Congo et aux intérêts de notre pays ».

Le ministre Scheyven énuméra et expliqua les recommandations relatives aux garanties que la Belgique avait reçues. L'examen détaillé de celles-ci devait être poursuivi au cours de la conférence économique et financière qui devait se tenir vers la mi-avril. En terminant, le ministre se prononça lui aussi en faveur de la conclusion d'un traité à signer avant le 30 juin.

Différentes personnalités intervinrent ensuite dont Paul Struye, Paul Van Zeeland, Henri Rolin, Paul-Henri Spaak, Albert de Vleeschauwer, Georges Theunis, Paul Tschoffen et Achille Van Acker. Leurs points de vue furent critiques, mais aucun d'eux ne proposa une alternative à la politique gouvernementale.

Le premier intervenant, Paul Struye, s'interrogea sur le point de savoir ce qui se passerait si les autorités congolaises ne ratifiaient pas les recommandations de la Table ronde, si le Traité n'était pas signé. Il se demandait aussi qui allait commander la Force publique et que deviendraient les bases métropolitaines de Kamina et de Kitona. Paul Van Zeeland, ancien ministre des Affaires étrangères des gouvernements Eyskens I, Duvieusart, Pholien et Van Houtte, constata qu'il y avait une faiblesse fondamentale dans le système préconisé : un hiatus total séparait le 30 juin et le 1er juillet. Il estima que « si nous abandonnons totalement notre autorité, qui nous garantit que les institutions congolaises vont suivre les recommandations ? »

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Comprenant les appréhensions du dernier intervenant, le ministre De Schryver tenta de le rassurer.

Henri Rolin conclut son intervention en disant : « Un recul est inimaginable aussi bien pour le gouvernement que pour la Belgique (…), alors, la seule politique valable est une politique de confiance. »

Paul-Henri Spaak adopta une position critique et pessimiste à l'égard du principe même de la Table ronde, qui avait conduit au triomphe des partis extrémistes. Il avait été frappé par la rapidité avec laquelle le Congo allait accéder à l'indépendance et n'était pas convaincu que la forme d'État proposée au Congo était bien conforme aux besoins de ce pays. Il ne se faisait pas trop d'illusions sur les promesses que les délégations congolaises avaient faites.

Le ministre de l'Agriculture, de Vleeschauwer, était également pessimiste et d'avis qu'aucune politique de rechange n'était possible. Tschoffen, comme Paul Struye l'avait fait, se demanda si on pouvait, dans la loi fondamentale, prévoir des garanties assurant la protection des biens et des personnes belges.

De Schryver fournit une réponse circonstanciée aux différents intervenants en reprenant des éléments déjà exposés et conclut « qu'en ce qui concerne l'hypothèse de ne pas voir respecter les engagements pris, c'est là l'éternelle question ». Le Premier ministre constata que « si on peut exprimer du scepticisme au sujet du régime politique proposé, il faut constater néanmoins qu'aucune autre proposition n'a été formulée » *;* les Congolais faisaient entière confiance aux institutions démocratiques de la Belgique. In fine, le gouvernement s'était fort « préoccupé de chercher par la loi belge un maximum de garanties » et qu'à côté de celles-ci, il fallait arriver à conclure un traité pour lequel il convenait d'obtenir la ratification avant l'indépendance.

En conclusion, le roi constata que la loi fondamentale provisoire qui contenait les garanties essentielles serait faite par le Parlement belge, donc d'une façon unilatérale. Il se demanda quelle serait la situation si, après l'indépendance, le traité n'avait pas été conclu. À cette interrogation, De Schryver précisa que la loi fondamentale resterait en vigueur jusqu'à la promulgation de la Constitution [110].

En dehors des ministres intéressés et de Vleeschauwer, aucun autre de leurs collègues n'intervint.

Le Conseil avait duré trois heures, chacun avait pu s'exprimer et faire part au roi de ses appréhensions, sans qu'aucune réponse précise ait été apportée aux interrogations du souverain. Une chose ressortait clairement : la Belgique ne pouvait pas faire marche arrière [111].

Le dimanche 21 février, au Palais de Bruxelles, le roi Baudouin reçut les délégués congolais et belges à la Table ronde. Il leur déclara : « Ceux qui prendront notre succession à la tête du gouvernement congolais verront combien large, hardie, et je

---

[110] Cette manière de voir était volontairement optimiste, mais peu réaliste étant donné qu'il n'était pas pensable qu'une loi belge puisse lier les autorités congolaises.

[111] « Ainsi donc, toutes les instances du Royaume ont accepté ce que l'on appellera : "Le pari de la Table ronde", qui deviendra ultérieurement : "Le pari congolais". », G.-H. Dumont, *La Table ronde belgo-congolaise*, *op. cit.*, p. 178.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

n'hésite pas à le dire, généreuse a été l'œuvre de la Belgique au Congo [112] » et prit acte des diverses déclarations des délégués congolais.

2.1.8. Les résolutions finales de la Table ronde

Après le Conseil de la Couronne, le 19 février, les seize résolutions finales furent adoptées en séance plénière. Un appel fut lancé par les partis politiques et les chefs coutumiers « à toutes les populations du Congo pour qu'elles aident à assurer le respect des lois et pour qu'elles collaborent au rétablissement de l'atmosphère de calme et d'ordre dans un esprit de coopération entre les habitants du Congo et l'administration ».

La conférence fut officiellement clôturée le 20 février 1960 par des discours du président Lilar et du Premier ministre Eyskens au nom du gouvernement ; ce dernier déclara : « J'ai la conviction que l'unité fondamentale du Congo a été sauvegardée [113]. »

Ces exposés furent suivis par ceux de Charles du Bus de Warnaffe, d'Hilaire Lahaye et d'Henri Rolin au nom de la délégation parlementaire belge et de treize participants congolais. L'allocution de clôture fut prononcée par le ministre De Schryver qui exprima sa profonde satisfaction et fit appel à la compréhension et à la collaboration des blancs du Congo, « qui ont connu ces dernières semaines de l'inquiétude et de l'anxiété, qui, au fond du cœur, peuvent si difficilement oublier un passé au milieu duquel ils ont vécu ». Il termina en criant : « Vive le Congo ! Vive la Belgique ! » Cri répété par l'assemblée, mêlé aux applaudissements.

Le climat qui présida aux dernières réunions de la conférence contrastait avec celui des premiers jours. L'enthousiasme avait succédé à la méfiance. Le ton modéré des discours de clôture prononcés par les leaders congolais, même par ceux qui étaient considérés comme les plus extrémistes, traduisait leur satisfaction ; l'accent fut mis à plusieurs reprises sur l'amitié devant unir la Belgique et le Congo.

La satisfaction qui naquit après les travaux fut de courte durée ; elle vaut cependant d'être soulignée, car cette ambiance fut sans doute à la base de l'espoir d'avoir évité le pire [114].

Les résolutions de la Table ronde allaient être coulées en projets de loi. Le Conseil des ministres du lundi 22 février autorisa De Schryver à en entreprendre immédiatement la rédaction.

---

[112] G.-H. Dumont, *La Table ronde belgo-congolaise*, *op. cit.*

[113] G. Eyskens, *De Memoires*, *op. cit.*

[114] André Schöller laissa percer son amertume , déjà à l'époque, alors que j'étais assis à côté de lui à la conférence, et dans ses mémoires, il écrivit : « À la funeste Table ronde, présent dans un rôle muet, comme conseiller du ministre, ce fut pour moi une "épreuve" de devoir assister, sans avoir droit de parole, à cette débandade générale. »

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

2.2. LA TABLE RONDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (26 AVRIL 1960-16 MAI)

Proposé à la conférence de la Table ronde par le ministre Scheyven le 14 février, l'objectif de cette conférence était d'examiner la situation économique et financière du Congo. L'évolution de cette dernière préoccupait à la fois le gouvernement et l'opinion publique belge, elle traduisait une crise de confiance très profonde à l'égard de la gestion du futur État [115]. Afin de clarifier toutes les implications de l'accès à l'indépendance, le ministre se rendit sur place à la mi-mars. À son retour, Scheyven, Van Houtte et Eyskens se penchèrent sur la situation financière. Un problème aigu était lié à la fuite des capitaux que connaissait le Congo depuis les émeutes de janvier 1959. Cette hémorragie ne cessait de s'aggraver : elle s'élevait en moyenne de 1 à 1,5 milliard de francs belges par mois depuis le début de l'année 1959. Après la Table ronde, ce chiffre avait atteint mensuellement un sommet de presque deux milliards de francs belges.

Devant ce développement inquiétant, le Premier ministre s'entretint fin février 1960 avec les représentants des principaux groupes financiers. Ces derniers s'engagèrent moralement à ne plus procéder à des transferts de fonds non justifiés. Cependant, la fuite des capitaux persista ; l'analyse des transferts démontra que ceux-ci n'étaient pas tant le fait des grandes entreprises, mais plutôt celui des fonctionnaires, des colons et des dirigeants des petites entreprises. Le gouvernement prit, fin mars, d'importantes décisions en la matière. Ainsi, les transferts de comptes en francs belges ouverts auprès des banques congolaises devaient désormais être approuvés par l'Institut de change belgo-luxembourgeois. Il était urgent de faire face à la détérioration de la situation et de prendre un ensemble de dispositions. Cet objectif fut assigné à la Table ronde économique et financière : rétablir la confiance dans le Congo, miné par la baisse généralisée des valeurs boursières coloniales, l'impasse de trésorerie et la fuite des capitaux.

De nombreux leaders congolais préférèrent se consacrer à la prochaine campagne électorale plutôt que de se rendre en Belgique. À côté des « seconds couteaux », le collège exécutif général fit appel à des universitaires congolais qui étudiaient en Belgique.

Du côté belge, les travaux furent préparés par la Commission de Voghel chargée d'étudier les problèmes financiers du Congo, placée sous la présidence du vice-gouverneur de la Banque nationale [116]. Cette commission, créée antérieurement à l'initiative de De Schryver et mise en œuvre par Scheyven, avait été reconstituée et élargie par l'incorporation de responsables du secteur privé et d'universitaires congolais [117]. Ces derniers furent chargés de convaincre les membres du Collège exécutif de Léopoldville de l'intérêt que présentait cette conférence. Ces derniers

115 Entre le 20 janvier et le 11 février 1960, les titres de l'Union minière du Haut Katanga cotée en bourse de Bruxelles, passèrent de 2 650 à 2 050 FB, cf. J. GÉRARD-LIBOIS et B. VERHAEGEN, *Congo 1960*, *op. cit.*

116 *Ibidem*.

117 Les investisseurs privés étaient représentés par Bruneel, président de Milo-Koto, Gérard, président de la société du Kasai, Gillieaux et président de Cotonco.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

furent d'accord sur le principe de la participation, mais émirent cependant de sérieuses réserves sur plusieurs points dont le principal était le refus de s'engager pour l'avenir. Comme pour la Table ronde politique, des divergences étaient apparues dès le départ à propos de la composition des délégations et de l'ordre du jour.

Dans son allocution à l'ouverture de la conférence, le 26 avril 1960, le Premier ministre Eyskens essaya de calmer l'inquiétude de l'opinion publique belge, notamment à propos de la sécurité des ressortissants sur place et de les rassurer quant à l'avenir de l'infrastructure économique et financière du Congo. Dès le départ, les délégués belges et congolais différaient d'avis sur les objectifs à fixer à la conférence. Pour les délégués congolais, il s'agissait d'établir un inventaire des richesses du pays. En fait, ils voulaient établir un état des lieux, tandis que pour le ministre Scheyven, il s'agissait de négocier et de préparer « le contenu des conventions d'assistance technique ou de coopération économique » à conclure entre les deux pays. Un accord se fit sur le caractère consultatif de la conférence ; aucun engagement ne serait pris par les délégués.

Le travail préliminaire avait été considérable ; il aboutit à des propositions précises qui auraient dû se concrétiser dans un projet de traité. Les travaux de la Commission de Voghel servirent de base aux discussions dans les deux commissions qui furent créées. Trois lignes de force se dégagèrent : les problèmes budgétaires, les questions financières et monétaires et la coopération technique.

La première commission, placée sous la présidence du ministre Harmel, s'intéressa notamment au budget ordinaire de 1960, aux problèmes de la trésorerie, aux réserves de change, à la balance des paiements et à l'aide financière de la Belgique. La seconde, présidée par le ministre Lefèbvre, examina la programmation de l'économie, l'accent étant mis sur les problèmes des investissements et sur la création d'une « société de développement » belgo-congolaise. Les deux commissions établirent des résolutions dont six concernant les problèmes monétaires et des finances publiques, et douze relatives au développement économique et social et à la coopération. La plupart des résolutions s'inspirèrent des considérations et propositions formulées dans les travaux préparatoires.

Les dix-huit résolutions de la Conférence furent d'un intérêt inégal. Une de celles-ci avait trait à l'équilibre budgétaire pour 1960 présenté avec une assistance belge de 2,7 milliards de francs belges [118]. Le déficit prévu résultait à la fois de la baisse des recettes et des effets négatifs de la période de transition. La décision fut de confier les problèmes de la trésorerie et de l'équilibre budgétaire à une commission restreinte à créer. L'affectation de la contribution financière de la Belgique au Congo serait décidée ultérieurement par les deux gouvernements.

La conférence fit également des recommandations relatives à la programmation économique, à la protection des investissements publics et privés, à l'avenir des pouvoirs concédants (CN.Ki, CFL et CSK) [119] ainsi qu'à la propriété foncière notamment celle des mines. Concernant la coopération technique, il fut décidé qu'elle

118 J. GÉRARD-LIBOIS et B. VERHAEGEN, *Congo 1960*, CRISP, 1961.
119 CN.Ki : Comité national du Kivu ; CFL : Confédération des chemins de fer des grands Lacs ; CSK : Comité spécial du Katanga.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

serait gérée par une section spécialisée intégrée à la future mission diplomatique belge. Aucune solution ne fut esquissée, ni arrêtée concernant ces problèmes avec de nouvelles conséquences sur les marchés financiers.

À cette conférence, les partis congolais s'étaient fait représenter par des personnalités non marquantes sur le plan électoral. Il n'y eut pas de concertation entre eux avant le début des travaux ; ce n'est que le 29 avril que Mario Cardoso créa un Front national, dont l'influence fut très réduite. Rapidement, on constata des tensions au sein de la délégation congolaise entre les étudiants représentant le Collège exécutif général et les hommes politiques. Ces derniers considéraient les étudiants comme étant trop facilement influencés par les milieux belges. Les hommes politiques étaient désireux d'être les seuls interlocuteurs du gouvernement belge et étaient décidés à ne pas se laisser lier par les décisions qui pourraient être prises. Comme lors de la Table ronde politique, les tendances fédéralistes furent omniprésentes, principalement lorsque l'on parla du partage des ressources minières et de l'avenir du Comité spécial du Katanga. En ce qui concernait le régime foncier, la conférence recommanda la constitution d'un groupe de travail chargé de poursuivre à Bruxelles ou à Léopoldville l'étude approfondie de ce problème [120]. Ce groupe devait travailler en liaison étroite avec le ministre chargé des Affaires économiques et financières ainsi qu'avec le Collège exécutif général et la Commission politique. Il devait rendre compte de ses conclusions au Collège exécutif général.

La conférence officielle économique et financière, réunie le 26 avril, termina ses travaux le 16 mai 1960. À la séance de clôture, des exposés furent faits par Scheyven, Cardoso, Koy, Rolin, Bomboko, Buisseret, Muhirwa, Dequae, Ndélé et Lilar, président de la conférence.

L'attitude des représentants congolais fut constante tout au long des discussions ; elle se résumait par « on examinera tout cela après le 30 juin ». Pour certains Belges, le manque d'intérêt de la majorité des délégués congolais laissait espérer que les dirigeants du nouvel État seraient disposés à leur confier la gestion des problèmes économiques. Ils n'avaient pas entendu Alphonse Nguvulu [121], lorsqu'il avait déclaré : « Donnez-nous ce qui nous appartient. Nous voulons tout, tout de suite ! »

Des garanties sur papier avaient été obtenues quant à la liberté d'établissement, au système fiscal, à la liberté de transfert des revenus et à la protection des investissements.

Les Congolais ne souhaitaient connaître que les engagements financiers pris par la Belgique pour assister le Congo indépendant et voulaient que l'on procédât à l'évaluation du patrimoine national. Fait positif, la conférence mit à leur disposition une documentation détaillée sur le budget ordinaire de 1960 et sur la situation de la Trésorerie, de la dette publique et de la balance des paiements.

---

[120] Il devait comprendre 15 Congolais désignés par la Conférence : Bahizi (ARP) ; Kalume (PNP) ; Kikumbi (Balubakat) ; Kongolo (PNP) ; Koy (chefs coutumiers) ; Kumbala (PNP) Mobutu (MNC-L) ; Lukusa, Tona (Union des travailleurs congolais) et Lihau, Loliki, Mahamba, Mandi, Mbeka et Ndele, délégués du Collège exécutif général.

[121] Ancien président de l'Action socialiste, militant FGTB, président du Parti du peuple.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Se préoccupant principalement des garanties économiques et financières pour l'avenir, la partie belge obtint un accord sur les principes devant servir de base à des négociations ultérieures. Les résolutions prises en matière économique et financière auraient dû permettre au Congo de poursuivre son développement grâce à un appui financier de la Belgique [122].

2.3. DE LA TABLE RONDE POLITIQUE À L'INDÉPENDANCE

Pendant les quatre derniers mois de la souveraineté belge, le gouvernement et l'administration d'Afrique s'attelèrent à la mise en œuvre des résolutions de la Table ronde. Les projets de loi concernant la création d'un Collège exécutif général à Léopoldville [123] et la Commission politique à Bruxelles furent approuvés à l'unanimité par la Chambre et le Sénat au début de mars 1960. Lorsque, quelques jours plus tard, De Schryver présenta à la Chambre les résolutions de la Table ronde, les députés, à une exception près [124], approuvèrent les conclusions de la conférence et l'octroi de l'indépendance du Congo au 30 juin 1960.

En mars, les deux institutions nouvelles assurant la coresponsabilité au niveau de l'exécutif furent rapidement mises en place ; ainsi que les collèges exécutif provinciaux. La Commission politique formée de six Congolais assista le ministre du Congo à Bruxelles. L'équipe de Léopoldville s'intéressa aux tâches administratives courantes puis à partir d'avril, elle se pencha sur l'organisation de la Conférence économique et sociale qui devait se tenir à Bruxelles, ainsi que sur les difficultés politiques et ethniques que connaissaient le Kasaï, le Katanga, le Maniema et le Bas-Congo.

La Commission politique auprès du ministre avait officiellement été installée au ministère du Congo belge une semaine avant le Collège exécutif général de Léopoldville qui fut installé le 14 mars 1960.

À cette occasion, le gouverneur général Cornelis promit à ses membres la totale collaboration de l'administration et de la Force publique. Il fit également appel à la collaboration des membres et insista sur l'importance de la collégialité des décisions. Il enjoignit aux dirigeants congolais de ne pas céder à la démagogie pendant la durée de la campagne électorale. Avec les affaires politiques, la jeunesse et la sûreté, l'information et la Force publique, Lumumba et Kashamura détenaient des postes clés au sein du Collège.

Les initiatives prises ne devaient cependant pas mettre fin aux troubles qui sévissaient dans diverses régions du pays : agitation au Manniema, à Stanleyville, dans le Bas-Congo et conflits ethniques au Kasaï. Dans le Mayumbe, l'administrateur territorial

---

[122] Elles restèrent lettre morte à la suite des événements de juillet 1960 ; l'impact de cette conférence sur le plan politique fut très limité.

[123] Le Collège était composé de Lumumba (affaires politiques, jeunesse et sûreté), Bolya (Plan décennal, santé), Kashamura (information, Force publique), Nyangwile (affaires intérieures, travaux publics), Kasa-Vubu (Finances, affaires économiques), Mwamba (enseignement, agriculture).

[124] Celle du député libéral Ernest Demuyter.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

écrivit le 3 avril : « Il n'existe plus d'autorité organisée. La population des villages ne veut plus voir aucun agent de l'administration, qu'il soit blanc ou noir. »

Depuis avril, dans les districts du Bas-Congo et des Cataractes, l'administration territoriale était en pleine déliquescence. Dans son discours du 21 avril 1960 à Madimba, l'administrateur de territoire Antoine Saintraint passa en revue l'ensemble des problèmes qu'il rencontrait en concluant : « Le mal dont meurt le pays (…) se résume en deux mots : l'absence d'autorité. » En conclusion, il confia « dès aujourd'hui aux Bakongo du Territoire de Madimba le patrimoine, les locaux, les archives, les finances (…). Sauvegardez-les comme le chef de village protège son village ».

Faisant le point à la Chambre le 3 mai, De Schryver, après avoir rendu hommage à Antoine Saintraint et à André Rijckmans, estima que la description de la situation était conforme à la réalité, mais il qualifia d' « empreinte d'erreurs » l'invitation au peuple mukongo à prendre en mains sa destinée. Il estima que la seule chose à faire était que le Collège exécutif général procède à des élections dans ce territoire où elles n'avaient pas pu être organisées[134].

2.3.1. La Loi fondamentale [125]

Six semaines après la Table ronde et la mise en place des collèges exécutifs, la Chambre fut saisie d'un projet de loi qui fut appelé « Loi fondamentale relative aux structures du Congo [126] ». Le ministre De Schryver avait étroitement associé à sa rédaction les six Congolais de la Commission politique bruxelloise [127].

Comme les délégués de la Table ronde l'avaient voulu, le régime organisé par cette loi n'était ni une structure fédérale ni une structure unitaire, mais un compromis. À côté d'une Chambre des représentants, élue au suffrage universel, était institué un Sénat composé de membres désignés par les assemblées provinciales. Ce souci de fédéralisation était déjà acquis dans la composition du gouvernement central, où chaque province devait compter au moins un poste ministériel. Le système institué était de type parlementaire classique basé sur deux chambres, dont la clef de voûte était constituée par un chef d'État. Ayant une grande confiance dans le fonctionnement du régime parlementaire belge, les leaders congolais, y compris les plus extrémistes, avaient opté pour cette structure politique.

Cependant, les institutions mises en place par la Loi fondamentale furent rapidement controversées. Nombreux furent ceux qui lui attribuèrent les maux politiques que le

---

[125] Dans la discussion du contenu de la future loi fondamentale, De Schryver voulut éviter le mot « constitution ». Pour lui, la Constitution devait être le fruit du travail des Congolais eux-mêmes. Ce que le ministre voulait, c'était un projet de « loi fondamentale » devant créer et organiser le nouvel État.

[126] Le vote fut acquis ultérieurement le 19 mai 1960.

[127] Composition de Commission politique adjointe au ministre du Congo à Bruxelles : Kibwe Jean-Baptiste, du Katanga, Kama Sylvain, de la province de Léopoldville, Kititwa Jean-Marie, du Kivu, Kanga Ignace, de la province orientale, Bomboko Justin-Marie de l'Équateur et Kapongo Sébastien du Kasai.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Congo connut ultérieurement. Pour eux, dès le départ, l'adoption de structures métropolitaines par une nation colonisée accédant à l'indépendance était vouée à l'échec, la conception tribale ne s'accordant pas avec la dualité du pouvoir exécutif. Le partage du pouvoir entre le chef de l'État et son Premier ministre allait être ultérieurement à l'origine de tragiques conflits [128].

Deux événements allaient encore influencer la situation avant le 30 juin : l'arrivée au Congo d'un ministre résident et la victoire électorale de Patrice Lumumba aux élections.

2.3.2. La nomination de Walter Ganshof van der Meersch

Walter Ganshof van der Meersch fut nommé le 16 mai ministre des Affaires générales en Afrique. Procureur général près la Cour de cassation, il avait acquis, au lendemain de la libération de la Belgique, la réputation d'un homme à poigne. Il eut pour mission de « coordonner les mesures relatives au maintien de l'ordre, de veiller au fonctionnement normal de l'appareil judiciaire et de stimuler l'action de l'administration », comme le déclara le Premier ministre Eyskens à la Chambre le lendemain [129] de sa nomination. Cette désignation répondait à la crise d'autorité qui sévissait au Congo. L'objectif principal du ministre résident à Léopoldville était de maintenir l'ordre et sa venue correspondait à un besoin primordial : celui de donner une ferme impulsion politique pendant la mise en place des nouvelles institutions et d'assurer la passation de pouvoirs [130]. Le climat psychologique qui entoura sa nomination rendit difficiles dès le départ ses négociations avec les leaders congolais.

Le 18 mai 1960, un nouveau facteur intervint : un arrêté royal pris à l'initiative du ministre De Schryver accorda de réels pouvoirs aux membres du Collège ; les décisions qui étaient prises collégialement antérieurement passèrent sous la responsabilité individuelle de chacun des membres. Ce fut le dernier pas que fit Bruxelles dans la direction souhaitée par les nationalistes.

Le 20 mai 1960, Ganshof était accueilli à l'aérodrome par le Collège exécutif à l'exception de Lumumba et de Kashamura. Arrivé en pleine campagne électorale, le ministre constata que la situation était sérieuse [131]. Nonobstant les garanties données par le général Janssens, commandant de la Force publique, et par d'autres responsables [132], le gouvernement belge avait pris, le 13 mai, de nouvelles mesures complémentaires en vue du maintien de l'ordre : des réservistes européens de la Force publique furent rappelés en service et trois bataillons devaient être acheminés au Congo [133]. Les autorités de Bruxelles décidèrent d'étoffer le système de sécurité au Congo : le colonel B.E.M. R. Gheysens, commandant des forces métropolitaines au

128 F. PERIN, *Les Institutions politiques du Congo indépendant*, Éditions IPC, mars 1960.
129 Chambre, *Compte rendu analytique*, séance du mardi 17 mai 1960, p. 813.
130 Le nouveau ministre, proposé par la fraction libérale du gouvernement, jouissait d'une réputation et d'une personnalité telle que sa désignation était de nature à répondre à la campagne de presse organisée en Belgique en faveur de la protection des personnes et des biens.
131 La campagne électorale avait débuté le 11 mai 1960.
132 Dont Cornelis et monseigneur Jadot, aumônier général de la Force publique.
133 G. EYSKENS, *De Memoires*, *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Congo, avait annoncé le 15 mai au général Janssens l'arrivée prochaine en provenance de Belgique de compagnies de marche [134]. Ces mesures avaient l'assentiment de la Commission politique de Bruxelles, mais pas celui du Collège exécutif de Léopoldville.

La quasi-simultanéité de l'envoi de ces troupes et de la nomination du ministre résident allait être lourde de conséquences, entamant la confiance des Congolais. Concomitamment, l'idée d'un exécutif provisoire congolais fit sa réapparition. Avec Kashamura, Patrice Lumumba demanda au cours de la campagne électorale le départ des forces métropolitaines des bases de Kitona et de Kamina.

Au sein du collège exécutif général, deux tendances s'opposèrent lorsqu'il fut question de la formation d'un gouvernement transitoire : Lumumba et l'Abako y étaient favorables, les modérés non. L'activité du ministre résident devait s'inscrire essentiellement sur le plan politique. Son rôle fut prépondérant dans la formation du premier gouvernement central congolais. Il se trouva placé devant des tentatives de sécession dans diverses provinces, particulièrement au Katanga, où il tenta une négociation afin de rallier les partis en présence et de constituer un gouvernement provincial.

Dès le 23 mai, le ministre proclama à la radio de Léopoldville qu'il maintiendrait « l'ordre dont les habitants du pays ont aujourd'hui besoin comme de pain ». La nomination de Ganshof correspondait à cet objectif, mais également à une nécessité tout aussi fondamentale : celle d'avoir une gestion politique de la situation au cours de la mise en place des institutions du futur État congolais dès que serait connu le résultat des élections [135].

2.3.3. Les élections provinciales et nationales

Les élections pour les assemblées provinciales et nationales se tinrent du 11 au 25 mai 1960. Avant ces dernières, la tension avait crû et des informations concernant des incidents sanglants, des grèves et des menaces contre les Européens se multiplièrent dans plusieurs régions. De vieilles querelles tribales resurgirent.

Les élections provinciales devaient permettre la constitution des assemblées qui éliraient au second degré les sénateurs, tandis que les députés étaient élus directement au suffrage universel.

À Stanleyville, au cours de la campagne, le MNC-Lumumba souleva le problème concernant les bases militaires belges au Congo, l'envoi de troupes supplémentaires de la métropole et la transformation de la Force publique en armée nationale. La question du gouvernement provisoire revint également au centre des préoccupations des différents partis. Un ton nouveau à l'égard des milieux d'affaires se fit jour : ceux-

[134] Ce dernier qui avait, quelques jours auparavant, rencontré Arthur Gilson, ministre de la Défense nationale à Usumbura, n'avait pas été mis au courant de cette décision, car on savait qu'il s'y serait de toute manière opposé.

[135] W. J. GANSHOF VAN DER MEERSCH, Congo, mai-juin 1960 : rapport du ministre chargé des Affaires générales en Afrique, 482 pp., Bruxelles, Ministère des Affaires africaines, 1960.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

ci furent violemment critiqués par le MNC pour leur « politique de spoliation et de chantage ».

Les résultats des élections provinciales furent significatifs, elles favorisèrent les partis nationalistes : au Kwilu, 35 sièges au PSA de Cléophas Kamitatu ; l'Abako obtint 33 sièges à Léopoldville, dans le district des Cataractes et dans le Bas-Congo tandis que le MNC-Lumumba conquit 58 sièges sur 70 en Province orientale. Au Kivu, le cartel Céréa-MNC-Lumumba obtint 36 sièges sur 70.

Après les élections, les gouvernements provinciaux se mirent en place ; ils furent formés avec difficulté dans la province de Léopoldville et au Katanga.

La campagne électorale pour les élections nationales prit fin le 25 mai avec l'élection de 137 députés. Elle fut émaillée d'excès graves qui justifièrent l'ordonnance prise par le Collège exécutif général établissant l'état d'exception au Maniema, région où les activités illégales du MNC-Lumumba avaient créé un climat révolutionnaire. Peu de temps après, à la suite des troubles qui ensanglantèrent Luluabourg, Luebo et Tshikapa, le ministre résident prescrivit la même mesure à l'égard du Kasaï.

Les élections consacrèrent la victoire du MNC-Lumumba et de ses alliés directs ; ils remportèrent 41 sièges sur 137, soit environ 30% des élus, mais ils étaient donc loin d'être majoritaires. Ce succès fut d'autant plus spectaculaire que le Parti national du progrès, constitué de modérés, soutenu par l'administration et qui ambitionnait de le battre, n'eut que 15 élus. D'autres partis organisés sur une base ethnique obtinrent également des succès marquants [136].

La victoire du MNC-Lumumba renforça son influence, avec les partis les plus engagés dans la revendication de l'indépendance immédiate ; l'Abako, le PSA, le Céréa et le MNC-Lumumba regroupaient 84 députés sur 137.

Jusqu'en août 1959, le pôle focalisant les difficultés politiques avait été localisé dans le Bas-Congo [137]. Les foyers de rébellion qui survinrent ensuite se déplacèrent et couvrirent presque l'ensemble du territoire : conflits ethniques au Kasaï, incidents graves en Province orientale, rébellion au Maniema, grèves sauvages au Katanga et tensions dans la province de l'Équateur.

Pendant toute cette période agitée, le fonctionnement des collèges exécutifs posa des problèmes. L'Abako, le Céréa et le MNC-Lumumba continuaient à réclamer la transformation du collège en un gouvernement provisoire. Le collège exécutif dut envoyer une commission d'enquête au Katanga en raison de la tension s'y manifestant et des troubles qui avaient éclaté en mars à Elisabethville, Jadotville et Kolwezi. Ce fut à la demande des collèges provinciaux que fut décidé l'état d'exception au Kivu, à Léopoldville et dans la Province orientale. Au Katanga, ce fut l'antagonisme croissant entre la Conakat et le Cartel Balubakat qui fut au centre des préoccupations, le Collège exécutif provincial décidant lui-même, fin juin, de proclamer l'état d'exception au Katanga. Le Maniema, le Kasaï, le Kivu, Léopoldville et la Province orientale vivaient déjà sous le régime de l'état d'exception.

---

136 L'Abako obtint 12 sièges dans le Bas-Congo, le PSA 13 sièges au Kwilu, le CEREA 10 sièges au Kivu, la Conakat (Katanga) et le MNC-Kalonji (Kasai) chacun 8 sièges.

137 Rapport Schöller sur la situation dans le District des Cataractes. 13 août 1959, cf. *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*, p. 100.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

2.3.4. La mise en place des institutions

Dans l'ambiance et l'agitation régnant au cours des semaines qui précédèrent le 30 juin, Ganshof van der Meersch géra la mise en place de la Chambre et du Sénat. Il s'attela aux consultations pour la désignation d'un informateur ou d'un formateur en vue de la formation d'un gouvernement ainsi qu'à l'élection du chef de l'État.

La Chambre fut rapidement constituée. Des difficultés surgirent lors de la composition du Sénat, les 84 sénateurs devant être élus au second degré par les assemblées provinciales. Les partis politiques proches de Lumumba ne disposèrent, dès lors, que de 36 sièges sur 84.

Pendant la mise en place de la Chambre et du Sénat, les négociations pour la formation du futur gouvernement commencèrent le 31 mai [138]. Lumumba posa sa candidature au poste de Premier ministre tout en étant persuadé que la Belgique et Ganshof mettraient tout en œuvre pour l'écarter du pouvoir. Des tentatives pour créer un Cartel d'union nationale avec Joseph Iléo et Jean Bolikango échouèrent. Rentré d'un voyage à Bruxelles dans la soirée du 13 juin, après bien des hésitations, le ministre résident désigna Lumumba en tant qu'informateur [139]. Face à ce leader, une nouvelle tentative de constituer un front des modérés vit le jour. La tension fut constante à Léopoldville pendant les deux semaines qui suivirent. Lumumba menaça de prendre le pouvoir si le ministre refusait de le charger de la formation du premier gouvernement. Ayant constaté l'échec de Lumumba comme informateur, Ganshof désigna le 18 juin Kasa-Vubu pour prendre la relève. Le dimanche 19, Ganshof convoqua Kasa-Vubu et Lumumba pour trouver une solution, mais aucun accord ne fut atteint. Kasa-Vubu avait proposé la place de Premier ministre à Lumumba dans un gouvernement dont lui-même assumerait la composition.

À la Chambre, le Cartel d'Union nationale échoua le 21 juin dans sa tentative de placer ses membres à la présidence et aux vice-présidences. Joseph-Georges Kasongo, député MNC-Lumumba fut élu à la présidence de la Chambre. Se rendant compte qu'il ne réussirait pas dans sa tâche, Kasa-Vubu renonça à sa mission de formateur.

Ganshof décida de prendre Lumumba comme formateur. Pour lui, ce fut un « vaste saut dans l'inconnu ». Le jour même de sa désignation, Lumumba avait déjà la composition de son gouvernement en poche. L'élection de Joseph Iléo le 22 juin à la présidence du Sénat relança les négociations, Lumumba offrit le poste de chef de l'État à Kasa-Vubu. Ce dernier ayant accepté, la négociation était terminée.

La présentation du gouvernement Lumumba eut lieu le 23 juin à 22 heures [140]. Il obtint l'investiture de la Chambre par 74 voix contre 1 et 5 abstentions. Le roi signa le même jour l'arrêté désignant Lumumba comme Premier ministre. Le lendemain, le Sénat vota la confiance au gouvernement à une large majorité.

---

138 Les chambres furent installées le 17 juin 1960.

139 Sur la constitution du premier gouvernement congolais, cf. J. Gérard-Libois et B. Verhaegen, *Congo 1960*, *op. cit.*, pp. 267-309.

140 Le gouvernement était composé de 23 ministres, de 9 secrétaires d'État et de 4 ministres d'État. Leurs partis représentaient 120 sièges sur les 137. Cependant les défections et les absences ramenèrent la majorité à 74 voix lors du vote de confiance à la Chambre.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Restait le problème de l'élection du chef de l'État ; deux candidatures étaient en présence, Joseph Kasa-Vubu et Jean Bolikango [141]. L'élection eut lieu le 24 juin, dès le premier tour, Kasa-Vubu fut élu par 159 voix contre 43 à son concurrent. Les désignations de Lumumba et Kasa-Vubu furent généralement bien accueillies par les Congolais. Trois partis allaient cristalliser l'opposition aux nouveaux dirigeants : il s'agissait du PUNA de Bolikango, du MNC-Kalonji et de la Conakat de Tshombe. L'opinion qui prévalut à Léopoldville à l'époque était que l'équilibre intervenu constituait ce qu'on pouvait espérer de mieux compte tenu des forces politiques en présence.

Le 25 juin, De Schryver déclara à l'Agence Belga à Léopoldville que la politique de la Belgique avait permis « de doter le Congo d'institutions nouvelles et démocratiques. Il subsistait des difficultés (…) mais aucun effort ne serait omis pour les résoudre [142] ».

Kasa-Vubu prêta serment le 27 juin comme chef de l'État devant les Chambres réunies. Il prononça un discours-programme qui provoqua immédiatement des remous au sein de l'assemblée, le gouvernement n'ayant pas eu connaissance du texte. Dès ce moment, on constata que l'image que se faisait le président de la République de son pouvoir ne correspondait pas à la notion d'irresponsabilité telle qu'elle découlait de la Loi fondamentale. Pour Kasa Vubu, la notion de chef d'État se rapprochait beaucoup plus de la conception bantoue ou, à la rigueur, de la conception présidentielle américaine que de celle d'une démocratie parlementaire. Cette distorsion fut à l'origine du conflit qui opposa le chef de l'État au Premier ministre immédiatement après l'indépendance [143].

2.3.5. La journée du 30 juin 1960

L'importante délégation belge était arrivée à Léopoldville le 28 juin. Elle était composée de huit ministres et des présidents de la Chambre et du Sénat [144]. Pour Pierre Harmel, l'atmosphère au sein de la délégation belge était tendue : « Nous exécutions une décision à risques, que le Parlement avait ratifiée. Et chacun le sentait. »

À son arrivée le 29 juillet, le roi fut chaleureusement accueilli [145] par les nouvelles autorités et par la population.

Le même jour, le Traité général d'amitié, d'assistance et de coopération fut signé entre la République du Congo et la Belgique par Patrice Lumumba, Justin Bomboko, Gaston Eyskens, Pierre Wigny et Auguste De Schryver [146]. Le projet avait été préparé

141 Bolikango était président du PUNA (Parti de l'Unité nationale).

142 Déclaration de De Schryver à l'Agence Belga le 25 juin 1960, J. GÉRARD-LIBOIS et B. VERHAEGEN, *Congo 1960*, *op. cit.*, pp. 305-306.

143 François Perin qualifia cette dualité de l'exécutif « de mortelle », cf. F. PERIN, « La crise congolaise et les institutions politiques africaines », *Civilisations*, vol. XI, 1961, n° 3, p. 284.

144 V. DUJARDIN, *Biographie de Pierre Harmel*, *op. cit.*

145 Le 31 mai, le Collège exécutif général avait mandaté Kasa-Vubu pour inviter le roi à assister aux fêtes de l'indépendance.

146 Prévu par la résolution n° 13 de la Table ronde et l'article 49 de la Loi fondamentale relative aux structures du Congo.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

par les ministres De Schryver et Wigny assistés par la Commission politique congolaise. Ce document fit l'objet d'un premier examen par une commission présidée par le Premier ministre Lumumba. Basé sur l'intérêt commun, il fut adopté moyennant quelques modifications, notamment en ce qui concerne les matières militaires [147]. Le texte précisa que « toute intervention militaire des forces belges stationnées dans les bases du Congo ne pourrait avoir lieu que sur demande expresse du ministre congolais de la Défense nationale [148] ». Dans un second alinéa, il était dit que des accords fixeraient les modalités de reprises des bases militaires belges de Kamina et de Kitona et préciseraient les formes de coopération militaire entre les deux pays [149].

La cérémonie de la proclamation de l'indépendance eut lieu le 30 juin au Palais de la Nation selon un protocole préétabli. Dans son discours très paternaliste, le roi déclara : « L'indépendance du Congo constitue l'aboutissement de l'œuvre conçue par le génie du roi Léopold II, entreprise par Lui avec un courage tenace et continuée avec persévérance par la Belgique. Pendant 80 ans, la Belgique a envoyé sur votre sol les meilleurs de ses fils, d'abord pour délivrer le bassin du Congo de l'odieux trafic esclavagiste qui décimait ses populations. En ce moment historique, notre pensée à tous doit se tourner vers les pionniers de l'émancipation africaine et vers ceux qui, après eux, ont fait du Congo ce qu'il est aujourd'hui. »

Rappelant l'œuvre de la Belgique au Congo, il termina en lançant un appel : « N'ayez crainte de vous tourner vers nous. Nous sommes prêts à rester à vos côtés pour vous aider de nos conseils, pour former avec vous les techniciens et les fonctionnaires dont vous aurez besoin. » Après les discours du roi et du président Kasa-Vubu, le président Kasongo donna la parole au Premier ministre Lumumba, qui prononça une allocution non prévue dans le déroulement de la séance.

Dans son discours, il déclara sous les applaudissements de l'assemblée que c'est par la lutte que « cette indépendance a été acquise (…) on ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise (…) lutte ardente et idéaliste dans laquelle nous n'avons ménagé, ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni notre sang ». Il se référa également aux « fusillades où périrent tant de nos frères, de cachots où furent jetés ceux qui ne voulaient plus se soumettre au régime d'une justice d'oppression et d'exploitation ». Ce discours fut très peu apprécié par le roi et par les Belges présents. Selon Eyskens, les ministres « échangeaient des regards effarés ».

Selon Jef Van Bilsen, après le discours « imprévu et brutal du Premier ministre, les murmures et les échanges d'impressions allèrent bon train, discrètement, entre le roi

---

[147] L'article 5 du projet prévoyait que les deux gouvernements s'accorderaient des facilités mutuelles en personnel, matériel et utilisation des installations militaires.

[148] Ce paragraphe allait avoir une importance capitale au cours des événements de juillet 1960.

[149] Un projet de loi portant approbation du traité fut déposé le 6 juillet 1960 à Bruxelles. Le ministre des Affaires étrangères Wigny déclara à la Chambre le 12 juillet : « (…) le traité continue à exprimer à moyen terme les volontés du gouvernement belge, (…) il ne s'agit pas de mettre en doute le traité d'amitié, mais que le temps opportun n'est pas venu pour en discuter » (Chambre, *Doc. parl.* 598, n° 1, 11 juillet 1960).

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

et ses principaux ministres. On envisagea un moment que le roi et ses ministres se rendent à l'aéroport dès la fin de la cérémonie pour repartir vers Bruxelles [150]. »

Harmel écrira plus tard [151] qu'il avait vu « blêmir le roi ». « Ce fut un des moments les plus choquants qu'on puisse connaître, parce que le roi dut entendre ces propos auxquels il ne pouvait évidemment répondre [152]. »

Le roi se retira dans un bureau au premier étage du Palais de la Nation. Le Premier ministre Eyskens l'accompagna avec les ministres présents, tandis que le ministre Bomboko conversait avec Lumumba. Après diverses interventions, dont celle de l'ambassadeur du Ghana, un texte fut rédigé par Pierre Wigny et Frédéric De Ridder, conseiller diplomatique du gouverneur général, en présence d'Eyskens [153] ; Lumumba accepta de prononcer un « toast réparateur [154] ».

Le discours de réparation du Premier ministre passa totalement inaperçu. À l'issue de la cérémonie, une déclaration conjointe belge et congolaise avait été signée par les Premiers ministres Gaston Eyskens et Patrice Lumumba et par les ministres des Affaires étrangères Pierre Wigny et Justin Bomboko. Elle stipulait : « Le Congo accède, en plein accord et amitié avec la Belgique, à l'indépendance et à la souveraineté internationale. Léopoldville le 30 juin 1960 ». Ces signatures mettaient fin au régime colonial instauré en 1908, héritier de l'État indépendant du Congo de Léopold II.

---

[150] J. VAN BILSEN, *Congo 1945-1965. La fin d'une colonie*, *op. cit.*

[151] V. DUJARDIN, *Biographie de Pierre Harmel*, *op. cit.*

[152] Il ajouta : « Mais chacun dans le monde fut ainsi averti du dérèglement d'esprit de celui qui les prononçait et qui, une heure après, parce qu'il y fut obligé, allait remercier et louer la Belgique. »

[153] G. EYSKENS, *De Memoires*, *op. cit.*

[154] Dans mon souvenir, la fin de la cérémonie fut extrêmement pénible comme le furent les contacts pris immédiatement à l'issue de celle-ci.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

3. LES ACTEURS ET LE PROCESSUS DE DÉCISION

3.1. LE CONTEXTE

Cette partie est consacrée à l'examen des facteurs ayant influencé l'opinion publique et le comportement des responsables politiques. Le rôle des différents acteurs est ensuite analysé en tant qu'hommes politiques et membres d'un gouvernement. Les différents éléments qui les influencèrent furent d'origine internationale ou propres à la Belgique et à sa colonie. La difficulté a été de déterminer dans quelle mesure chacun d'entre eux est intervenu et l'impact qu'il eut. Les facteurs mis en évidence sont de divers ordres : l'internationalisation de la décolonisation dans la période de l'après-guerre, la détérioration de l'administration coloniale et la situation intérieure congolaise, le refus d'une intervention militaire belge au Congo, la dégradation de la situation financière, l'absence d'une élite congolaise, le rôle de l'opinion publique et des coloniaux. L'ensemble de ces éléments explique le comportement des ministres et celui des gouvernements Gaston Eyskens II et III [155] avec une constatation : l'absence du Parlement dans le débat congolais.

Un des objectifs de cet essai est de rechercher des éléments de réponse à la question de savoir « Pourquoi la politique initialement définie par le gouvernement Eyskens ne fut-elle pas celle qui fut mise en œuvre ? »

3.1.1. La décolonisation sur le plan international et la naissance du nationalisme

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'histoire des pays colonisés d'Asie et d'Afrique fut fondamentalement bouleversée. L'Asie fut touchée en premier lieu. Dès 1947, on vit l'Inde, le Pakistan, Ceylan accéder à l'indépendance, puis ce fut la Birmanie, l'Indonésie, le Laos, le Cambodge et le Vietnam. La lutte pour

[155] Gouvernement Eyskens II (26 juin 1958-4 novembre 1958), Gouvernement Eyskens III (11 novembre 1958-3 septembre 1960).

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

l'indépendance s'intensifia en Algérie en 1954. La Libye, puis le Maroc et la Tunisie (1955-1956) furent ensuite pris dans le tourbillon.

L'organisation de la Conférence afro-asiatique de Bandoeng ouverte le 18 avril 1955 sous la présidence de Soekarno fut un moment charnière. Elle réunit les représentants de vingt-neuf nations asiatiques ou africaines indépendantes, et y assistèrent également des observateurs venus de pays encore soumis au régime colonial. À cette époque, l'impact de Bandoeng au Congo fut limité.

En Afrique française, lors du discours du général de Gaulle, le 24 août 1958, à Brazzaville, l'Union française fut remplacée par la « Communauté française », et après le référendum de la même année, la Guinée indépendante de Sekou Touré vit le jour.

L'année 1960 fut non seulement celle de l'indépendance congolaise, mais celle de nombreux pays africains ; elle marqua un tournant décisif dans l'histoire politique subsaharienne.

Dans ce contexte historique, l'accession du Congo à l'indépendance ne parut pas prématurée. Jusqu'au début de l'année 1959, tout se passa comme si l'évolution se manifestant à travers le monde ne concernait pas les rapports de la Belgique et de sa colonie. En tout cas, les autorités pensaient que rien ne pressait. On a sans doute sous-estimé à l'époque l'importance de la présence à la Conférence d'Accra du 5 au 13 décembre 1958, de Patrice Lumumba, Gaston Diomi et Joseph Ngalula. Au cours du meeting qui réunit à Léopoldville le 28 décembre plusieurs milliers de Congolais, Lumumba déclara en substance : « En conclusion, la Conférence d'Accra demande l'indépendance immédiate de toute l'Afrique. » L'ensemble de ces événements commença à susciter, à des degrés divers, de l'intérêt parmi les évolués et les étudiants africains [156].

En Belgique, le roi Baudouin, conscient de cette évolution, attira l'attention du Premier ministre Van Acker sur la nécessité d'arrêter une nouvelle politique le 4 novembre 1957. Le souverain écrivait [157] : « Je crois opportun de prévoir en faveur de l'association Belgique-Congo une structure nouvelle supprimant toute discrimination raciale et permettant à la société indigène de se développer selon son génie propre, tout en assurant la coexistence entre blancs et noirs dans la justice et l'estime réciproque. »

L'Exposition universelle de Bruxelles en 1958 allait favoriser une prise de conscience de la part de représentants et d'étudiants congolais invités en Belgique à cette l'occasion. Hébergés au Centre d'accueil du personnel africain (CAPA), ils apprirent à se connaître, nouèrent des contacts et parlèrent de l'avenir de leur pays.

En 1960, les relations internationales étaient focalisées sur la guerre froide. L'antagonisme et la politique de surenchère des blocs américain et soviétique allaient favoriser l'émergence d'une troisième force, celle du « Tiers Monde » qui prôna une politique pacifiste et de non-alignement dans les institutions des Nations unies.

Concomitamment, on assista à la naissance et au développement des nationalismes africains. La décolonisation au niveau mondial n'eut cependant qu'un impact limité

156 P. Bouvier, *L'accession du Congo belge à l'indépendance*, *op. cit.*
157 Conseil de la Couronne du 18 février 1960, Doc. Commission Lumumba.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

au Congo avant 1957. Ce fut à partir de cette époque que des sentiments nationalistes congolais vont naître dont certains, comme ceux de l'Abako, avaient une base ethnique. La première initiative politique prise par des Congolais fut le Manifeste de *Conscience africaine*. L'émergence d'un nationalisme militant congolais n'eut que progressivement une influence sur la politique coloniale belge. La prise en compte tardive par Léopoldville et Bruxelles de celui-ci apparaît avec le recul du temps comme un facteur conjoncturel lourd de conséquences.

La poussée du radicalisme fut encouragée, à partir de janvier 1959, par la non-définition du rythme et du contenu de la décolonisation prévue par les autorités belges et par d'absence d'une programmation visant à la préparation de la relève des fonctionnaires belges par des Congolais.

La naissance du sentiment national se fit progressivement ; les étapes peuvent être schématisées comme suit :

- la publication du Manifeste de Conscience africaine en 1956 [158]. Dès cette époque, l'Abako revendiqua « l'émancipation pour aujourd'hui même » et un gouvernement central dès mars 1960. Son rôle sur le terrain fut fondamental jusqu'à la Table ronde et au moins aussi important que celui de Lumumba ;
- en avril 1959, le MNC-Lumumba demanda la constitution d'assemblées nationales pour le début 1961 ;
- à la même date, le premier Congrès des Partis politiques africains se tint à Luluabourg. Il exigea un gouvernement pour janvier 1960 avec comme objectif de fixer la date de l'indépendance ;
- en mai, Lumumba demanda la formation d'un gouvernement provisoire pour contrôler les futures élections ;
- à la fin novembre, le cartel Abako-PSA – MNC-Lumumba demanda la formation d'un gouvernement congolais pour janvier 1960 ;
- en janvier 1960, le « Front commun » fut créé par les participants de la Table ronde politique avec comme objectifs de définir la nature de celle-ci et de fixer la date de l'indépendance.

Le résultat de ces initiatives prises par les leaders politiques fut que pendant l'année 1959 et les premiers mois de 1960, le Congo fut le théâtre d'agitations et de troubles. Aucune région n'échappa totalement à cette effervescence qui s'intensifia avec les émeutes de 1959, faisant des morts et des blessés. À partir de ce moment, des incidents éclatèrent en divers endroits du territoire ; ils présentèrent un caractère à la fois politique, xénophobe et ethnique.

3.1.2. La détérioration de l'administration coloniale et la situation intérieure au Congo

L'après-guerre fut marqué par la relève des agents venus d'Europe qui remplacèrent progressivement les fonctionnaires restés sur place durant le conflit. Cet apport de

[158] À la suite de la diffusion du Plan de trente ans de Jef Van Bilsen.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

sang neuf engendra un conflit de générations avec les anciens. Tandis que les nouveaux agents de la « territoriale » gardaient le contact avec les populations, les fonctionnaires et les techniciens en poste à Léopoldville, devenant de plus en plus nombreux, assurèrent des fonctions de gestion qui les éloignèrent des réalités africaines. Cette cassure fut à l'origine de bien des divergences entre la gent de Léopoldville et celle de l'intérieur. Mais les modalités de gestion de l'administration territoriale s'étaient également modifiées : les tâches bureaucratiques accrues, les moyens de communication modernisés limitant le temps passé dans les territoires, le caractère devenu familial de la société coloniale. D'où, même pour les territoriaux, un éloignement des populations locales.

La haute administration de Léopoldville avait, d'une manière générale, perdu contact non seulement avec la population, mais également avec ses propres cadres administratifs. On peut lui reprocher aussi de n'avoir accepté le fait politique que pour autant qu'il puisse se limiter à des contacts individuels avec les dirigeants des partis politiques siégeant à Léopoldville. La politique définie par Bruxelles fut cependant partagée par un petit nombre de responsables parmi des hauts fonctionnaires tels qu'André Schöller, vice-gouverneur général *ad interim*, qui écrivit le 6 septembre 1959 à son ministre que c'était un mauvais calcul de ralentir le processus de décolonisation, lenteur qui durcissait encore les positions des leaders congolais et rendait la solution encore plus difficile. L'administration territoriale était placée dans des conditions de vie et de travail toutes différentes de celles de Léopoldville. Pour certaines tâches, elle n'avait plus les moyens financiers ou humains nécessaires, suite au refus de paiement des impôts et des taxes, notamment dans le Bas-Congo. Dans certains cas, elle manquait également du crédit et de l'autorité indispensables pour le maintien de l'ordre. L'efficacité de la territoriale qui fut un modèle pendant très longtemps semblait fortement compromise.

Les deux années qui précédèrent l'indépendance furent caractérisées par de nombreux éléments qui créèrent un climat de tension à l'intérieur. Celui-ci allait avoir des répercussions sur le moral et l'efficacité des responsables en contact avec les populations autochtones.

L'ampleur de l'impuissance de la haute administration remontait officiellement au mois de janvier 1959. Pour la première fois, la « carence de l'autorité », « l'inertie et la faiblesse de l'administration [159] » étaient dénoncées publiquement. La répression des émeutes et l'attitude des autorités de Léopoldville firent l'objet de multiples déclarations contradictoires de la part de représentants de la haute administration. Parmi les divers reproches formulés, le rapport de la commission parlementaire mit en exergue la lenteur dans la mise en place du dispositif chargé de rétablir l'ordre, les dissensions internes entre la Force publique et la police, la faille qui s'était créée entre les responsables sur les plans civil et militaire et l'attitude de l'administration à l'égard des dirigeants politiques congolais.

On assista très vite à la polarisation de l'opinion publique de Léopoldville sur les difficultés du Bas-Congo et à un transfert inapproprié de celle-ci sur le reste du Congo.

---

[159] Rapport de la commission parlementaire sur les émeutes du 4 janvier 1959.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

La situation fut stigmatisée par le roi qui, au cours de son allocution le 18 février 1960, déclara [160] : « En présence d'une administration désemparée, faute d'orientation et de directives le 4 janvier 1959, dans les semaines qui suivirent, le prestige de l'administration belge en Afrique subit d'irréparables dommages. » Le diagnostic était clair.

La publication du rapport de la commission parlementaire contribua à saper le moral des fonctionnaires. L'autorité se dégrada aux échelons les plus élevés de l'administration, puis le phénomène s'étendit aux niveaux subalternes détériorant une situation déjà compromise. Les conséquences qui en découlèrent devaient affecter la mise en application des mesures préconisées par Bruxelles, celles-ci subissant un phénomène de désintérêt, bien avant leur mise en œuvre.

La dégradation de l'administration s'accrut également par le fait que nombre de décisions importantes furent prises par Bruxelles sans aucune concertation.

La situation ne fit que s'aggraver au fur et à mesure de l'évolution sur le plan politique. L'opinion selon laquelle le ministre Van Hemelrijck avait été saboté fut mise en lumière lors de « l'affaire Cornelis ». Cette lourde hypothèque, qui greva presque toute la durée du mandat de Van Hemelrijck, ne fut pas sans peser sur le comportement de l'administration. La détérioration de l'autorité du gouverneur général à Léopoldville et l'attitude finale du gouvernement à son égard firent naître des doutes quant à la pérennité de la présence belge au Congo.

La cassure entre la haute administration et la territoriale apparut officiellement le 21 avril 1960 dans le discours de Madimba [161]. L'administrateur Antoine Saintraint, décrivit la situation dramatique dans son district et proposait que l'Abako procède rapidement à la mise en place d'une nouvelle administration.

L'image que donnait la situation dans le Bas-Congo ne pouvait pas être généralisée à l'ensemble du territoire. Cependant, elle eut un effet néfaste sur le moral de l'administration

Le discours de Madimba fut très mal accueilli tant par l'administration de Léopoldville qu'à Bruxelles. L'idée de laisser en fonction – sous l'appellation de « conseillers » – quasi tous les agents ayant détenu une partie de l'imperium suscita sur place de nombreuses réticences congolaises. Malgré les appréhensions qui s'étaient manifestées à l'époque, Bruxelles estima que tout se passerait bien, nonobstant certains heurts jugés inévitables. Il fut donc considéré comme allant de soi que les fonctionnaires, les magistrats et les officiers belges resteraient au service et seraient mis à la disposition des nouvelles autorités du Congo.

Cet aspect de la situation ne manqua pas de préoccuper le ministre résident à Léopoldville, Ganshof van der Meersch. Celui-ci avait envoyé quelques-uns de ses collaborateurs effectuer une brève enquête sur le degré de préparation du personnel de la territoriale à ses nouvelles tâches de « conseiller ». Les conclusions de l'enquête

160 Conseil de la Couronne.
161 Discours rédigé conjointement avec André Ryckmans, administrateur territorial assistant principal (ATAP).

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

furent que la préparation et même la simple information du personnel visé étaient soit insuffisantes soit inexistantes.

3.1.3. Le refus de l'envoi de militaires belges au Congo [162]

Malgré les nombreuses assurances quant à la fidélité de la Force publique, le principe de l'indépendance étant acquis, l'option de l'usage d'une force militaire métropolitaine en cas de troubles graves fut envisagée afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Cette éventualité comportait des avantages, mais également des inconvénients majeurs. L'aspect positif eût été d'assurer la sécurité et de conforter la mise en place des nouvelles institutions, même si des réactions très négatives étaient attendues de la part des hommes politiques congolais. Sur le plan opérationnel, la Belgique disposait de deux bases : Kamina au Katanga et Kitona dans le Bas-Congo. Une éventuelle intervention militaire aurait trouvé sa source dans l'ancien article 1er, alinéa 4, de la Constitution belge qui stipulait que les troupes belges destinées à la défense des colonies ne pouvaient « être recrutées que par des engagements volontaires ». L'envoi sur le terrain de miliciens étant exclu, seuls des volontaires pouvaient être recrutés pour « les colonies, les possessions d'outre-mer et les protectorats belges ».

Sous le gouvernement Van Acker, en févier 1958, le ministre de la Défense nationale Antoine Spinoy avait été sollicité pour recruter des miliciens pour ses services, notamment pour la Force aérienne, qui avaient des difficultés pour envoyer du personnel spécialisé nécessaire sur les bases belges au Congo. Après avoir consulté les juristes de la Défense nationale et après avoir pris connaissance d'une note juridique établie en 1952 par les représentants de son département, des ministères des Affaires étrangères et du Congo, Spinoy avait pris la décision suivante : « Le personnel destiné aux forces métropolitaines stationnées au Congo belge peut, au besoin, être désigné d'office. Chaque cas me sera soumis pour décision ». Les services de la Défense furent amenés en mars 1958 à apporter certaines modifications aux textes législatifs et réglementaires, afin d'exécuter cette décision ministérielle. Le ministre Spinoy demanda l'avis du Conseil d'État sur un avant-projet de texte allant dans ce sens.

Le gouvernement PSC homogène de Gaston Eyskens qui succéda à celui de Van Acker avait également examiné la possibilité d'élargir la disposition constitutionnelle aux « miliciens ». Il conclut que pour la réaliser, il fallait modifier la Constitution. Or celle-ci n'était pas soumise à révision ; l'idée fut donc momentanément écartée.

Le problème resurgit le 12 août 1959. Arthur Gilson, ministre de la Défense nationale [163], avait soumis à la section législation du Conseil d'État un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté du Régent du 10 juillet 1950 portant le statut du personnel campé d'Afrique. Le nouveau texte devait permettre l'affectation de tout militaire reconnu physiquement apte aux bases métropolitaines au Congo.

[162] J. Gérard-Libois, « La politique congolaise de la Belgique », *op. cit.*
[163] Ministre de la Défense dans les gouvernements Gaston Eyskens II et III (26 juin 1958-27 mars 1961).

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Un avis favorable fut rendu par le Conseil d'État le 21 janvier 1959, soit quinze jours après les émeutes de janvier 1959. « Les troupes belges des forces armées métropolitaines stationnées dans les bases métropolitaines d'Afrique en vertu d'une désignation d'office pourraient, au même titre que les troupes constituées de volontaires, être réquisitionnées par le Gouverneur général du Congo en cas d'émeutes ou de troubles graves au Congo belge. » Le texte précisait non seulement le principe de l'affectation d'office, mais confirmait également que tout le personnel des bases métropolitaines au Congo, y compris les non-volontaires, tombait sous l'application de l'article 22 de la loi du 29 juillet 1953.

Ce personnel pouvait donc être réquisitionné par le gouverneur général du Congo [164]. Après le discours à la Chambre de De Schryver, le 3 novembre 1959, dans lequel il souhaitait associer tous les partis à la future Table ronde, le député Léo Collard aborda à nouveau la question de l'éventuel envoi de militaires pour la défense du Congo [165]. La presse socialiste ne cessait de faire état de cette éventualité ; elle écrivait que « la Belgique ne peut pas envoyer ses fils au Congo ». Collard répéta cette exigence en ajoutant que « ce serait d'abord une absurdité » et que, de plus, le pays ne pourrait pas supporter le poids financier d'un tel engagement. Le président du Parti socialiste demanda instamment au gouvernement de renoncer à l'envoi de miliciens au Congo [166]. Il ajouta : « La population, quelles que soient ses opinions politiques, soyez certains, qu'une politique de ce genre-là, la Belgique ne voudrait pas la faire, que le Congo n'accepterait pas davantage qu'on la fît et que ce serait la perte définitive de tout espoir d'une solution pacifique. » Il était soutenu par le bureau de la Fédération générale du travail qui « avait agi sous l'impulsion d'André Renard et compte tenu d'une prise de position conjointe des Jeunesses socialistes et des Jeunesses communistes. La menace d'une grève fut évoquée [167] ». Le Conseil général du PSB se prononça catégoriquement contre toute aventure militaire [168]. « Les syndicats chrétiens avaient adopté une position analogue, sans la rendre publique, mais en agissant auprès des ministres avec lesquels ils entretenaient des relations amicales [169]. »

Au cours de la même séance du 3 novembre 1959 à la Chambre, le ministre Gilson déclara [170] : « Sur le plan de l'opportunité, un projet d'arrêté royal n'est pas susceptible d'interprétations dangereuses. Pareille initiative a été prise, disons-le, *in tempore non suspecto* et non pas pour être adaptée à une situation comme celle que nous connaissons aujourd'hui. Un texte de ce genre paraissait sage et permettrait notamment d'assurer à nos bases d'Afrique tout le personnel spécialisé nécessaire et non pas seulement par la voie du volontariat. Mais aujourd'hui, pareille mesure

---

164 La loi du 29 juillet 1953, article 22 : « En cas d'émeutes ou de troubles graves, le gouverneur général peut réquisitionner les troupes et moyens des bases. Ce pouvoir ne peut être délégué. Le gouverneur général désigne l'autorité militaire à la disposition de laquelle il place les unités et les moyens ayant fait l'objet de la réquisition. »

165 Question posée par Léo Collard, à la Chambre, le 3 novembre 1959, Chambre, *Ann. parl.* 88, p. 22.

166 Le projet d'envoyer des militaires ne rencontrait en fait que le désir d'une partie de la population européenne qui n'était pas d'accord avec la politique de décolonisation engagée par la Belgique.

167 *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*

168 La décision de la FGTB était conforme à la doctrine anticolonialiste et antimilitariste du syndicat. Le fait que le Parti socialiste était à ce moment dans l'opposition facilita l'adoption de cette résolution.

169 J. Gérard-Libois, *La politique congolaise de la Belgique. La décision politique en Belgique*, *op. cit.*

170 Réponse d'Arthur Gilson, ministre de la Défense nationale, à la Chambre le 3 novembre 1959, Chambre, *Ann. parl.* 88, p. 22.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

risquant d'être soumise à une interprétation néfaste, le gouvernement a estimé que, dans les circonstances présentes, ce texte ne serait pas pris en considération ». En conclusion, Arthur Gilson annonça que le gouvernement avait « décidé qu'il n'appellerait aucun milicien sur nos bases en Afrique et qu'il continuerait uniquement à désigner des volontaires pour ces services. »

Ce débat clarifia les propositions. La pression exercée fut cependant efficace. Elle rencontrait l'adhésion tacite de la grande majorité de l'opinion publique belge craignant la répétition d'une guerre d'Algérie.

Trois facteurs avaient joué un rôle prépondérant dans la résolution de cette question et conforté le gouvernement dans sa décision. Le premier facteur consistait en ce que par son action, la FGTB avait clairement déclaré son opposition. Les positions de l'Église et des groupes financiers avaient également joué. Ces deux forces s'étaient jointes à l'action syndicale ; elles avaient toutes deux des objectifs à long terme au Congo. Depuis 1956, l'Église catholique avait rompu avec l'État « colonial ». Elle n'ignorait pas que, une fois les militaires partis et l'indépendance réalisée, elle avait tout intérêt à éviter que sa pérennité ne soit compromise par les séquelles d'une guerre coloniale. La dispersion des missions à l'intérieur du Congo aurait fait de ces dernières les victimes tout indiquées d'une guerre « coloniale », quelle qu'en soit l'issue.

Les groupes financiers du Congo étaient l'émanation de la métropole. La circulation des capitaux et des personnes entre les entreprises coloniales et métropolitaines, l'intégration de leurs intérêts était telle que leur manière d'appréhender le problème colonial était parfaitement identique. La sécurité sous tous ses aspects était primordiale pour ces groupes qui savaient que les perspectives d'une guerre de type colonial auraient définitivement ébranlé le crédit de l'État et de la monnaie belges. De plus, les relations entre les autorités et les groupes financiers étaient étroites, particulièrement sous un gouvernement social-chrétien homogène ou social-chrétien–libéral. Poursuivre une politique à l'encontre de leurs intérêts paraissait impensable. La finance belge ne voulait pas adopter une politique aventureuse à l'égard du Congo. L'opposition à une intervention militaire rencontrait donc ses intérêts dans l'immédiat et à terme.

L'envoi de militaires et plus encore l'éventualité d'une guerre de type colonial, furent définitivement exclus à partir de novembre 1959. Faute de moyens de pression, il devenait donc impensable pour le gouvernement d'imposer des délais ou des modalités pour l'accession du Congo à l'indépendance, sans avoir préalablement obtenu l'accord des dirigeants congolais.

3.1.4. La dégradation de la situation financière du Congo

Les émeutes de janvier 1959 préoccupèrent au premier chef les dirigeants de la Banque nationale de Belgique par les répercussions qu'elles allaient immanquablement avoir sur les économies congolaise et belge. La prospérité économique antérieure était liée au cours favorable des matières premières exportées impliquant le paiement de droits de sortie importants. Le pays ne connaissait aucun problème de financement tant

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

public que privé dans le climat de sécurité qui avait prévalu au cours des années précédentes.

La récession sur le plan international de 1959 ainsi que les événements du début de l'année modifièrent fondamentalement la situation. La fin du climat de confiance et de sécurité se traduisit par une diminution des recettes à l'exportation et des droits de sortie perçus par l'État. Plus grave encore, les investissements privés étaient pratiquement à l'arrêt et le courant de rapatriement de capitaux vers l'Europe, qui avait déjà été amorcé, allait avoir des répercussions sur la balance des paiements.

Une note du service des études de la Banque nationale de Belgique du 17 juin 1959 donnait des chiffres. Le premier plan décennal 1950-1960, établi à l'origine sur la base d'une dépense totale de 25 milliards de francs, avait déjà coûté plus de 50 milliards de francs et il n'était pas encore terminé. Compte non tenu des dépenses récurrentes du plan décennal, il y avait lieu de prévoir le financement des dépenses d'investissements du secteur privé, qui jusqu'alors, étaient couvertes par l'autofinancement des entreprises.

La conjoncture économique défavorable à partir des années 1958-1959, ainsi que la situation politique nouvellement créée, allaient limiter les possibilités d'autofinancement et empêcher tout recours au marché des capitaux métropolitains ou étrangers. Une estimation très approximative des besoins totaux de la colonie durant la décennie 1960-1970 avait été avancée au cours d'une réunion du Conseil de régence à la Banque centrale ; il était d'environ 200 milliards de francs pour la prochaine décennie, soit une moyenne annuelle de 20 milliards. Selon Frans de Voghel, « il n'était pas douteux que (…) il resterait un solde non couvert qui aurait pu être de l'ordre de 10 milliards par an. »

La situation n'était pas brillante [171]. Le budget ordinaire se soldait pour la période de 1957 à 1959 par un mali de l'ordre de 6,5 milliards [172]. La tendance à l'augmentation des dépenses qui s'était manifestée au cours des 10 dernières années n'avait pas été suivie par celle de recettes. Le budget de 1960 était présenté en équilibre grâce à une subvention évaluée à 2,7 milliards, qui devait être apportée par la Belgique.

La Trésorerie du Congo disposait au 31 décembre 1959 de ressources cumulées depuis 1950[203] pour un total de 61.960 millions, mais, après avoir couvert les dépenses extraordinaires et les malis des budgets ordinaires de 1957 à 1959, elle ne conserverait qu'un solde de 680 millions. En conclusion, « la trésorerie du Congo ne pourrait plus, comme les années précédentes, faire face aux besoins normaux, les réserves de trésorerie étant, dès le début de 1960, totalement épuisées, y compris le recours aux avances de la Banque Centrale. Les budgets ordinaires s'exécutent en déficit, tandis que le financement des budgets extraordinaires s'avère extrêmement difficile[203]. »

En ce qui concerne la dette publique, elle atteignait 45.212 millions de francs. La balance des paiements du Congo fut positive jusqu'en 1956 [203]. À partir de 1957, le

---

171 En octobre 1959, la Commission De Voghel suggérait au gouvernement une aide annuelle de 2,5 milliards. Elle estimait qu'il faudrait trouver une contribution aux investissements publics de l'ordre de 5 milliards pour les investissements publics et que les investissements privés devaient atteindre un montant de 10 à 12 milliards par an.

172 Document Table ronde économique, n° 27, 11 mai 1960.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Congo subit sévèrement l'effet de la récession mondiale ; ses réserves de change diminuèrent et l'équilibre ne put être rétabli que moyennant une augmentation de l'endettement extérieur.

L'analyse de la situation budgétaire et financière fut effectuée lors de la Table ronde économique et financière. Des esquisses de solutions avaient été avancées. Mises au courant de la situation, les délégations congolaises ne devaient pas s'émouvoir outre mesure. De l'ensemble des discussions, le seul point que les représentants congolais gardèrent en mémoire était que la Belgique allait les aider.

La situation financière du Congo fit également l'objet des préoccupations du gouvernement Eyskens. Pour certains analystes, l'économie congolaise était d'une grande importance pour la Belgique. Cependant, l'examen des chiffres demandé par le Premier ministre démontra que ce n'était pas le cas [173]. La contribution du Congo dans le produit national brut belge au milieu des années cinquante s'élevait à moins de 5% du PNB [174]. Les importations congolaises de produits belges représentaient une part non négligeable de l'ensemble des exportations, donnant du travail à 50 000 personnes, soit 2 % de la population active. Les recettes fiscales congolaises n'intervenant que pour 5 % dans le total des recettes belges, chacun était conscient que les dommages que subiraient les grandes entreprises belges installées au Congo auraient un impact sur l'économie belge, mais ne prendraient pas l'allure d'une catastrophe.

La situation financière à trois mois de l'échéance du 30 juin avait pris une tournure dramatique qui obligea le gouvernement à rechercher des emprunts destinés à financer le budget extraordinaire [175]. Les responsables dans les milieux gouvernementaux étaient conscients que le Congo, qui avait contribué aux ressources de la Belgique par le passé, allait maintenant commencer à être à sa charge.

3.1.5. L'absence d'une élite congolaise

Mise en œuvre dès la fin de la guerre, la politique menée par la Belgique en matière d'enseignement ne put aboutir à la constitution d'une élite de niveau universitaire du fait des choix effectués initialement et du laps de temps imparti pour aboutir à la création d'une telle élite.

La méthode d'éducation visait à scolariser un maximum d'élèves en commençant par la première année de l'enseignement primaire. En théorie, la pyramide scolaire devait porter ses fruits après une douzaine d'années et permettre à ceux qui avaient terminé leurs études secondaires d'entrer à l'université.

Comme elles le firent plus tard en matière politique, les autorités belges avaient choisi de construire en partant de la base. L'édifice devait s'élever étage par étage après avoir

173 G. EYSKENS, *De Memoires*, *op. cit.*

174 D'après les calculs de la Commission, une rupture des liens économiques aurait pu entraîner pour la Belgique une régression de l'ordre de 1 à 6 % de son produit national brut.

175 Le voyage du secrétaire général du Ministère du Congo aux États-Unis en vue de placer un emprunt se solda par un échec.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

consolidé les fondations et commencé par le rez-de-chaussée. Pour 1958, le tableau ci-après donne le nombre d'élèves par écoles et par catégories d'enseignement. La population totale congolaise était de 13 864 421 habitants dont 1 701 763 élèves fréquentaient 30 630 établissements scolaires.

Congo : Types d'enseignement et nombre d'élèves par écoles et catégories [1]

Catégories d'enseignement	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves
Préscolaire (1957)	1 096	67 246
Primaire (1957)	28 441	1 572 824
Secondaire (1957)	271	16 486
Technique (1957)	600	28 278
Normal (1957)	222	16 530
Supérieur (1958)	-	399
Total	30 630	1 701 763

1 P. BOUVIER, *L'accession du Congo belge à l'indépendance*, Université libre de Bruxelles.

La métropole belge pouvait s'enorgueillir en 1959 d'avoir créé au Congo un réseau d'écoles dont le taux de scolarisation qui s'élevait à 77,5% était le plus élevé d'Afrique [176]. Le taux d'analphabétisme, bien qu'important (de l'ordre de 60 % à 65 %), était pratiquement le plus bas du continent subsaharien.

Sur le plan universitaire, la situation se présentait comme suit : « En 1958, dix étudiants congolais étaient inscrits à l'Université de Louvain, trois à l'Université de Bruxelles. La première promotion d'étudiants congolais formés à Lovanium remonte à 1958. D'après la liste des diplômés et certificats délivrés par l'Université Lovanium en 1958, 1959 et 1960, le nombre d'étudiants africains y ayant terminé leurs études s'élève à 29 au terme de ces trois années. L'Université du Congo belge et du Ruanda-Urundi sortit ses quatre premiers licenciés en 1960. Les premiers assistants sociaux de l'Institut supérieur d'études sociales furent diplômés en 1958 [177]. »

Avant 1960, les universités ne furent en mesure d'octroyer des diplômes, faute de temps, qu'à un petit nombre d'étudiants. Cette situation n'était en rien imputable aux universités de Lovanium et d'Elisabethville, mais à la lenteur et à la méthode de formation *bottom up* choisie par le colonisateur. Dans ses souvenirs, Albert Maurice, ancien administrateur de l'Université d'Elisabethville, mentionne la question que lui posa Kasa-Vubu lors d'une visite à Elisabethville peu avant l'indépendance : « Dites donc, combien aurez-vous d'étudiants congolais diplômés de votre Université en 1960 pour étoffer mes Ministères ? » L'intéressé dut bien convenir qu'il n'y en aurait qu'à peine quatre en septembre 1960.

Malgré leur petit nombre, l'impact des universitaires congolais fut illustré par la présence à la Table ronde politique d'Evariste Loliko, étudiant en sciences politiques et sociales à l'Université catholique de Louvain, désigné comme conseiller par le MNC-Lumumba. C'était le seul conseiller africain à la conférence. Trois autres assistants universitaires congolais participèrent comme suppléants ; il s'agissait de

176 L'effectif scolaire était en 1946 de 897 969 élèves soit en taux de scolarité de 56,1 % ; en 1953 de 1 065 688 élèves (59,1 %), et, en 1959 de 1 534 336 élèves (77,5 %).

177 P. BOUVIER, *L'accession du Congo belge à l'indépendance*, *op. cit.*, pp. 84 et 85.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Mario Cordoso, Paul Mushiete et Martin Ngwete. Justin Bomboko, diplômé de l'ULB, fit partie de la Commission politique auprès du ministre du Congo à Bruxelles, en tant que représentant de la province de l'Équateur.

Cinq universitaires firent partie du groupe de travail constitué à l'issue de la Conférence économique et financière. Il s'agissait de Marcel Lihau, Evariste Loliki, André Mandi, Joseph Mbeka et Albert Ndele.

Comme les observateurs le constatèrent lors de l'accession du Congo à l'indépendance, l'élite intellectuelle comptait moins d'une vingtaine d'universitaires [178]. La Force publique, quant à elle, n'avait dans ses rangs aucun officier mais uniquement quelques adjudants congolais. Les dirigeants politiques provenaient principalement de l'administration ou d'organisations parastatales, et, dans certains cas, d'entreprises privées. La plupart d'entre eux avaient poursuivi des études à divers degrés dans l'enseignement catholique.

Cette absence d'hommes qualifiés pour gérer et administrer les services de l'État eut de graves répercussions sur l'avenir de la future république qui ne pouvait compter que sur une élite intellectuelle réduite en cas de défaillance du cadre européen.

Ce facteur aurait dû rationnellement jouer contre l'octroi de l'indépendance en 1960 ou au moins le retarder, mais ce ne fut pas le cas ; à aucun moment il ne fut pris en considération.

3.1.6. L'opinion publique et les coloniaux

Une grande partie de l'opinion publique métropolitaine avait des sentiments mitigés à l'égard de ceux qui s'installaient en Afrique ainsi que pour les coloniaux partis au moment de la Guerre froide [179].

Fin 1959, le Congo comptait 109 000 Européens dont 90 000 Belges, dont 34 000 vivaient au Katanga, 21 000 à Léopoldville et 5 230 à Stanleyville. Cette population comptait 9.600 colons. Les Belges étaient majoritairement des fonctionnaires coloniaux, des enseignants, des magistrats ou des officiers et sous-officiers de la Force publique, ou appartenaient au secteur privé. Les colons n'avaient que peu de défenseurs en métropole, malgré les liens familiaux avec ceux restés au pays. Les décisions prises à Bruxelles à leur égard ne leur étaient pas favorables. L'attitude adoptée par la métropole leur donna l'impression d'être des « oubliés » et des « incompris » alors qu'ils estimaient légitimes leurs revendications notamment en matière de sécurité.

---

178 Le premier Congolais diplômé de l'Université de Louvain fut Thomas Kanza, assistant à la Faculté de Psychologie. Selon *Congo 1960*, Annexes et biographies, CRISP, les universitaires répertoriés étaient au nombre de 16, il s'agissait de Justin Bomboko, Mario Cardoso, Thomas Kanza, Jean-Marie Kasongo, Marcel Lihau, Évariste Loliki, André Mandi, Joseph Mbeka, Jonas Mukamba, Aubert Mukendi, Paul Mushiete, Albert Ndéle, Léon Nusbaumer, André Tshibangu, Étienne Tshisekedi et Honoré Waku.

179 Ce ne fut qu'en juillet 1960 que l'opinion prit fait et cause pour ses concitoyens expatriés.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Certains leaders africains considéraient que les blancs installés à demeure au Congo étaient ceux qui freinaient ou qui voulaient saboter l'indépendance. La méfiance à leur égard était aussi grande que le désir de se substituer à eux. Cet état d'esprit allait contribuer à augmenter leur inquiétude.

Le colonat fut le milieu qui réagit avec le plus de virulence aux décisions gouvernementales comme le prouvèrent certains incidents tels que les insultes proférées à Bukavu à l'encontre du ministre Van Hemelrijck [180]. Leurs liens avec la métropole étant devenus de plus en plus lâches, certains allaient jusqu'à souhaiter l'autonomie, voire l'indépendance, qu'elle soit nationale ou régionale, comme ce fut le cas au Katanga. En participant à la création des partis mixtes africains-européens notamment fédéralistes, ils espéraient pouvoir exercer une influence au sein des organes politiques du nouvel État.

La population européenne des grandes villes était le seul groupe de pression qui aurait eu intérêt à une intervention de troupes métropolitaines, mais elle ne représentait aucune force susceptible d'influencer la politique de la métropole. Comme l'observa le professeur Jean Stengers : « Les colons sont absents, comme ils ont été effectivement absents de la scène politique. Le processus d'indépendance s'est déroulé sans eux. Le fait qu'il n'y ait pas eu, à la Table ronde, un seul représentant des colons, est plus qu'un symbole : c'est une traduction de l'inexistence de leur rôle [181]. »

Les articles de la presse métropolitaine réveillèrent l'opinion publique belge lors des émeutes de janvier 1959. À partir de cette époque, différents journalistes, dont J.-K. (Jean-Marie van der Dussen de Kestergat) de *La Libre Belgique*, allaient « couvrir » tous les événements du Congo. Ce fut également le cas de Hugues Vehenne du *Soir* et de Pierre Davister pour le *Pourquoi Pas ?* Dans « Les miettes de la semaine », on a pu lire tous les échos récoltés par l'hebdomadaire à propos des travaux de la Table ronde et sur les événements survenus au Congo, jusqu'au 30 juin. L'envoyé spécial devenu correspondant permanent du *Pourquoi Pas ?* au Congo était Pierre Davister qui livra chaque semaine un reportage dont chaque titre était évocateur. Au Parlement, des hommes politiques, principalement libéraux, tels que les sénateurs Norbert Hougardy et Hislaire Lahaye, ou le député Ernest Demuyter s'intéressèrent de plus en plus à l'Afrique centrale. Ils prirent la défense des Européens du Congo avec un intérêt particulier pour les colons. Leurs prises de position au cours des débats parlementaires furent répercutées par la presse. On reprocha à cette dernière d'influencer l'opinion publique en mettant en évidence des nouvelles qui ne donnaient pas toujours une image positive de la situation au Congo, notamment différentes déclarations, actes et interventions accompagnant les voyages des hommes politiques belges au Congo. Trop d'audience était accordée, selon certains, aux Congolais au cours de leurs voyages dans la métropole. Parmi ceux qui faisaient l'opinion, il fallait aussi tenir compte d'un groupe de Belges appartenant à diverses tendances idéologiques qui, bien que très minoritaires, n'en eut pas moins une certaine influence et une certaine audience étant donné les liens qui les unissaient à des leaders politiques congolais. En témoigne le rôle de conseillers des délégations (à l'exception du MNC-Lumumba) qu'assumèrent plusieurs d'entre eux. Les critiques de la presse à l'égard des mesures

[180] Cf. *Pourquoi Pas ?*, livraisons du 15 janvier au 26 février 1960.
[181] A. Schöller, « Congo 1959-1960. Mission au Katanga. Intérim à Léopoldville », *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

édictées par les autorités qu'elle estimait trop rigoureuses, étaient également nombreuses.

Le gouvernement ne bénéficia pas du plein soutien de l'opinion de la métropole. Malgré les résolutions relatives à la protection et à la sécurité des personnes et des biens, l'opinion publique estimait que les garanties obtenues par le gouvernement étaient peu fiables. Ce comportement était contradictoire, car bien que craignant l'aventure dans sa large majorité, elle était hostile à l'utilisation de la force au Congo. La crainte d'une guerre coloniale en Afrique centrale était latente.

En 1965, analysant ce qui s'était passé à l'époque, Jules Gérard-Libois écrivait : « Constatons que la population belge ne retint des émeutes de Léopoldville que l'appréhension d'une guerre coloniale et qu'elle constitua, dès lors, une force de pression potentielle en faveur d'une décolonisation négociée à n'importe quel prix [182]. »

3.2. LES DÉCISIONS POLITIQUES ET LES ACTEURS BELGES

Le début de l'après-guerre va apparaître au Congo comme une période idyllique. À la sortie des hostilités, les efforts du colonisateur portèrent sur le développement économique et social, sur l'organisation et la mise en place d'un enseignement primaire et secondaire. Ce dernier aspect fut une des principales missions auxquelles l'Église catholique s'attacha.

Une timide politique d'assimilation fut mise en œuvre à ce moment en faveur d'un nombre limité « d'évolués ». Cette tendance aurait pu constituer un premier pas vers une africanisation des cadres de l'administration et de la Force publique. Cela ne fut pas le cas. Les initiatives prises par les différents gouvernements et les aléas qu'ils rencontrèrent ont fait l'objet d'un bref historique dans la première partie de cet essai.

Compte tenu des influences qui naquirent et se développèrent entre 1954 et 1959, il est examiné les décisions des responsables politiques, en mettant l'accent sur la période charnière des événements : la Table ronde politique de 1960. Les tergiversations gouvernementales à propos de l'octroi et de la fixation de la date de l'indépendance ainsi que les modalités selon lesquelles le transfert de compétences devait s'effectuer furent l'objet d'âpres discussions. L'absence d'unanimité au Conseil des ministres sur le calendrier des moyens à mettre en œuvre ne donna pas une image positive du gouvernement Eyskens comme on le constatera lors de l'examen du rôle des acteurs de la décision politique.

[182] J. GÉRARD-LIBOIS, *La politique congolaise de la Belgique. La décision politique en Belgique*, *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

3.2.1. Les décisions de la Table ronde politique

La succession des événements est brièvement examinée ci-après. Les discussions intervinrent dans des conditions psychologiques très difficiles pour les gouvernants. Dans chaque cas, ce fut au bénéfice de la partie congolaise.

À aucun moment, la nature des travaux de ladite Table ronde ne s'éleva à la dimension d'une réelle négociation. Très rapidement, la délégation belge donna l'impression de mener un combat de retardement. La doctrine belge reposait sur un certain nombre de principes fondamentaux. Ceux-ci furent abandonnés les uns après les autres au cours des discussions bilatérales devant les exigences des délégués congolais regroupés dans le Front commun.

Au départ, le gouvernement belge avait imaginé que la Table ronde serait une réunion de consultation ; au fil des jours, elle devint une assemblée dont les résolutions devenues obligatoires allaient définir les notions et les principes juridiques organisant la future démocratie parlementaire congolaise. La Loi fondamentale déterminant le régime préconisé fut présentée aux Chambres sans que leurs membres n'aient la possibilité de la modifier. Des assurances avaient été données aux Congolais, par les ministres et les représentants des groupes politiques lors de la conférence, que la loi reprendrait à la fois l'esprit et la lettre des résolutions votées par la Conférence.

Aucune date ne figurait dans la déclaration du 13 janvier 1959. Le 7 octobre 1959, un délai minimum de quatre ans avait été fixé par le gouvernement pour que les assemblées parlementaires puissent exercer les pouvoirs d'une constituante. Trois mois plus tard, De Schryver annonça le 15 décembre à la Chambre que l'indépendance serait une chose acquise en 1960. Un mois plus tard, le Front commun proposait la date du 1er juin 1960, et une contre-proposition gouvernementale aboutissait au 30 juin 1960.

À propos du contenu de l'indépendance, le 16 octobre 1959, De Schryver déclara : « Le pouvoir des deux Chambres sera extrêmement large, mais ne couvrira pas encore toutes les compétences. Le gouvernement belge considère qu'il devra transférer sa compétence aux Chambres et au gouvernement congolais pour le plus grand nombre de matières possible [183]. »

Une période transitoire aurait eu, selon le ministre, une durée minimum de deux ans. Les matières réservées auraient été la défense nationale, les affaires étrangères et la monnaie. Après trois jours de débat, et suite à l'intervention décisive du sénateur Rolin, le gouvernement accepta la résolution disposant que « l'indépendance reconnue au Congo doit comporter le transfert de la totalité des compétences sans que la Belgique ne s'en réserve aucune ».

Devant les réactions congolaises, l'idée de créer une Communauté belgo-congolaise fut rapidement abandonnée ; elle faisait cependant partie intégrante de la doctrine belge. Le ministre De Schryver n'insista pas, comme il en avait eu l'intention au début des travaux de la Conférence, pour que le roi restât à la tête du Congo jusqu'au vote de la future Constitution.

---

183 *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op.cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

La complexité des institutions parlementaires proposées fut à l'origine de nombreuses difficultés qui naquirent au sein de la délégation congolaise. Se contentant d'un rôle d'arbitre, le ministre De Schryver ne prit aucune décision définitive en ce qui concerne le choix d'une structure unitaire ou fédérale. Cette responsabilité fut laissée aux futurs dirigeants de l'ancienne colonie. En cette matière, le dialogue souhaité par le ministre et les délégués congolais ne fut jamais engagé malgré le souhait belge de garder un État unitaire doté de réels pouvoirs importants.

La Loi fondamentale fut directement inspirée de la démocratie parlementaire belge.

Les représentants du Congo ne devaient assumer aucune responsabilité, à l'opposé des ministres ayant engagé leurs responsabilités politiques. Un certain nombre de Belges estimèrent donc que la Table ronde avait été un marché de dupes. D'une part, les engagements pris par la Belgique devaient être respectés, d'autre part, les délégués congolais, considérés comme des représentants politiquement valables mais non élus, ne pouvaient prendre aucun engagement ; ils étaient uniquement liés par une responsabilité morale.

Le risque était considérable. Les ministres belges le prirent en connaissance de cause, vu le déroulement des discussions. Ils n'avaient pas d'autres choix.

Les décisions de la Table ronde politique démontrèrent les abandons successifs des points forts de la doctrine du gouvernement.

À l'issue de la conférence, les représentants congolais se déclarèrent satisfaits ; ils avaient toutes raisons de l'être. Ils mirent l'accent sur l'amitié qui devait unir les deux pays ; leurs déclarations ne devaient malheureusement pas suffire à recréer un climat de confiance tant en Belgique qu'au Congo.

3.2.2. Les acteurs de la décision politique

La prise des décisions est analysée ci-après en relation avec les diverses personnalités qui les ont assumées. On examinera aussi celles qui furent prises collégialement et entérinées par le gouvernement. Le contrôle du Parlement sur le gouvernement n'eut lieu qu'a posteriori, il fut limité et ponctuel tout au long de la crise congolaise.

Les ministres en charge du Congo belge

De la fin de la guerre au 30 juin 1960, dix personnalités se succédèrent à la tête du ministère des Colonies ; les trois derniers, Léon Pétillon, Maurice Van Hemelrijck et Auguste De Schryver eurent un impact profond sur la politique coloniale.

Les quatre premiers de ces ministres furent des gestionnaires qui n'eurent pas une grande influence sur la politique coloniale. Albert de Vleeschauwer, malgré son passé colonial, laissa peu de traces à la Place Royale. À partir de 1948, deux personnalités occupèrent tour à tour le Ministère des Colonies : Pierre Wigny et André Dequae. Tous deux appartenaient à la génération où l'on pensait avoir encore de nombreuses années pour préparer la formation de la relève et l'émancipation de la colonie.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Présents dans le gouvernement Eyskens II, Albert de Vleeschauwer et Pierre Wigny jouèrent un rôle de frein dans la politique de décolonisation ayant tous deux une conception passéiste de la politique à suivre. La postérité retiendra de Buisseret qu'il créa l'enseignement officiel de toutes pièces, adopta un ton et un comportement différent à l'égard des Congolais. Sous sa direction, des athénées et l'Université officielle d'Elisabethville furent créés en partie au bénéfice de la population autochtone. Ses initiatives ne devaient pas plaire à tout le monde. À côté de l'Église catholique, l'opposition de l'administration locale au ministre métropolitain apparut publiquement. Les populations congolaises découvrirent avec Buisseret que les différentes tendances de l'opinion belge étaient désormais présentes au Congo. Pour les Congolais, la puissance coloniale n'était plus monolithique, elles renforcèrent la popularité personnelle du ministre auprès des Africains. Les contacts humains avec « nos » administrés africains avaient évolué. Un climat particulier s'était créé entre les Congolais et le ministre. Les autochtones avaient trouvé auprès de celui-ci, souvent même à titre personnel, une audience qu'ils n'avaient connue chez aucun de ses prédécesseurs. En cela, il fut un précurseur. Les trois personnalités qui suivirent marquèrent la politique coloniale de leur empreinte.

Léon Pétillon

Sa désignation en juillet 1958 au portefeuille des Colonies a paru être un facteur positif aux yeux des Européens du Congo comme des Congolais. « Ceux-ci eurent l'impression qu'enfin un homme qu'ils connaissaient et qui, de même, les connaissait eux, qui était un technicien et non un homme politique de la métropole, allait prendre en main leurs destinées [184]. » Fervent défenseur d'une communauté belgo-congolaise, Pétillon avait plaidé dans ses discours officiels pour l'éducation politique des Africains, l'africanisation des institutions politiques, l'harmonisation des rapports entre blancs et noirs, l'octroi de certaines libertés publiques et l'amélioration du niveau de vie de la population. L'importance du problème des rapports humains ne lui échappa pas. Le ton et les idées n'étaient pas nouveaux. En 1955, le gouverneur général Pétillon parlait déjà d'harmoniser les relations entre blancs et noirs ; ce thème fut repris dans ses différents discours. Il considérait que les problèmes politiques congolais devaient être envisagés dans leur cadre spécifique et soustraits à l'influence des partis politiques métropolitains [185].

L'espoir suscité par sa désignation n'allait pas durer longtemps, pas plus chez les Européens que parmi les Congolais, qui espéraient voir enfin définis les principes d'une politique coloniale. Nommé dans le gouvernement social-chrétien Eyskens II [186], il ne devait rester en poste que six mois. Après le 26 juin 1958, date de la mise en place du gouvernement Eyskens II, son influence sur le contenu de la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959 est difficile à cerner. Selon Eyskens, il en était l'auteur. Dans ce texte, on trouve d'importants passages sur la politique à suivre en Afrique centrale proches des idées qu'il développait depuis plusieurs années.

---

184 P. BOUVIER, *L'accession du Congo belge à l'indépendance*, *op. cit.*

185 L'avenir politique du Congo belge, Colloque du 22 novembre 1958, Bibliothèque de l'Institut belge de sciences politiques, 1ère série, n° 8, Librairie Encyclopédique, Bruxelles, 1959, pp. 52-53.

186 Gouvernement social-chrétien homogène Eyskens II (26 juin 1958-4 novembre 1958).

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Maurice Van Hemelrijck

Maurice Van Hemelrijck, sénateur PSC, reprit le portefeuille des Colonies. Inconnu en matière coloniale, il s'était fait un nom à l'occasion des discussions relatives au Pacte scolaire.

Après les émeutes de janvier 1959, il entama un dialogue direct avec les leaders congolais en attachant autant d'importance à leur opinion qu'à celle des Belges d'Afrique. Cette attitude déplut localement et eut également des répercussions au niveau du gouvernement. La dissociation entre Belges d'Afrique et Belges de Belgique remontait au passage d'Auguste Buisseret à la Place Royale. Elle allait se perpétuer dans l'esprit des Africains jusqu'à l'indépendance. Van Hemelrijck eut à cœur de développer les contacts directs avec les Congolais. Il jugeait que cet aspect était fondamental dans l'évolution des mentalités africaines et dès lors de l'avenir du Congo. Le 13 février 1959, le ministre déclarait : « Le succès de notre œuvre, l'avenir de ce pays, dépendent de la bonne entente et de l'amélioration des relations humaines dans tous les domaines [187]. »

Accueilli au Congo comme un libérateur, Van Hemelrijck était déjà pour les Congolais l'homme qui leur avait promis l'indépendance. Ce fut sans doute davantage cette promesse que les projets plus précis contenus dans la déclaration du 13 janvier qui fut à l'origine de sa popularité. Cette popularité fut pour partie la cause de l'opposition qui se développa en métropole à son égard. Cependant, dans un premier temps, on ne s'en prit pas publiquement au ministre.

Une des tâches essentielles de Van Hemelrijck fut de rallier les différents partis belges et l'opinion congolaise à la déclaration gouvernementale qui au départ constitua son programme. Il tenta de faire l'unanimité sur ses projets en éliminant successivement les divers facteurs d'opposition tant au Congo que sur le plan intérieur belge. Il n'obtint pas gain de cause.

Son activité ne se limita pas à la gestion des problèmes d'ordre institutionnel. Il se signala aussi à l'attention de l'opinion publique par la libération, en mars 1959, des trois leaders de l'Abako emprisonnés à la suite des émeutes. L'invitation de ces leaders à séjourner à Bruxelles fut diversement appréciée.

Son deuxième voyage au Congo fut marqué par des incidents qui donnèrent lieu à des polémiques qui contribuèrent à accentuer la dégradation de sa position personnelle en métropole. L'hostilité des milieux européens du Congo allait en augmentant à chaque passage du ministre ; il fut particulièrement marqué par des incidents au Kivu lors de son troisième et dernier séjour sur place.

Le projet de remplacement du gouverneur général Cornelis, qui agita les esprits à Bruxelles comme à Léopoldville pendant trois mois, lui porta également préjudice. Le dénouement de ce problème se fit au détriment de son image de marque. Cette affaire porta atteinte autant au prestige du ministre qu'à celui de la plus haute autorité du Congo ; son dénouement apparut comme un échec personnel du ministre.

---

[187] Intervention au Rotary de Léopoldville.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Jules-Gérard Libois résuma la situation : « Devant l'hostilité de certains de ses collègues, en particulier de Messieurs Wigny et de Vleeschauwer, anciens ministres du Congo, et à cause du sabotage par la haute administration de sa politique au Congo, M. Van Hemelrijck démissionna [188]. »

Auguste De Schryver

L'arrivée d'Auguste De Schryver aux affaires marqua une étape importante [189] dans l'évolution de la politique coloniale. Jusqu'à la fin août 1959, la doctrine qui avait prévalu était la déclaration du 13 janvier, malgré les efforts répétés de Van Hemelrijck pour en accélérer l'évolution. La première initiative du nouveau ministre consista à franchir une nouvelle étape vers l'accès du Congo à l'indépendance par la mise en place en 1960 d'un Conseil général et d'un Conseil de législation – ébauches respectivement d'une Chambre et d'un Sénat – et par l'organisation d'un pouvoir exécutif. Il s'agissait de deux assemblées législatives disposant d'un pouvoir substantiel en matière de législation interne et d'un conseil des ministres, présidé par le gouverneur général représentant du roi. Selon De Schryver, ces institutions pourraient être mises en place dans un délai rapproché. À sa demande, dès le début de septembre 1959, le gouvernement accepta cette nouvelle étape dans la politique belge ; elle imprima une accélération du calendrier visant à la mise en place des nouvelles institutions.

En fait, De Schryver reprit et amplifia la politique de son prédécesseur sans provoquer la moindre réticence de la part de ses collègues du gouvernement. Le ministre d'État De Schryver ayant accepté avec beaucoup d'hésitations la succession de Van Hemelrijck, l'accélération du processus auquel la plupart des membres du gouvernement s'étaient ralliés allait lui donner une grande liberté d'action. Il assuma cette responsabilité seul, tout en se faisant chaque fois couvrir ultérieurement par le Conseil de cabinet et, *in fine*, par le Parlement. Ce fut lui qui décida du choix de la date de l'indépendance et qui, au cours des travaux de la conférence, abandonna son option qui prévoyait un régime transitoire donnant des garanties essentielles à la Belgique, en gardant la gestion d'un certain nombre de matières réservées.

Devant les exigences du Front commun, son espace de négociation se réduisit au point de devenir quasi inexistant. En effet, la Belgique ayant renoncé à tout emploi de la force, la marge de manœuvre du ministre du Congo était en fait nulle. Son souci persistant était de ne pas imposer de solution, mais de présenter seulement des suggestions aux Congolais en espérant que les options choisies seraient favorables à la Belgique compte tenu de l'existence de liens d'amitié.

La méthode de travail imposée à la Table ronde conduisit à abandonner la plupart des positions gouvernementales et mena le Congo à l'indépendance totale en un temps record.

Homme de devoir, ayant assumé des responsabilités dans le gouvernement Pierlot à Londres, De Schryver avait été impressionné par la manière dont les Anglais avaient

---

188 J. GÉRARD-LIBOIS, *La politique congolaise de la Belgique. La décision politique en Belgique*, *op. cit.*

189 Le 23 juin 1960, Auguste De Schryver, ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, devint ministre des Affaires africaines.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

émancipé leurs anciennes colonies. Son souci de bien faire était primordial et un des fondements de sa pensée politique. Les oppositions qu'il rencontra, notamment au sein de son propre parti, ne mirent jamais en doute son intégrité, ni sa volonté d'arriver à décoloniser dans la paix et l'amitié. Néanmoins, les décisions prises sans aucune réelle contrepartie congolaise furent considérées comme un pari. Ce « pari congolais », il devait l'assumer. Dans une conversation en 1988, De Schryver déclara : « Il y avait une tendance générale en Afrique qui ne permettait pas aux pays d'aller très lentement vers l'indépendance. Mieux valait obtenir l'indépendance par la négociation que par une guerre [190]. »

À côté des trois ministres qui élaborèrent la doctrine coloniale de la Belgique, trois autres personnalités jouèrent également un certain rôle : Raymond Scheyven, Albert Lilar et Walter Ganshof van der Meersch.

Raymond Scheyven

Ministre des Affaires économiques dans le gouvernement homogène social-chrétien Eyskens II en 1958, Raymond Scheyven fut nommé, le 17 novembre 1959, ministre sans portefeuille chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Il prépara et dirigea la Table ronde économique et financière avec l'aide du président et des membres de la Commission De Voghel. Il fut aidé dans ce travail par de jeunes universitaires congolais [191]. Ceux-ci subirent des critiques des représentants des partis congolais qui n'approuvaient pas leur ouverture aux idées de l'ancien colonisateur [192].

Scheyven mit toute son énergie et sa volonté pour obtenir des résultats sur les plans financiers et budgétaires ainsi que des garanties pour l'avenir. Il était cependant sans illusion, comme il le confia à Georges-Henri Dumont au cours d'une conversation : « Le drame, me dit-il, c'est que la Belgique a dû affronter la tourmente congolaise avec un gouvernement bipartite, souvent divisé, et avec, dans l'opposition, un parti socialiste cohérent et proche des revendications africaines les plus radicales. Il aurait fallu un gouvernement d'union nationale… [193] » C'était également la thèse royale.

Albert Lilar

Albert Lilar était une personnalité marquante du Parti libéral ; il avait été ministre à diverses reprises. Spécialiste du droit maritime, il était peu au fait des problèmes coloniaux. Il avait été chargé du ministère de la Justice dans plusieurs gouvernements dont Eyskens I de 1949 à 1950 (bipartite sociale-chrétienne-libérale) et dans celui de

---

190 R. De Schryver, Recueil d'études « Congo 1955-1960 », *op. cit.*

191 Ils appartenaient à l'Université de Lovanium ou à l'Université catholique de Louvain : Lihau, Loliki, Mandi, Mbeka et Ndélé.

192 Au cours de ces travaux, le futur colonel Mobutu rencontra certains de ceux qu'il allait désigner comme commissaires généraux en septembre1960.

193 G.-H. Dumont, *La Table ronde belgo-congolaise*, *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Van Acker socialistes-libéraux de 1954 à 1958. Dans le gouvernement d'Eyskens II, il était vice-président du Conseil de cabinet [194].

Il présida toutes les réunions plénières de la Conférence avec De Schryver à ses côtés. Les deux ministres échangèrent leurs idées et préoccupations tout au long des discussions. Dans mon souvenir, même s'il n'était pas d'accord avec les prises de position de son collègue, Lilar le soutint une fois que des positions avaient été arrêtées.

Walter Ganshof van der Meersch

Qualifié de technicien, il fut nommé ministre sans portefeuille chargé des Affaires générales en Afrique le 16 mai 1960 [195]. Il géra la mise en place de la Chambre et du Sénat, celle du gouvernement Lumumba et celle de l'élection à la présidence de Kasa-Vubu dans une conjoncture inédite et en pleine effervescence politique.

Il devait avoir des mots très durs à l'égard des mouvements politiques congolais au moment de l'indépendance : « (…) corps sans doctrine, sans discipline et sans unité, qui constituent des groupements d'hommes autour d'une ou de plusieurs personnalités, bien plus que des organisations destinées à faire triompher un programme, ou même à défendre des intérêts déterminés [196]».

Rigoureux dans sa manière de penser, il mena sa mission à terme dans des conditions difficiles. Contre son gré, mais compte tenu des résultats électoraux, il désigna Lumumba pour former le premier gouvernement de la République du Congo.

Mais il ne renia pas l'œuvre accomplie. Il devait déclarer à ce sujet : « Il n'existe pas d'exemple d'un pays et surtout d'un pays aussi vaste et aussi diversifié, accédant à l'indépendance dans des conditions de calme aussi exceptionnelles [197]. »

Le roi

L'attitude et les initiatives prises par le roi montrèrent à de multiples reprises son intérêt pour la colonie et l'inquiétude qu'il ressentait devant l'évolution de celle-ci. Les voyages qu'il entreprit après 1958 en furent la preuve et confirmaient cet état d'esprit.

Le prestige de la dynastie et du roi Baudouin en particulier était demeuré très grand dans l'ensemble du Congo et même, malgré certaines apparences, dans le Bas-Congo.

Le roi intervint à plusieurs reprises dans la politique coloniale. Ce fut notamment le cas lors du message royal du 13 janvier 1959, annonçant l'indépendance et qui contribua à faire avaliser la déclaration gouvernementale pour la population congolaise. Dans l'affaire du gouverneur général Cornelis, ce dernier fut maintenu dans ses fonctions, probablement suite à l'intervention du roi. Selon le CRISP : « Dans

[194] Il était membre du Conseil des ministres chargé de la suppléance du Premier ministre, de l'Administration générale et de la Réforme administrative. Il devient vice-président du Conseil de cabinet le 20 novembre 1958.

[195] Il le resta jusqu'au 20 juillet 1960.

[196] W. J. Ganshof van der Meersch, « Les tendances constitutionnelles des États ayant accédé récemment à l'indépendance », *op. cit*, p. 338.

[197] « Une déclaration de M. Ganshof », *La Libre Belgique*, 6 juillet 1960.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

cette succession d'événements, nul ministre ne découvrit la Couronne. Mais les faits parlaient très clairement ; ils révélaient à ce moment un veto du roi contre le candidat du Ministre et un échec de M. Van Hemelrijck au Conseil des ministres. Plus qu'on l'imagine, cette affaire détériora sérieusement les relations au sein du Conseil de Cabinet ainsi qu'entre Bruxelles et Kalina [198]. »

Ces événements amenèrent le Premier ministre Eyskens à faire à la Chambre une mise au point le 22 avril, à propos de l'intervention de Victor Larock estimant que la Couronne avait été découverte dans l'affaire Cornelis : « Le roi règne et ne gouverne pas. Il y a deux branches de l'exécutif. Celui-ci ne peut fonctionner normalement que si, dans un climat de discrétion, des échanges de vues peuvent avoir lieu entre ces deux branches de l'exécutif concernant des problèmes importants. Vous ne pouvez pas demander à un ministre de donner des explications au sujet de ces conversations [199]. » L'influence du roi se fit également sentir lors des désignations de personnalités au poste de ministre du Congo et des différents caucus qu'il eut avec le Premier ministre.

Convoquant un Conseil de la Couronne à la fin de la Conférence de la Table ronde, le roi voulut souligner la gravité de la situation et insister sur les mesures à prendre pour faire face à l'avenir. Présidant le Conseil, il rappela ses initiatives et résuma la politique congolaise du pays au cours de ces dernières années. Il critiqua sans ambages la façon dont les gouvernements avaient agi. Il laissa entendre clairement que ceux-ci n'avaient pas suffisamment tenu compte de ses avertissements ni de ses recommandations lors de la Table ronde politique. Il s'appesantit sur le transfert de toutes les compétences de la Belgique au Congo indépendant et sur les futures relations entre les deux pays. Sur ces deux derniers aspects qui le préoccupaient, le souverain avait souhaité consulter les membres du Conseil de la Couronne. Ayant entendu Eyskens, De Schryver et Scheyven à ce propos, le roi estima n'avoir obtenu aucune assurance quant au respect de la Loi fondamentale par les Congolais après le 30 juin, pas plus d'ailleurs qu'en ce qui concerne la conclusion d'un futur traité.

Les gouvernements Eyskens II et III [200]

Rassemblant des hommes de qualité, mais de sensibilités différentes à l'égard de la politique coloniale, les nombreuses réunions du Conseil des ministres consacrées au Congo furent l'occasion d'échanges de vues très animés allant jusqu'à provoquer la démission de Van Hemelrijck au début de septembre 1959. Ultérieurement, le programme de la mise en oeuvre progressive des nouvelles institutions fut bousculé à différentes reprises par les événements intérieurs du Congo et cela sans provoquer de crise au sein du Conseil de cabinet. L'ensemble du processus fut l'objet d'une lutte permanente entre les ministres de tendance progressiste et les conservateurs. L'accord sur le principe de décoloniser le Congo était complet, seule la manière d'y parvenir était singulièrement mise en cause. L'origine de ces conflits ministériels résidait dans

198 *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*, p. 126.
199 *Ibidem*, p. 128.
200 Il s'agit du gouvernement Eyskens II : 19 ministres + Pétillon et du gouvernement Eyskens III : 21 ministres + Scheyven le 16 mai 1960 + Ganshof van der Meersch. Ce dernier considéré comme technicien fut nommé ministre sans portefeuille chargé des Affaires générales en Afrique.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

l'utilisation du mot « indépendance » dans la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959.

Le deuxième élément qui provoqua d'âpres discussions était la nécessité ou non d'un calendrier relatif aux étapes de l'émancipation. De même, le Conseil de cabinet du 16 mars 1959, où il fut question de la libération des leaders de l'Abako, fut qualifié de houleux compte tenu des positions prises.

Dès le départ, les deux tendances se firent jour et subsistèrent au cours des discussions. Les partisans de la première voulaient accélérer le processus de l'évolution, tandis que les seconds souhaitaient le tempérer. L'attitude adoptée par les différents membres du gouvernement varia. Elle se cristallisa sur les décisions à prendre sur des aspects fondamentaux : tels que l'indépendance, le calendrier, l'intervention des militaires belges, la situation financière et les garanties des personnes et des biens.

Une classification des prises de position des ministres permet d'établir les tendances qui se dessinèrent au cours des réunions ministérielles [201]. Les partisans de la politique de Van Hemelrijck étaient P.W. Segers, Arthur Gilson, Paul Vanden Boeynants et Paul Meyers. Les opposants, qualifiés de durs, étaient Pierre Wigny [202], Albert de Vleeschauwer, Albert Lilar, Jean Van Houtte et Laurent Merchiers. Les modérés ou attentistes : oui à un timing raisonnable, à la nécessité d'un traité : Léon Servais, René Lefebvre, Charles Moureaux et Pierre Harmel.

Le tournant de la politique coloniale se situa à la fin d'août 1959, au moment où Van Hemelrijck fit rapport à ses collègues au cours des Conseils de Cabinet des 26 et 28 août. Résumant sa pensée, il souligna qu'il fallait « absolument, comme le demandent les hauts fonctionnaires d'Afrique, donner des précisions sur le timing », ajoutant : « On ne peut pas davantage laisser dans l'imprécision la date de formation d'un gouvernement congolais. Assemblées et gouvernement peuvent être constitués en 1960. »

Dans la discussion, Pierre Wigny, ancien ministre des Colonies et ministre des Affaires étrangères, critiqua vivement les rapports Schöller et s'opposa à la mise en place rapprochée d'organes législatifs et exécutifs centraux au Congo. Lilar et de Vleeschauwer se rallièrent immédiatement au point de vue de Wigny. P.W. Segers, par contre, estima qu'il fallait compléter la déclaration gouvernementale du 13 janvier par la mise en place d'une représentation nationale et d'un gouvernement. Se basant sur des rapports de son département, Gilson donna pleinement raison à Van Hemelrijck, Vanden Boeynants et Meyers lui emboîtant le pas. Servais, Lefebvre et Moureaux se déclarèrent en faveur de l'établissement d'un timing, tout en souhaitant une plus grande autonomie provinciale. Enfin, Eyskens, Harmel, Van Houtte et Merchiers s'en tinrent généralement à une position plus proche de celle de Wigny que de celles du ministre du Congo.

Van Hemelrijck étant donc loin de faire l'unanimité sur la politique qu'il préconisait, en tira les conclusions. La réunion des ministres sociaux-chrétiens du 1er septembre 1959 tenta une ultime conciliation à propos du remplacement de Van Hemelrijck en

---

[201] Conforme à G.-H. DUMONT, *La Table ronde belgo-congolaise*, *op. cit.*, p. 148.
[202] *Congo 1959. Documents belges et africains*, *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

présence de Théo Lefèvre, président du PSC, et de De Schryver. Au Conseil de cabinet du 2 septembre, la plupart des ministres libéraux récusèrent les opinions de Schöller et de Stenmans, confirmées cependant par un nouveau télex de Schöller [203]. Cette prise de position entraîna la démission de Van Hemelrijck.

Avec l'arrivée de De Schryver, l'atmosphère au sein du Conseil changea du tout au tout. Le nouveau ministre ne rencontra aucune difficulté majeure à faire adopter par le Conseil de cabinet des positions qui allèrent plus loin que ce que Van Hemelrijck avait préconisé. Selon Eyskens, « le gouvernement ne se laissa pas écarter de sa mission et mena les préparatifs de l'indépendance congolaise à vive allure. À partir du mois de mars 1960, le Conseil des ministres se réunit chaque semaine en séance spéciale afin de traiter les points relatifs à la question congolaise. Concomitamment, Auguste De Schryver élaborait les détails relatifs à l'organisation des élections provinciales et nationales au Congo [204]. »

Le gouvernement et les milieux politiques belges donnèrent au ministre De Schryver un blanc-seing pour achever une décolonisation dont la métropole avait perdu le contrôle. Seul véritable négociateur, le ministre fut contraint, à quatre mois de l'indépendance, de s'engager à fond dans ce que l'on appela le « pari congolais ».

La politique défendue par le gouvernement Eyskens après la Table ronde était axée sur la reconnaissance de la souveraineté du Congo, le gouvernement voulant éviter des troubles, l'agitation et la désobéissance civile. La crainte de voir s'ériger le Bas-Congo en république indépendante et les menaces de séparatisme du Katanga furent prises sérieusement en considération. Les principes et les modalités relatives à l'accès à l'indépendance, tels que définis, devaient, dans l'esprit des autorités, assurer la continuité de la présence belge au Congo.

Le Parlement

Jusqu'en 1959, la Chambre et le Sénat se soucièrent fort peu de la situation dans la Colonie. Députés et sénateurs votèrent annuellement les budgets des Colonies dans un désintérêt quasi général.

Se référant à l'expérience du Pacte scolaire, un des soucis du Premier ministre Eyskens fut d'associer dès le départ l'opposition socialiste au règlement de la question du Congo. Aboutir à une solution nationale était une de ses priorités[212] en la matière. Malgré le désir du Premier ministre de trouver une solution d'union nationale au problème du Congo, le Parti socialiste, dans l'opposition, n'avait pas été associé à l'élaboration de la déclaration du 13 janvier 1959. Il donna cependant son adhésion à son contenu politique. Jos Van Eynde déclarant à la Chambre le 13 janvier 1959, au nom du groupe socialiste : « Pour nous, sur le plan politique, l'essentiel c'est l'acheminement de la population du Congo vers l'indépendance dans la libre détermination de son propre destin. » Au Sénat, les socialistes applaudirent le 11 avril 1959 lors du vote d'un complément à la déclaration gouvernementale. Un conseil

[203] A. SCHÖLLER, « Congo 1959-1960. Mission au Katanga. Intérim à Léopoldville », *op. cit.*
[204] G. EYSKENS, *De Memoires*, *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

général du PSB adopta une attitude plus réservée, plus particulièrement en matières économique et sociale.

En novembre 1959, devant la lenteur, les tergiversations, les changements ministériels intervenus à la Place Royale, le groupe socialiste de la Chambre proposa que le Parlement prenne l'initiative. Il proposa la tenue d'une conférence de la Table ronde à laquelle seraient invités des représentants de tous les partis congolais et à laquelle le Parlement belge serait pleinement associé.

La position du Parti socialiste fut confirmée par son président Léo Collard dans la lettre adressée au ministre De Schryver, le 17 novembre 1959 : « Vous persistez, écrit-il, à envisager de simples "colloques", et ce, en dépit des préjugés défavorables qui existent actuellement dans des couches nombreuses et importantes de l'opinion congolaise à l'égard de la formule et qui sont la cause d'un insuccès attesté par le malaise actuel [205] », et il reprenait une phrase extraite d'un article publié dans l'hebdomadaire social-chrétien, *La Relève* du 14 novembre, ajoutant : « Une solution concédée ou octroyée est dix fois moins acceptable que la même solution préalablement négociée. »

L'analyse a démontré que l'opposition socialiste joua un rôle capital dans l'évolution de la politique congolaise en imposant au gouvernement la tenue d'une Table ronde à Bruxelles. Au cours de cette dernière, un de ses représentants, Henri Rolin, força la main du gouvernement en le faisant renoncer aux matières réservées, mettant fin à l'idée d'une période de transition voulue par le gouvernement. Conformément à leurs idées, les députés et sénateurs socialistes présents à la Table ronde évitèrent l'affrontement et mirent tout en œuvre pour que la conférence soit un succès. Diverses revendications congolaises furent satisfaites, notamment sous la pression des élus socialistes.

La politique de la Table ronde fut approuvée par la grosse majorité des parlementaires, à l'exception de Norbert Hougardy et de Hislaire Lahaye au Sénat et d'Ernest De Muyter à la Chambre. Au Parlement, la discussion des projets de loi ne se déroula cependant pas sans heurts. D'emblée, le 16 mars 1960, Hislaire Lahaye déposa un amendement permettant aux Belges du Congo de participer aux élections. Or cette proposition allait à l'encontre de la résolution de la Table ronde traitant de cette matière qui stipulait que seuls les Congolais auraient le droit de vote. Bien que « le gouvernement eût préféré qu'il en soit autrement », De Schryver s'y était rallié dans l'espoir qu'un jour, les Belges puissent obtenir la nationalité congolaise. Les socialistes prirent très mal l'amendement de Lahaye, d'ailleurs contresigné par la moitié des députés libéraux. Il s'agissait là d'une initiative quelque peu étonnante sur le plan politique, Albert Lilar ayant présidé la conférence de la Table ronde. Le brûlot fut rapidement éteint et le groupe libéral retira son amendement après une interruption de séance.

À la fin du débat parlementaire, Eyskens monta à la tribune pour souligner que « le colonialisme était définitivement révolu. La Belgique se devait de répondre au souhait du peuple congolais de prendre son avenir en main en le pourvoyant de solides bases dans la perspective de son indépendance. » Le Premier ministre remercia les libéraux

[205] G.-H. DUMONT, *La Table ronde belgo-congolaise*, *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

et avec plus d'insistance encore, il apprécia « que les socialistes se fussent montrés disposés à trouver une solution nationale. Pendant cette période cruciale, une désintégration du consensus sur la question congolaise eût été un handicap majeur pour le gouvernement ».

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

CONCLUSION

L'alliance entre l'État, l'Église catholique et l'administration a longtemps permis au système colonial belge de réaliser ses objectifs sociaux et économiques. Mais ce système n'a pas résisté à la naissance du nationalisme congolais. N'étant pas préparé, le transfert des pouvoirs de l'État belge vers le Congo indépendant se fit dans l'incohérence des décisions que prirent les responsables congolais et belges. Constatons que le contexte était difficile compte tenu de la diversité des facteurs congolais et belges qui jouèrent dans la prise de décisions.

Le pragmatisme fut la marque de la gestion coloniale belge. Il fut aussi celui de la décolonisation. La Belgique avait bonne conscience quant à la façon dont elle administrait le Congo, considéré d'ailleurs, même à l'étranger comme un modèle. Mais l'impréparation de la décolonisation par les autorités belges a eu des conséquences néfastes sur son déroulement. L'accession du Congo à l'indépendance ayant été conçue et préparée tardivement, sa réalisation se fit dans une précipitation pleine d'aléas. L'absence de doctrine de la Belgique fut patente. Jean Stengers écrivit en septembre 1959 que « la Belgique fut en fait l'une des dernières puissances coloniales à croire qu'elle avait l'avenir devant elle pour bâtir patiemment, à un rythme sage et raisonnable, une société d'outre-mer [206]».

Au-delà de cette impréparation, la constante qui marqua la doctrine belge pendant les deux dernières années de la colonisation, fut le décalage existant entre la politique préconisée par les gouvernants et le temps pris pour la mettre en œuvre. Cette situation fut source d'incompréhension pour les leaders nationalistes congolais. Leurs réactions et l'impact du nationalisme, dont les conséquences étaient prévisibles, ne furent pris en compte à leur juste valeur que très tardivement par Bruxelles et Léopoldville.

À partir d'octobre 1959, le processus de la décolonisation s'accéléra. À cette date, le gouvernement estimait encore qu'un délai de quatre années était nécessaire avant l'accession du Congo à l'indépendance. Trois mois plus tard, en janvier 1960, il acceptait que celle-ci fût pleine et entière au 30 juin 1960.

En matière de doctrine, les abandons successifs des positions gouvernementales arrêtées avant la Table ronde furent multiples. La date de l'indépendance fut acquise sans accord préalable sur son contenu, ni sur les structures politiques du futur État, ni

[206] Préface de J. STENGERS, *in* A. SCHÖLLER, « Congo 1959-1960. Mission au Katanga. Intérim à Léopoldville », *op. cit.*

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

sur la notion d'indépendance. Celle imaginée par le gouvernement belge ne recouvrait pas celle des délégués congolais. Ces derniers même s'ils étaient peu expérimentés, avaient parfaitement compris que le gouvernement belge redoutait par-dessus tout l'échec de la Table ronde. Il était impensable qu'ils rentrent à Léopoldville les mains vides.

Pendant les années qui précédèrent le 30 juin 1960, le roi, fort soucieux de la pérennité de l'œuvre de Léopold II, était conscient de la nécessité de faire évoluer la condition des Africains. Divers gouvernements reçurent en temps et lieux opportuns des suggestions royales dont ils ne devaient pas tenir compte.

La décolonisation fut principalement l'œuvre de deux hommes : Van Hemelrijck et Auguste De Schryver. Le premier ne put mener ses idées politiques à bien, non pas pour des raisons idéologiques, mais pour des questions de relations personnelles. Sa politique fut reprise et développée par son successeur qui alla beaucoup plus loin et plus vite dans la mise en œuvre du processus de décolonisation sans susciter de réactions de la part de ses collègues.

Le gouvernement Eyskens assuma ses responsabilités ; il devait connaître de profondes dissensions internes, étant partagé entre des « conservateurs » et des « progressistes ». Le Premier ministre rechercha des consensus qui ne satisfirent pleinement aucun de ses collègues.

À l'issue de la Table ronde, le gouvernement se vit accusé non seulement d'avoir prématurément accordé l'indépendance aux Congolais, mais également d'avoir fait preuve de laxisme dans la gestion de l'ensemble du dossier de la décolonisation.

Une partie de l'opinion publique estimait que la Belgique n'aurait pas dû s'engager ni céder sur nombre de problèmes politiques sans avoir obtenu préalablement une contrepartie congolaise, en l'occurrence des garanties pour les personnes et les biens. Le gouvernement pensait les avoir obtenues avec les résolutions votées à la clôture de la Conférence ; il ne s'agissait en fait que de déclarations d'intention.

L'expérience vécue par la Belgique, par son gouvernement et son opinion publique, fut unique en son genre. Elle accorda l'indépendance à sa colonie sans que celle-ci soit préparée à l'exercice de la souveraineté. Eyskens, De Schryver, Lilar, soutenus par une grande partie de l'opinion publique, avaient confié l'avenir du Congo à la sagesse de leurs interlocuteurs congolais.

À la décharge du gouvernement Eyskens, il faut constater que sa marge de manœuvre était quasi nulle, l'opinion et les grandes organisations sociales ayant manifesté avec vigueur leur hostilité à toute aventure militaire. Une politique dure aurait été rejetée à la fois par les leaders congolais et par la population belge.

La politique belge de décolonisation fut sans arrière-pensée. Le seul reproche que l'on puisse lui faire était qu'elle reposait sur des espoirs qui ne se matérialisèrent pas. L'absence de résistance et la rapidité avec laquelle les ministres cédèrent aux exigences des nationalistes congolais trouvent leur explication dans les contextes belge et international. Petit pays démocratique, inclus dans l'Europe naissante et dans l'espace occidental, la Belgique ne pouvait s'offrir le luxe d'une guerre de type colonial.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

La question que je me suis posée en 1960 et qui, cinquante ans plus tard, est toujours d'actualité est : « Compte tenu du contexte de l'époque, pouvait-on agir autrement ? » L'analyse effectuée dans cet essai amène à conclure que le sentiment de vouloir rompre les liens avec la colonie correspondait à la volonté d'une majorité au sein du gouvernement Eyskens III et à celle d'une très large majorité de l'opinion publique belge.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Il y a 50 ans, la Table ronde belgo-congolaise

Georges-Henri Dumont

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Table des matières

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

1. Le contexte international

La Seconde Guerre mondiale avait profondément marqué les colonies d'Asie et d'Afrique. Non seulement par le spectacle affreux offert par le monde blanc et, pour certaines, l'obligation de participer aux opérations militaires, mais aussi par les affirmations répétées d'anticolonialisme venant des États-Unis comme de l'URSS. Dès le 30 mai 1942, Summer Welles avait déclaré la nécessité de clore l'ère de l'impérialisme. L'ancien secrétaire d'État américain estimait que les principes de la Charte de l'Atlantique devaient être garantis au monde entier. L'URSS, de son côté, se posait en champion de l'émancipation des peuples colonisés et reprenait la doctrine de Lénine selon laquelle « dans tout nationalisme d'une nation opprimée, il existe un contenu démocratique ayant une valeur générale, dirigée contre l'oppression [207] ».

Le processus de décolonisation se développa d'abord en Inde où l'effervescence avait été continue pendant la Seconde Guerre mondiale, mais le processus se compliqua rapidement : après les élections pour une assemblée constituante, les représentants de la Ligue musulmane refusèrent de siéger dans une assemblée où le parti du Congrès que dirigeait Nehru détenait la majorité absolue des sièges. Les Britanniques imaginèrent la convocation d'une table ronde – une formule dont on usera abondamment – où le vice-roi Lord Mountbatten joua le rôle d'arbitre. À l'issue de débats, il annonça, en août 1947, la création de deux États : l'Inde et le Pakistan.

Les Néerlandais et les Français ne se retirèrent pas aussi facilement d'Indonésie et d'Indochine que les Anglais de l'Inde. Les raisons en étaient multiples. Le 27 décembre 1949, l'État unitaire de la République d'Indonésie indépendante qui, dès 1950, rompit tout lien avec l'ancienne métropole.

En Indochine aussi, le départ des Japonais déclencha un vaste mouvement nationaliste contre la puissance colonisatrice. Hô Chi Minh, chef du parti communiste Viêt-minh, s'empara du palais du gouvernement à Hanoï et proclama l'indépendance du Viêt-Nam. Les Français reconnurent la république du Viêt-Nam comme État libre faisant partie de l'Union française et voulurent simultanément faire de la Cochinchine, au sud, une république autonome en dehors du cadre du Viêt-Nam. Le gouvernement de la Cochinchine fut confié à l'ancien empereur d'Annam Bao-Daï et reconnu par Londres et Washington, tandis que le gouvernement de Hô Chi Minh l'était par Moscou et Pékin. Le double jeu français ne résista pas à la succession des incidents dont le plus décisif fut le bombardement du quartier vietnamien de Haïphong depuis le navire français Suffren.

[207] B. F. BETTS, *Décolonisation Making of the contempory World*, Londres, 1998.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

La guerre d'Indochine commençait ; elle devait durer six ans et demi. La France y perdrait 92 000 morts, 104 000 blessés et trois mille milliards de francs, avant de s'incliner, en 1954, devant la réalité des faits en signant les accords de Genève [208].

En 1955, les peuples coloniaux devenus indépendants avaient pris conscience de leur force. En Asie, ils ne groupaient que 200 millions d'habitants en 1940, ils atteignaient désormais 1 milliard 750 millions. Assez naturellement, certains de leurs leaders décidèrent de tout mettre en œuvre pour libérer ceux qui étaient encore sous tutelle étrangère.

Dans cette optique, la conférence afro-asiatique réunie à Bandoeng, en avril 1955, marqua un des tournants les plus décisifs dans l'histoire de la décolonisation. Pour la première fois, des peuples de couleur s'associaient pour manifester publiquement leur refus « d'être agis » longtemps encore par les grandes puissances blanches. Il y avait là les délégués de vingt-neuf pays asiatiques et africains, représentant la moitié de la population du globe.

L'Asie dominait l'assemblée de Bandoeng puisque six pays d'Afrique seulement, indépendants ou semi indépendants, avaient pu envoyer des délégués. Mais la volonté d'unir les efforts de la Nouvelle Asie et de la Nouvelle Afrique fut affirmée par les délégués asiatiques les plus notoires. « L'Asie veut aider l'Afrique », déclara Nehru. « Comment pourrions-nous dire quel colonialisme est mort » s'écria Soekarno, « aussi longtemps que de vastes contrées d'Asie et d'Afrique ne sont pas libérées ? ».

Il n'y eut, dans le communiqué final de la conférence de Bandoeng, aucun appel au communisme. Tout au contraire, estima le témoin Richard Wright, « j'avais le sentiment que la plupart des délégués de Bandoeng, bien qu'assez aigris, regardaient vers l'Occident, espéraient en lui [209] ».

En Grande-Bretagne, il y avait longtemps que le gouvernement avait décidé d'émanciper progressivement ses colonies africaines là où les mouvements nationalistes se révélaient représentatifs.

En 1954, Londres avait mis fin aux droits que les traités avaient confiés aux Britanniques en Égypte, entraînant ainsi l'indépendance du Soudan, alors sous l'autorité conjointe de l'Égypte et de la Grande-Bretagne.

La décolonisation de la Côte-de-l'Or suivit de très près. Libéré de prison après les élections de 1951, le leader nationaliste emblématique Kwamé N'Krumah avait dirigé le premier gouvernement à majorité noire de l'Afrique coloniale. Le 6 mars 1957, en présence de la duchesse de Kent, représentant la souveraine du Royaume-Uni, l'indépendance du Ghana fut solennellement proclamée.

À l'instar de la Grande-Bretagne, la France d'après-guerre admit le caractère inéluctable de l'émancipation de ses colonies africaines subsahariennes. Mais elle crut longtemps pouvoir réaliser cette émancipation dans le cadre d'une politique d'assimilation dans la vie et les institutions de la Communauté française. La loi-cadre Defferre de 1956 garantissait des institutions représentatives aux douze territoires ouest-africains sous autorité française, ainsi qu'à l'île de Madagascar. Cela ne répondit

208 A. THEVENET, *La guerre d'Indochine*, Paris, 2001.
209 Cf. O. GUIMARD, *Bandoeng et le réveil des peuples colonisés*, Paris, 1961.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

pas aux revendications des nationalistes africains. Réunis à Bamako, du 25 au 30 septembre 1957, ils proclamèrent que « l'indépendance des peuples est un droit inaliénable leur permettant de disposer des attributs de leur souveraineté selon les intérêts des masses populaires ».

Le général de Gaulle, rappelé au pouvoir au mois de mai 1958, s'en rendit compte et voulut créer un choc psychologique. Dans une allocution prononcée, le 24 août 1958, au stade de Brazzaville, il déclara devant une foule enthousiaste : « L'indépendance, quiconque la voudra pourra la prendre aussitôt. La métropole ne s'y opposera pas. Si la majorité d'un territoire vote non au référendum, cela signifiera que ce territoire veut poursuivre son chemin lui-même, isolément, à ses risques et périls. La métropole en tirera les conséquences et je garantis qu'elle n'y fera pas opposition [210]. »

[210] A. A. MAZRUI, *Nationalisme and New States en Africa*, Londres, 1974.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

2. Le gouvernement belge face au nationalisme congolais naissant

Les échos du discours du général de Gaulle, au stade de Brazzaville franchirent aussitôt le fleuve Congo, entourant de magie le mot indépendance, prononcé, *dependa*. Deux jours après le discours du chef de l'État français, un groupe de personnalités africaines de Léopoldville remit au ministre Pétillon le texte d'une motion modérée dans le ton, mais qui comportait plusieurs griefs et revendications.

Les signataires[211] représentaient les différentes associations et ethniques de Léopoldville; ils regrettaient notamment l'absence de Congolais dans le groupe de travail créé par le gouverneur général Léon Pétillon et réclamaient « dans le proche avenir, la démocratisation totale des institutions de base par l'adoption du système électoral généralisé, pour aboutir à la constitution d'un gouvernement responsable devant le pays ».

Cependant, en Belgique, l'opinion publique ne manifestait aucun signe d'inquiétude. On y considérait la colonie comme un modèle, opinion qu'avait renforcée le pavillon du Congo belge à l'exposition universelle de Bruxelles en 1958. À noter toutefois, une étude particulièrement lucide du professeur Jef Van Bilsen, présentant un plan de trente ans pour l'émancipation de l'Afrique belge[212].

Violemment attaqué par la presse bruxelloise et la presse européenne du Congo, l'ouvrage de Van Bilsen fut lu et commenté d'abondance dans les cercles d'études congolais. Il influença très nettement le manifeste édité, en juillet 1956, par le périodique *Conscience africaine*.

L'équipe de rédaction dirigée par Joseph Iléo, affirmait avec force la vocation nationale congolaise : « Pour que l'on puisse parler d'une nation congolaise, composée d'Africains et d'Européens, il faut que tous soient animés du désir de servir le Congo. Nous avons le droit de demander aux Européens qui partagent notre vie nationale, d'être avant tout des citoyens congolais ; c'est-à-dire de ne pas poursuivre uniquement le bien de la communauté belge du Congo et leurs intérêts personnels; mais de rechercher, ensemble avec nous, le bien de la grande communauté congolaise. »

De son côté, l'Abako de Joseph Kasa-Vubu prit position contre le plan de 30 ans, parce que « son application ne ferait que retarder le Congo davantage ».

---

211 P. Lumumba, J. Ngalula, A. Nguvulu, Pukuta, J.Lotingia, A. Pinzi, A. Nkuli, A. Nwenza, J. Makosa, A. Makwambala, G. Diomi, J. Iléo, P. Toma, J. Mbungu, C. Adula, M. Liongo et M. Mariko.

212 A. A. J. VAN BILSEN, « Un plan de trente ans pour l'émancipation de l'Afrique belge », *Les dossiers de l'Action sociale catholique*, 1956.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Ces polémiques n'intéressaient guère le monde politique belge. À la Chambre des représentants, la discussion du budget des colonies se faisait dans l'indifférence générale. « Nous sommes cinq en séance », fit observer Albert de Vleeschauwer, le 22 avril 1958.

Sur ces entrefaites, l'élargissement aux libéraux du gouvernement d'Eyskens avait entraîné le remplacement de Pétillon par Maurice Van Hemelrijck. Celui-ci reçut des mains de son prédécesseur, le brouillon complet du rapport du groupe de travail dont il avait repris la présidence. Sur la base de ce document, ayant le pressentiment qu'il n'y avait pas un jour, pas une heure à perdre, il s'attela à la rédaction de la déclaration gouvernementale dont il annonça par radio au Congo qu'elle aurait lieu le 13 janvier 1959.

Mais le dimanche 4 janvier, des émeutes éclatèrent à Léopoldville, durement réprimées par la Force publique du général Janssens.[213] Ces événements qui firent la une des journaux et l'objet d'un débat à la Chambre, ne retardèrent pas – tout au contraire – la mise au point de la déclaration gouvernementale et des éléments destinés au roi pour la rédaction de son message.

L'ordre étant rétabli à Léopoldville et le reste de la colonie étant demeuré calme en apparence, les milieux financiers avaient tendance à considérer les émeutes du début du mois comme une simple flambée d'origine socio-économique et très localisée. Ces milieux firent pression pour que le gouvernement impose au ministre Van Hemelrijck, soupçonné de progressisme, un comité de rédaction composé d'Albert de Vleeschauwer, Albert Lilar et Arthur Gilson.

Le 11 janvier, le Premier ministre Eyskens et le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi Van Hemelrijck prirent connaissance du texte définitif du message royal, qu'ils couvrirent de leur responsabilité. Il serait enregistré puis confié au major de Heusch qui l'emporterait dans l'avion à destination de Léopoldville.

Contrairement au message du roi Baudouin, le texte de la déclaration gouvernementale fut soumis au comité de rédaction qui, à la grande colère du ministre, supprima certains passages qui avaient le mérite de la clarté. Il en résulta un curieux décalage entre la déclaration gouvernementale et le message royal qui exprimait clairement les intentions de la Belgique : « Notre résolution est aujourd'hui de conduire sans atermoiements funestes, mais sans précipitation inconsidérée, la population congolaise à l'indépendance dans la prospérité et la paix. »

Dès le 16 janvier, Van Hemelrijck se trouvait à Léopoldville. Il y prit aussitôt contact avec les autorités, en commençant par le gouverneur général Cornelis, découragé, au bord de la dépression, qui estima devoir présenter sa démission. Le ministre lui répondit que le moment n'était pas propice à pareille décision. Au Guest House, il reçut individuellement les autorités civiles et religieuses, les représentants du secteur privé, les délégués des associations et partis congolais. À sa grande surprise, Patrice Lumumba lui demanda de prolonger l'emprisonnement de Kasa-Vubu qui avait été

---

[213] Pour toute l'année 1959, cf. *Congo 1959. Documents belges et africains*, CRISP, Bruxelles, 1960. Cet ouvrage a paru avec la mention « sous la direction de Jules Gérard-Libois ». Les fonctions qu'il occupait à l'époque n'avaient pas permis de reconnaître la part qu'y avait prise Georges-Henri Dumont.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

arrêté au lendemain des émeutes ; il protesta de sa loyauté. Le 21 janvier, commença le périple ministériel qui se déroula dans toutes les provinces de la colonie, ainsi qu'au Ruanda et au Burundi. Partout, Van Hemelrijck eut l'impression – ou l'illusion – que la politique nouvelle de la Belgique, telle que définie par la déclaration gouvernementale et le message royal, était accueillie favorablement. Revenu à Léopoldville, le 6 février, il fit part de ses convictions au Rotary et insista sur la nécessité d'améliorer les relations humaines entre Européens et Africains et sur le rétablissement de la confiance à l'égard des autorités qui « part définition, ne peuvent répondre aux critiques ».

Le 18 mars, à la Chambre des représentants, le ministre dut affronter l'opposition socialiste, en partie soutenue par le groupe libéral. Il lui fallait justifier la libération de Kasa-Vubu, Daniel de Kanza et de Simon Nzeza. Cela étant fait dans une certaine confusion, il se trouva embringué dans l'« affaire » Cornelis. Celui-ci était revenu sur sa décision de démissionner, alors que le ministre songeait à le remplacer par Raymond Scheyven. Remplacement apparemment refusé par le roi Baudouin. Dès lors, Cornelis continuerait d'exercer ses fonctions, mais il serait assisté de trois secrétaires de gouvernement : Jean Barbier, Alain Stenmans et Claude Carbonelle.

Espérant trouver une compensation aux avatars qu'il avait subis en Belgique, Van Hemelrijck décida d'effectuer un nouveau périple au Congo, en juin. Mais il avait sous-estimé l'influence exercée par un certain nombre de colons, bien résolus à freiner l'application de la déclaration gouvernementale du 13 janvier et à faire démissionner le ministre. Les manœuvres et incidents se succédèrent à un rythme révélateur d'un véritable complot. Les accrochages à Bukavu furent connus par le Premier ministre Eyskens avant même d'avoir eu lieu ! Des connivences étaient évidentes. Conséquence de l'agitation créée par des groupes de colons, soutenus par certains fonctionnaires, les Africains crièrent au sabotage. Un peu partout, un certain désordre se manifesta et des leaders africains tinrent des propos menaçants.

Contraint par un message d'Eyskens, Van Hemelrijck rédigea le texte d'un discours appelant à la fermeté dans la répression des désordres. Il le prononça le 24 juin lors d'un dîner de l'Association de la presse à Léopoldville. Bien sûr, il fallait s'attendre à une interprétation négative des leaders des partis congolais, directement visés par le discours sur la fermeté. Leur confiance dans le « libérateur », sans être totalement détruite, y prit un coup. C'est du reste ce que Van Hemelrijck redoutait et lui fera regretter, plus tard, d'avoir dû prononcer ce discours.

La présentation et la discussion au Parlement du projet de loi contenant le budget au département du Congo belge et du Ruanda-Urundi se firent sereinement en dépit du déficit de près de 2 milliards et demi. Mais les nouvelles en provenance de la colonie devenaient de plus en plus inquiétantes. Dans un rapport détaillé, André Schöller qui remplaçait le gouverneur général en vacances, après avoir constaté que la situation politique dans le Bas-Congo avait atteint « un degré de pourrissement accéléré », qualifiait d'urgente la nécessité « de combler les lacunes de la déclaration gouvernementale. Un plan qui s'arrête à l'échelon du Conseil de province ne peut calmer longtemps les impatiences. On ne peut plus différer l'établissement du timing des étapes suivantes qui comportent notamment l'élection du Parlement, l'élaboration d'une Constitution, la formation d'un gouvernement. »

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

De son côté, dans une note datée du 25 août, Stenmans estimait qu'il faudrait peut-être, pour éviter le pire, prendre les devants et doter sans tarder le Congo d'un appareil politique complet. À cet égard, précisait-il, « la meilleure solution serait de décider que dès avril 1960, des députations des conseils de province nouvellement constitués formeront une Assemblée nationale chargée d'élaborer la Constitution du pays et d'élire le premier gouvernement congolais. C'est à cette « constituante » et à ce « gouvernement » qu'il appartiendrait ainsi de négocier avec les Bakongo et de prendre à leur égard, s'ils maintenaient leur attitude négative, les décisions nationales que la situation comporterait ».

Van Hemelrijck fit siennes les suggestions du secrétaire de gouvernement. Il fit part de ses projets aux Conseils des ministres des 26 et 28 août. Malheureusement pour lui, il ne parvint à convaincre que Paul-Willem Segers, Paul Vanden Boeynants, Arthur Gilson et Paul Meyers. La majorité du gouvernement entendait ne pas s'écarter de la déclaration du 13 janvier. Il y avait plus grave, Eyskens, sans prévenir son ministre, envoya au Congo son chef de cabinet-adjoint, le comte d'Aspremont-Lynden, pour contrôler l'interprétation de la situation donnée par Van Hemelrijck. C'était un acte de méfiance à son égard. Convoqué au Palais, le 1er septembre, il annonça sa démission, ce qui n'étonna pas le souverain.

Malgré ses réticences, Auguste De Schryver finit par accepter de lui succéder. Il fallait s'y attendre, le radio-message qu'il adressa aux Congolais, le 4 septembre, fut accueilli négativement par les deux principales forces politiques congolaises : le MNC de Lumumba et l'Abako de Kasa-Vubu. La dynamique des revendications et des émeutes devait inévitablement entraîner la spirale des concessions successives.

Le 7 octobre, De Schryver exposa, lors du Conseil des ministres, un projet qui s'aventura beaucoup plus loin que le programme proposé par son prédécesseur. Il ne se heurta pourtant à aucune opposition des membres du gouvernement.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

3. La revendication d'une Table ronde

Dans son message-radio du 16 octobre, De Schryver propose des étapes pour atteindre l'objectif de l'émancipation politique : pour commencer, des élections au suffrage universel en décembre, pour constituer les institutions de base territoriales et communales, puis la mise en place des institutions provinciales et enfin la création et l'installation, en 1960, de deux assemblées législatives et d'un exécutif présidé par le gouverneur général, représentant le roi. Au Congo, seules les formations modérées comme l'Interfédérale et la Balukat affichent leur satisfaction. Le Cartel Abako-PSA, lui, déclare que le ministre propose une « indépendance-fiction » tandis que les deux ailes du MNC – celle de Lumumba et celle de Kalonji – demandent l'ouverture immédiate de négociations. Des émeutes éclatent à Stanleyville ; elles obligent la Force publique à intervenir sans ménagement. Bilan : deux morts et plusieurs blessés congolais. Considéré comme responsable des troubles, Lumumba est arrêté le 1er novembre.

Le lendemain des émeutes de Stanleyville, Kalonji joue le jeu de la modération. Il fait voter par le Congrès du MNC une résolution qui marque un tournant important : « Le congrès est en principe d'accord sur les élections de décembre prochain qu'il conditionne à la convocation préalable d'une "table ronde" réunissant les représentants des partis politiques congolais et ceux du Parlement belge uniquement. Cette table ronde doit siéger en Belgique et non au Congo, c'est-à-dire dans un climat dégagé de toutes les influences colonialistes. »

En Belgique, le parti socialiste s'empresse de prendre le relais. Il faut, déclare-t-il que le Parlement prenne l'initiative d'organiser, endéans le mois, une conférence de table ronde « à laquelle seraient invités des représentants de tous les partis congolais et à laquelle le Parlement belge serait pleinement associé ».

À partir de ce moment, l'opposition socialiste tend à maîtriser l'évolution de la politique congolaise et à l'imposer progressivement au gouvernement. Après un appel du roi Baudouin en faveur d'une «solution équitable, définitive, génératrice de stabilité, de paix, de justice et de progrès », De Schryver se rend à Léopoldville, le 26 novembre et, dans un discours à l'Association de la presse, accepte de convoquer une conférence de la Table ronde et n'exclut pas qu'elle puisse se tenir alternativement en Belgique et au Congo. Des conversations apparemment confuses entre le ministre, Kasa-Vubu, Gizenga et Kalonji, les dirigeants du Cartel croient dur comme fer qu'il y a accord sur l'organisation de la Table ronde à Bruxelles entre le 5 et le 10 décembre. Le malentendu est complet. Kasa-Vubu, Gizenga et Kalonji se rendent à Bruxelles le 2 décembre. Ils apprennent qu'ils ont mal compris le ministre, lors de leur conversation à Léopoldville. Ils sont furieux.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

À leur retour au Congo, ils réclament un « geste ultime » du gouvernement belge. Ce geste, De Schryver le fait, le 5 décembre, à la Chambre des représentants, en réponse à une interpellation de Léo Collard, le président du parti socialiste : « J'estime que, pour l'instant, il faut s'inspirer de deux principes : écourter la période de transition qui, par définition, est une période de malaise et éviter les recours trop nombreux au corps électoral, sous peine de provoquer sa désaffection à l'endroit des élections (…). »

« Une conférence de la Table ronde – j'accepte cette expression, si romantique soit-elle et même si elle évoque le roi Arthur – devrait avoir lieu à la mi-janvier pour hâter la mise en place des structures politiques au Congo. Cette conférence aura à établir le timing de cette mise en place, à trouver les formules permettant d'aller au plus tôt aux élections législatives. La mise en place des institutions centrales pourrait être avancée. »

Le lendemain de cette déclaration du ministre, le roi décide de façon surprenante de prendre l'avion pour le Congo en compagnie de De Schryver. Son bref voyage confirmera que sa popularité est intacte, mais que le contrôle de la situation échappe aux autorités.

Le voyage royal a, en tout cas, pour effet que les élections du 20 décembre, là où elles ont lieu, se déroulent dans la sérénité. Elles sont une relative victoire pour le Parti national du progrès et ses alliés qui ont recueilli 302 508 voix dans l'ensemble du pays. C'est considérable, mais moins que prévu. Au Katanga, la Conakat l'emporte sur la Balubakat. Dans la Province orientale, le MNC Lumumba (11 284 voix) n'en recueillit qu'à Stanleyville. Dans le Kasaï, 18 039 voix vont au MNC Kalonji. L'Abako et le PSA ayant donné le mot d'ordre au boycott des élections, ils peuvent considérer comme une victoire morale le fait que, dans sa très grande majorité, la population du Bas-Congo et du Kwilu ne s'est pas rendue aux urnes.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

4. Sous le signe d'un Front commun congolais

L'ouverture des travaux de la conférence de la Table ronde étant prévue à la date du 20 janvier 1960, il importe de fixer, sans tarder, le rôle des parlementaires belges qui y participeront. Le bureau de la Chambre des représentants, réuni le 12 janvier, arrête que les membres que désigneront les groupes politiques seront associés aux travaux de la Table ronde simplement en qualité d'informateurs et d'agents de liaison avec ces groupes. Le lendemain, le bureau du Sénat se montre encore plus circonspect ; il précise que les parlementaires assistant à la conférence n'auront aucune délégation de pouvoir du Sénat. Ce n'est pas le Sénat qui procède à leur désignation, mais uniquement les groupes parlementaires.

Les représentants du gouvernement belge seront Albert Lilar, vice-président du Conseil, président de la Table ronde, Auguste De Schryver, ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Raymond Scheyven, ministre chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et Ruanda-Urundi, René Lefèbvre, ministre de l'Intérieur, Pierre Harmel, ministre des Affaires culturelles, et Laurent Merchiers, ministre de la Justice. Ils ne semblent pas s'être concertés sur l'exercice de leurs pouvoirs, sur les stratégies à développer ni sur les limites des concessions éventuelles à accorder.

Dans la froidure de janvier 1960, les délégués congolais à la Table ronde arrivent, les uns après les autres, à Bruxelles. Ils s'installent dans les hôtels où leur logement a été retenu par le cabinet du ministre. On a largement dépassé la quinzaine primitivement envisagée par De Schryver.

Le 18 janvier, à la nuit tombante, ils se rendent à la réunion organisée par les étudiants congolais de Belgique dans les locaux de Présence africaine, rue Belliard. Très rapidement se forme un Front commun autour de la volonté de revendiquer l'indépendance du Congo. Nul délégué n'oserait défendre ouvertement une autre position. Kasa-Vubu entend profiter de l'absence de Lumumba, toujours en prison, pour tenir le premier rôle. Il déclare : « Nous devons demander l'indépendance immédiate. Ce sera toujours une base de discussion. » À ceux qui rétorquent : non, c'est trop dangereux. Ce serait ridicule si on nous donnait l'indépendance immédiate, il répond : « Les Belges ne sont pas fous. Ils ne vont pas nous donner l'indépendance sur-le-champ. Mais s'ils veulent nous traîner pendant vingt ou trente ans, alors cette Table ronde ne signifie plus rien. Nous devons marchander et prendre pour base l'indépendance immédiate[214]. »

---

[214] Témoignages de Moïse Tshombé, Jean Bolikango, Jason Sendwe et Antoine Munongo, recueillis par le juge Mélot.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Le Front commun ne perd pas son temps. Il se dote d'un secrétariat, situé rue des Paroissiens et, le 19 janvier, communique des résolutions, rédigées sur un ton comminatoire. Elles font état de la revendication d'une « accession du Congo à l'indépendance immédiate dans l'unité nationale » et de la volonté de défendre les mêmes positions sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Table ronde. Les auteurs prétendent abusivement que « l'accord des représentants des divers partis politiques belges constitue un engagement des groupes parlementaires à adopter au Parlement les décisions qui seront coulées en projets de loi déposés d'urgence, et le texte conclut : « L'accord sur la nature de la Table ronde doit être acquis entre les deux parties avant que s'engage utilement tout débat sur les points de l'ordre du jour. »

De Schryver et les membres du gouvernement ne s'attendaient pas du tout à la constitution d'un Front commun et encore moins à ses résolutions. Ils apprennent les détails dans la soirée du 19 janvier, lors de la réception que le Premier ministre et son épouse ont organisée à l'occasion de l'ouverture de la Table ronde.

Le 20 janvier, la conférence s'ouvre en la salle dite de l'Europe du Palais des Congrès. Les quatre tables couvertes d'un tapis amarante forment un grand carré aux angles arrondis. Les représentants des groupes parlementaires tournent le dos à la porte d'entrée principale. À leur gauche et à leur droite siègent les participants congolais. En face, au pied de la tribune réservée aux rédacteurs de l'analytique du Sénat, les membres du gouvernement ont pris place avec, derrière eux, les fonctionnaires de l'administration, entourant Marcel Van den Abeele, administrateur général du Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Le discours d'ouverture prononcé par Eyskens ne comporte guère de passages sensationnels, mais pose néanmoins quelques garde-fous : « Nous ne sommes pas ici, messieurs, pour faire une Constitution congolaise. Le Congo est uni géographiquement par le puissant fleuve qui a donné son nom à votre pays et dont le bassin correspond à ses frontières. Unité, oui, c'est essentiel, mais dans le respect des diversités naturelles. C'est là un principe fondamental qui, je m'empresse de vous le dire, peut trouver son expression dans bien des formules valables. »

C'est suffisamment vague pour récolter les applaudissements nourris de l'assemblée, sauf sur les sièges du Cartel. Une séance à huis clos permet de régler la cuisine subtile des désignations des membres du bureau, celle des suppléants, des experts et des conseillers [215], celle enfin d'un comité de rédaction pour la mise au point d'un règlement d'ordre intérieur.

Les choses sérieuses commencent, le lendemain, lorsque, d'entrée de jeu, Kasa-Vubu renverse un des garde-fous posés par Eyskens et soulève la question de la compétence de la Table ronde, De Schryver tente de se dérober en demandant de se mettre au préalable d'accord sur les questions de procédure. Le président de l'Abako lui lance alors sans aménité : «Nous sommes ici pour trancher toute la palabre. Il faut aller tout droit au problème. Le ministre n'a pas le choix. S'il veut éviter que la Conférence ne capote, dès le départ, il doit accepter la discussion sur le fond du problème, immédiatement. Il parle de recommandations et de résolutions, mais les

[215] Sur l'identité et le rôle des conseillers, cf. J. BRASSINNE, « Les conseillers de la Table ronde belgo-congolaise », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1263-1264, 1989.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

parlementaires du groupe socialiste se comportent en alliés objectifs du Cartel. Très habilement, Georges Housiaux déclare que si la règle constitutionnelle interdit aux députés et sénateurs, délégués à la Table ronde, d'engager le Parlement », le gouvernement, lui, peut s'engager. Tonnerre d'applaudissements sur les bancs congolais. De Schryver est bel et bien coincé. Il ne peut s'en tirer qu'en annonçant qu'il liera son existence ministérielle au projet de loi contenant les réformes proposées par la conférence.

Les positions se durcissent encore le 22 janvier. Les Congolais sont particulièrement nerveux ; ils ont appris que le tribunal de Stanleyville a condamné Lumumba à six mois de prison. Les membres du MNC se lèvent et s'apprêtent à suspendre leur présence à la Table ronde, lorsque le député Antoine Spinoy prend la parole pour demander, non sans une certaine virulence, que « le gouvernement prenne les mesures qui permettront à Monsieur Lumumba d'assister, dès lundi, aux séances de la Table ronde ». L'intervention d'Antoine Spinoy est applaudie par certains délégués congolais qui, avec une sincérité variable, s'expriment, à leur tour, en faveur de la participation de Lumumba aux travaux de la Table ronde. Gêné aux entournures, De Schryver tente d'invoquer des objections juridiques que repousse Housiaux en affirmant qu'une libération provisoire du détenu ne poserait pas de grandes difficultés politiques. Le ministre le reconnaît et promet de prendre « les mesures en vue de résoudre le problème ».

Après cette déclaration, les débats prennent une autre orientation et se centrent sur la nature de la conférence. Hilaire Lahaye voulant, dit-il, « dissiper l'atmosphère de méfiance qui paraît régner depuis trois jours », ne pense pas qu'il soit sage d'exiger une date pour la réalisation effective de l'indépendance. Celle-ci, acquise dans la précipitation, ferait plus de mal que de bien et elle serait de nature à susciter des troubles. Les réactions des Congolais sont immédiates. « La Belgique », estime Kasa-Vubu, « ne doit pas croire qu'elle peut imposer toujours au Congo ce qu'elle veut. C'est la formule que nous voulons qui doit être acceptée. Vous croyez que vous nous donnez l'indépendance, mais notre indépendance est acquise. Ce que nous voulons, ce sont des garanties. (…) Vous nous répondez », ajoute le président de l'Abako, « que l'indépendance demandera un certain travail juridique qui nécessite du temps. C'est pour cela que nous demandons des garanties. »

Dès l'ouverture de la séance du 25 janvier, De Schryver fait savoir que Lumumba pourra quitter Elisabethville et se rendre à Bruxelles. Cette annonce devrait normalement calmer les esprits. Pourtant, quelques instants plus tard, l'incident éclate.

Tout porte à croire que Kasa-Vubu veut marquer un point décisif avant l'arrivée de son rival Lumumba et s'assurer ainsi le bénéfice d'une position radicale. D'une voix faible, mais sur un ton acide, il déclare qu'un point important doit être discuté en premier lieu, celui concernant la Constituante : « Comme président de l'Abako et porte-parole de tous mes amis, je pense pouvoir affirmer que cette assemblée est vraiment la Constituante. Il est temps que nous prenions tous nos responsabilités. Les délégués représentent valablement le peuple congolais. Il ne peut être question de chercher d'autres interlocuteurs valables. Il est donc inutile d'attendre les élections pour former une Constituante. Si la Belgique pense autrement, il est inutile de continuer les débats. »

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Le ministre déclare, dans sa réponse que les paroles de Kasa-Vubu ont certainement dépassé sa pensée. Mais le président de l'Abako revient à la charge et s'adresse, cette fois, directement aux délégués congolais : « Mes frères, vous avez plus que de l'expérience, si la Belgique ne l'entend pas comme cela, nous perdrons notre temps. Nous rentrerons au Congo sans rien du tout. En tant que président de l'Abako et du Cartel, (…) qu'aussi longtemps que la Belgique n'acceptera pas que nous sommes des interlocuteurs valables, la conversation est inutile. »

Sur ces mots, il se lève et quitte la salle. Kanza ne bronche pas. Comme si rien ne s'était passé, il s'écrie d'une voix forte : « Qu'on ne perde pas de temps ! Qu'on discute la fixation de la date de l'indépendance » !

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

5. Kasa-Vubu s'éclipse, Lumumba surgit

Lumumba a d'incontestables dons de comédien. Il en fournit la preuve, au début de la séance du 27 janvier, en exhibant des bandages autour des poignets. Confiant dans l'effet produit par son entrée, Lumumba remercie les Belges qui ont permis sa libération puis, d'emblée, réclame l'indépendance immédiate du Congo et sa proclamation le 1er juin 1960. Le sénateur socialiste Henri Rolin enchaîne aussitôt : « Nous ne marchandons pas, nous ne chicanons pas. Mais nous sommes tenus par le désir de donner au mot "indépendance" une réalité concrète et non une façade. Disons que l'indépendance sera acquise pour le 1er juin et au plus tard le 30 juin. »

Mis au pied du mur, De Schryver déclare que « le gouvernement s'engage formellement à faire en sorte que la date du 30 juin ne sera pas dépassée ».

Entre les séances, dans les couloirs du Palais des Congrès, Lumumba joue la vedette. C'est sans doute ce que redoutait Kasa-Vubu. Le soir, lors d'une conférence de presse qui prend une allure festive, dans les sous-sols d'un grand hôtel de la place de Brouckère, il tient un langage singulièrement nuancé : « Nous allons prouver demain que l'amitié entre les peuples n'est pas un mot en l'air et que bien que nous n'ayons pas été suffisamment préparés, c'est sans aucune haine, avec modestie que nous allons diriger notre pays en faisant appel à des techniciens et conseillers belges. »

Pendant ce temps, chacun s'interroge sur la disparition de Kasa-Vubu qui a désagréablement surpris son conseiller Van Bilsen.

Le 27 janvier, conscient que la Table ronde prend un tournant probablement décisif, le ministre De Schyver fait un long et important exposé précisant que le régime représentatif du futur État devrait comporter deux Chambres et que les provinces devraient jouir d'une autonomie garantie par la Constitution. Il suggère que les deux Chambres soient l'assemblée constituante dont la durée maximum serait fixée. Quant aux membres du gouvernement, ils devraient être choisis par le chef de l'État d'après les indications des élections et en prévoyant qu'il comporte au moins un représentant de chaque province.

« Je me permets de penser, conclut le ministre, que, pendant la période précédant l'adoption de la Constitution, Sa Majesté le Roi des Belges continuera à assumer les fonctions de chef de l'État où il serait représenté par un mandataire spécial. La décision définitive quant au choix du chef de l'État résultera des accords à intervenir entre les gouvernements responsables belge et congolais ; j'espère fermement une association, à nulle autre pareille, du peuple belge et du peuple congolais dans l'indépendance et la confiance réciproque, une association d'une allure inédite qui établirait des liens communs. »

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Le jeudi 28 janvier, on apprend que Van Bilsen a enfin réussi à retrouver Kasa-Vubu à Liège et à obtenir qu'il revienne à la Table ronde. La veille de ces retrouvailles, le président d'un Abako en pleine crise a écrit une lettre qui a été postée à Bruxelles. « Je vous mets en garde, lisent les Congolais à qui elle est adressée, contre toute promesse d'indépendance non complète, ne se traduisant pas par une passation des pouvoirs. Seuls les pouvoirs reconnus à un gouvernement provisoire congolais peuvent nous garantir : 1° la direction des élections, 2° le plein exercice des libertés politiques. »

Les partis du Cartel réagissent, à la fois, à la lettre de Kasa-Vubu et au discours-programme du ministre. Ils réclament :

– que l'indépendance du Congo, dont la date est irrévocablement fixée, soit complète. Pas de réservation de compétence au profit de l'ancienne autorité coloniale ;
– le contrôle des élections doit être scrupuleusement démocratique et assuré par les Congolais ;
– la priorité doit être donnée à l'organisation immédiate des élections.

« Les partis formant le Cartel rejettent toute indépendance tronquée. Pour eux, indépendance signifie que le Congo jouira, sans réserve aucune de toutes les prérogatives de la souveraineté internationale. »

« Le trousseau de clefs »

À la séance du 28 janvier, le ministre De Schryver tente de calmer les esprits et de rassurer les Congolais sur ce qu'il entend par le contenu de l'indépendance. Le débat est vif. Le sénateur Rolin le conclut avec éloquence : « J'ai comparé l'indépendance à la remise du trousseau de clefs à la nouvelle maison Congo. À mon avis, la Belgique doit, le 30 juin, remettre toutes les clefs et ce sont les Congolais qui décideront de l'usage qu'ils en feront. » L'orateur ajoute des nuances : « Un État ne perd pas son indépendance parce qu'il accepte que certains services lui soient rendus par un autre État. » Mais les Congolais ne les retiennent pas. Ils se voient déjà en possession du trousseau de clefs complet.

Au bar du Palais des Congrès, le ministre Raymond Scheyven, très entouré, paraît effondré. « Le drame, commente-t-il, c'est que la Belgique a dû affronter la tourmente congolaise avec un gouvernement biparti, souvent divisé, et avec, dans l'opposition, un parti socialiste cohérent et proche des revendications africaines les plus radicales. Il aurait fallu un gouvernement d'union nationale. »

À la séance plénière du surlendemain, les délégués congolais reparlent évidemment du « trousseau de clefs ». Le ministre aussi. Il annonce que le gouvernement belge renonce à son souhait d'un élargissement progressif du contenu de l'indépendance et qu'il fait sienne la formule de Henri Rolin, le trousseau complet sera remis à l'État congolais qui, en vertu de conventions librement conclues, confiera certaines tâches à la Belgique après le 30 juin

Cette déclaration est certainement faite conformément à une décision du Conseil des ministres de la veille. Les délégués congolais ne s'attendaient pas à un lâchez tout aussi

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

rapide. Sous le coup de l'émotion, ils éprouvent quelque peine à délibérer sur la question des structures de l'État à créer. Il apparaît de plus en plus nécessaire de recourir au travail préparatoire des commissions.

La séance plénière du lundi 1er février n'a pas lieu autour de la table «arrondie » de la salle Europe mais devant les fauteuils alignés de la salle Benelux. Cette circonstance ajoute à la confusion des débats déjà très sensible le samedi précédent. Autre élément d'incohérence ; les travaux débutent par une série de motions d'ordre dont plusieurs déclenchent des réflexes essentiellement sentimentaux. Sans compter les nouveaux troubles dans certaines parties du Congo.

Lorsque sont terminées les interventions par motion d'ordre, l'assemblée entend un exposé du Muenda Munongo, grand chef des Bayeke, qui détaille, pendant plus d'une heure, le point de vue des milieux coutumiers et ruraux sur les futures structures de l'État congolais.

« La Belgique, dit-il notamment nous doit une dette de reconnaissance. Sans nous, sans notre loyauté, elle n'aurait pas réalisé en Afrique l'œuvre dont elle est fière. Cette dette, nous souhaitons qu'elle la paie dans des formes qui soient utiles à nos populations. Dans ce but, nous demandons que les interventions financières de la Belgique portent très précisément sur une assistance technique qui nous aiderait à faire de nos circonscriptions des institutions efficaces, qui nous aiderait à transformer nos communautés en des cellules plus vivantes, plus susceptibles de progrès. En d'autres mots, nous demandons qu'au moment où la Belgique consent à donner au Congo son indépendance, elle s'engage en même temps à fournir un effort financier et technique qui serait spécifiquement orienté vers une forme d'assistance qui nous aiderait à voir plus clairement les problèmes et à les résoudre, qui formerait le personnel d'administration et d'exécution nécessaire, qui apporterait le minimum de moyens matériels et techniques pour que l'effort des populations rurales porte ses fruits. » Quant au niveau des États fédérés ou des provinces autonomes, le grand chef Munongo estime qu'il y a lieu d'établir des institutions simples et peu coûteuses, où les chefs coutumiers disposeraient de 10 à 15 % des sièges.

La longueur de l'exposé de Munongo a énervé les délégués du Front commun. Si cela continue comme cela, estiment-ils, la Table ronde ne sera pas terminée à la date prévue. « Personne, dit Kanza, ne peut partager un animal qui s'enfuit. Il risque d'en être de même de notre indépendance. »

L'assemblée décide alors, à l'unanimité, de charger deux commissions du soin de rédiger les résolutions à lui soumettre.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

6. Les travaux des commissions

La commission « Structure de l'État » a comme président le ministre Scheyven et vice-président Daniel Kanza ; elle comporte douze membres congolais dont Lumumba et Iléo et trois membres belges : Rolin, du Bus de Warneffe et Buisseret. Le secrétariat est assuré par Ngalula et Van der Meulen. Le ministre De Schryver préside la commission « pour le règlement du mode de désignation des élus nationaux et provinciaux », dont Paul Bolya est vice-président. Elle compte douze membres congolais, parmi lesquels Kalonji et Tshombé, et trois membres belges : Housiaux, Moyersoen et Lahaye. Sont secrétaires François Kasongo et André Gascht.

Dès leurs premières réunions, les deux commissions se signalent par une exceptionnelle efficacité. D'être menés par quelques-uns, les travaux gagnent en cohérence et en profondeur. Plus de motions d'ordre aberrantes, plus de longues tirades, mais un souci d'aboutir à des conclusions solides, à des solutions aussi complètes que possible.

Dès sa première réunion, le mardi 2 février, la commission « Structure de l'État » admet à l'unanimité le principe bicaméral, l'élection au suffrage universel de l'une des deux Chambres et la représentation égale de chacune des provinces au sein de la seconde. Les Chambres réunies formeront la Constituante. Dans l'après-midi, la discussion s'engage sur la formation du gouvernement provisoire, entre le 30 juin 1960 et la mise en application de la Constitution congolaise. Avant le 30 juin, peu de problèmes, le roi des Belges continuera d'assumer ses prérogatives constitutionnelles. Mais après ? Ne risque-t-on pas de placer le souverain dans une situation très délicate, en le forçant à choisir comme Premier ministre une personnalité politique parmi beaucoup d'autres, alors que les partis congolais n'auraient pas encore procédé à des négociations préalables à la constitution d'une majorité dans les deux Chambres. Lumumba demanda à Rolin de proposer un texte susceptible de satisfaire les différentes factions représentées dans la commission. Le sénateur le dicte aussitôt : « Le roi désigne les membres du premier gouvernement congolais aussitôt après les élections, en s'inspirant des résultats de celles-ci, étant entendu que chaque province doit compter au moins un ressortissant parmi ses membres. Le gouvernement se présentera devant les Chambres dès que possible et sollicitera la confiance ; celle-ci doit s'obtenir à la majorité. Si la confiance est refusée, le gouvernement doit démissionner. »

Quant au choix de la personne qui assumera les fonctions de chef de l'État après le 30 juin, Rolin signale que l'accord éventuel de la Table ronde pour confier cette fonction au roi des Belges n'aura que la portée d'un vœu, lequel, pour se réaliser, supposerait un vote au Parlement belge à la majorité des 2/3 et l'assentiment royal dont on ne peut préjuger.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Sans passion et sans jamais mettre en cause la personne du roi Baudouin, la discussion laisse apparaître un clivage. Tous les représentants des milieux ruraux et des partis politiques modérés, Coutumiers, Alliance rurale, PNP, Union Mongo, Conakat, Balubakat-Fedeka, Union congolaise et Assoreco optent pour la thèse « Le roi des Belges est le chef d'État du Congo ». Au contraire, le Cartel, le MNC-Lumumba et le Céréa prennent position en faveur de la désignation du chef de l'État par le Parlement congolais. « Cette formule, déclara Patrice Lumumba, assure mieux l'égalité entre la Belgique et le Congo, qui sont appelés à conclure de nombreux accords. Personne ne souhaite la rupture avec la Belgique. Je suis sûr d'être l'interprète de l'ensemble des Congolais, des partis, de leurs délégués à la Table ronde en assurant que, dès l'indépendance, des accords étroits et durables seront conclus entre nos deux pays, mais ce sera sur un pied de parfaite égalité. Notre attitude à cet égard ne commande pas nécessairement le maintien du roi à la tête du Congo. »

En conclusion du débat, De Schryver se risque à faire observer qu'une tradition constante permet à une même personne d'être chef de deux États.

Le clivage des opinions n'apparaît plus guère à propos des autres points de l'ordre du jour : la liberté des personnes et des biens, le statut des fonctionnaires et des magistrats, la conclusion de traités et engagements internationaux.

Parallèlement aux travaux de la commission sur les structures de l'État s'est réunie la commission pour le règlement du mode de désignation des élus nationaux et provinciaux. Le mardi, elle s'est principalement occupée des conditions d'électorat à la Chambre des députés. Les Européens participeront-ils au vote ? Les chefs coutumiers y voient un élément d'apaisement. Tout au contraire, V. Nendaka croit qu'à l'heure actuelle, la participation des Européens au vote jetterait le trouble dans les esprits et faciliterait des manœuvres. Il est appuyé par les membres du Cartel.

Moïse Tshombé demande un nombre égal de députés pour chaque province. Mais cette opinion fédéraliste extrême est isolée, comme est isolée l'hostilité de Tshombé à la représentation proportionnelle. Il est remarquable que la position du gouvernement belge en faveur d'un État unitaire trouve un allié objectif en Lumumba.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

7. Le retour de Kasa-Vubu

Les deux commissions n'impliquent évidemment que leurs membres ; ceux qui n'en font pas partie se sentent frustrés. Ils compensent, dès lors cette frustration en diffusant des communiqués, en tenant des conférences de presse et en accordant des interviews. Cela crée une certaine confusion, mais ne se prolonge guère. Les deux commissions terminent, en effet, leurs travaux assez rapidement et la conférence de la Table ronde se réunit en séance plénière, le 10 février. Kasa-Vubu réoccupe sa place avec une parfaite sérénité. Celle-ci contraste avec une certaine nervosité de l'opinion publique belge qui ne voit pas clair dans les travaux en cours et se laisse impressionner par la bataille des communiqués et des conférences de presse. Les milieux politiques et économiques s'étonnent que tout se fasse « unilatéralement » sans qu'aucun engagement des Congolais ne réponde aux «gestes » de la Belgique. On parle de « lâchage ».

Dès son ouverture, la séance plénière de la Conférence aborde l'examen du premier paragraphe du point I du rapport établi par la commission Structures : « La commission a été unanimement d'avis, de l'accord du gouvernement belge, que l'accession du Congo à l'indépendance annoncée pour le 30 juin 1960, dès lors que sur les points essentiels, la Table ronde aurait fait connaître avant le 15 février ses conclusions, comporterait le transfert au Congo de l'ensemble des compétences, sans que la Belgique s'en réservât aucune. C'est par une série d'accords librement négociés entre les deux pays, que seront réglées les modalités de l'assistance qu'en divers domaines, le Congo devra recevoir de la Belgique après le 30 juin 1960 et pendant un certain temps encore, ainsi que l'exécution des obligations assumées dans le passé par la Belgique dans l'intérêt du Congo et dont celui-ci demeure tenu. » Kasa-Vubu et Rolin donnent au débat une allure que De Schryver essaie vainement de freiner. Le président de l'Abako ayant demandé si les termes « accession du Congo à l'indépendance » impliquent la souveraineté et non pas seulement quelques compétences, le sénateur socialiste s'empresse d'introduire dans le texte, après le mot «indépendance », les mots « c'est-à-dire la pleine souveraineté ». C'est dans la logique du fameux trousseau de clefs. Le ministre ne s'oppose pas à l'amendement, mais il insiste sur la responsabilité et le risque que prennent les délégués congolais en « réclamant le passage de la dépendance à l'indépendance en un temps extrêmement bref. Il ne pourra être question, déclara-t-il, de faire par la suite le moindre reproche à la Belgique ». Et il ajouta la recommandation de préciser dans les résolutions que « le plus tôt possible et, dès le 1er juillet de préférence » soit signé entre les deux pays un traité d'amitié, d'assistance et de coopération économique. On applaudit sur la plupart des bancs, mais Kasa-Vubu bondit. Il parle ouvertement de «menaces » de la part du ministre, refuse que les liens d'amitié soient l'objet d'un « marchandage avec l'octroi de la souveraineté ». Il n'accepte pas la date limite du 1er juillet.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

De Schryver préfère ne pas répondre. À l' occasion du point suivant, la polémique ne le vise plus, mais se développe et s'envenime à propos des compétences respectives du pouvoir central et des provinces. Elle oppose les partisans de la centralisation aux fédéralistes du Katanga, conduits par Tshombé. À un moment donné, on crie et gesticule d'un bout à l'autre des tables. Le président Albert Lilar se fait accuser de partialité. Il lui faut près de cinq minutes pour ramener un calme relatif et momentané. En effet, Cyrille Adula pose une petite bombe à retardement, en fin de séance, en accusant des conseillers de passer des papiers à certains délégués congolais qui les lisent aussitôt.

La bombe à retardement de Cyrille Adula éclate, dès le lendemain le 11 février. Lumumba rejoint les journalistes et accuse le conseiller de la Conakat Jean Humblé de donner, au vu de tous, de petits papiers à Tshombé qui en donna lecture. Prévenu de l'attaque de Lumumba, Tshombé se précipite dans le hall du Palais des Congrès. L'alagarde est bruyante. Des cris, des gestes menaçants, une gifle sonore… La bagarre générale n'est évitée que par l'intervention musclée de quelques délégués que le bruit des altercations a fait accourir.

À 16h30, Lumumba tente de donner de l'ampleur à l'incident par motion d'ordre, mais le président Lilar signale qu'il ne peut s'agir d'une motion d'ordre et que c'est au bureau de la conférence d'examiner les faits précis qui pourraient être formulés contre certaines personnes. L'incident est clos.

L'agencement des structures étatiques et provinciales fait encore l'objet de plusieurs séances de la Table ronde. À vrai dire, les délégués congolais ne jouent aucun rôle dans les formulations juridiques. Celles-ci s'élaborent en dehors de la conférence. Elles sont l'œuvre de membres belges et de quelques conseillers européens dont la plupart ignorent tout des réalités africaines ou, du moins, veulent en faire abstraction. Cette intrusion d'un droit constitutionnel idéal, concocté par des juristes, a de quoi inquiéter.

Le dimanche 14 février, au matin, les délégués sont réunis pour écouter le discours du ministre Scheyven sur les prolongements économiques du passage du régime colonial à l'indépendance. L'assistance applaudit, mais les rares délégués qui prennent la parole se contentent de dire qu'ils se refusent à toute discussion.

Quelques passes d'armes auront encore lieu, opposant les partisans de la désignation du roi des Belges à la tête du Congo indépendant et les partisans d'un chef d'État congolais. Discussions aussi au sujet du statut des agents belges, de la Force publique, du maintien du Code pénal, et l'on arrive, le vendredi 19 février, à l'adoption des seize résolutions.

Les résolutions et la fin de la Table ronde

Le vendredi 19 février, à 15 heures 30, la conférence de la Table ronde commence sa dernière séance de travail. La salle est cernée d'une impressionnante série de spots du cinéaste André Cauvin. Il est vrai que les résolutions approuvées constitueront les

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

seuls textes appelés à influencer l'évolution des institutions et de la politique du Congo indépendant[216].

Complétant, en quelque sorte, l'adoption des résolutions, les partis politiques et les chefs coutumiers votent un appel solennel à toutes les populations du Congo pour qu'elles aident à assurer le respect des lois y compris les lois fiscales, et pour qu'elles collaborent au rétablissement de l'atmosphère de calme et d'ordre dans un esprit de coopération entre les habitants du Congo et l'administration.

Le 20 février, au matin, la salle Europe du Palais des congrès a retrouvé son aspect du 20 janvier. Même palmiers que les journalistes entassés et debout, s'efforcent de ne pas écraser, mêmes tréteaux de la télévision, aux projecteurs éblouissants, même mitraillade des photographes. Mais sur les visages des délégués congolais, la joie a effacé toute trace de méfiance. L'appréhension des premiers jours a disparu : l'objectif a été atteint, nul ne rentrera au Congo les mains vides. Au bureau, De Schryver a les traits fatigués, mais son large sourire dit assez sa satisfaction. L'euphorie est de mise. Après le discours du président Lilar qui insiste sur la garantie des personnes et des biens, le Premier ministre Eyskens lit le sien. Un discours de circonstance. Il demande aux Africains et aux Européens « un effort immense sincère et loyal pour adapter, de part et d'autre, les mentalités aux nécessités et aux nouvelles formes de collaboration ». Et, sans formuler de précisons, il attire l'attention sur les dangers extérieurs : « N'oubliez pas que peut-être du dehors de vos frontières, il est des hommes avec des regards envieux, qui cherchent à tirer parti des moindres signes de faiblesse et de dissension. »

Les orateurs congolais se succèdent alors, donnant à la Conférence, l'allure d'un tournoi d'éloquence. De son côté, Henri Rolin qui a joué un rôle essentiel et parfois décisif à la Table ronde, prend la parole pour inviter notamment les Congolais à se « débarrasser de ce complexe qui est propre aux peuples colonisés, et qui consiste à rejeter sur l'autorité la responsabilité de tous les ennuis, de toutes les déconvenues et d'attribuer les inévitables erreurs ou lenteurs de l'administration à l'incompétence, à l'hostilité ou même à la déloyauté des fonctionnaires ou magistrats. Soyez modérés et justes dans vos appréciations si vous voulez être jugés demain sans exagération ni injustice… »

Et Lumumba fait le bilan de la conférence en déclarant : « Nous avons réclamé l'indépendance immédiate et inconditionnelle de notre pays. Nous venons de l'obtenir. Nous avons demandé que cette indépendance soit totale et réelle. Le gouvernement belge, accédant à notre désir, nous assure de ce que la Belgique ne se réservera aucune compétence à partir du 30 juin 1960 ».

Bilan également du ministre De Schryver qui lance un message aux Belges du Congo : « Que votre cœur soit uni au mien, que votre cœur soit uni à celui de tous les Congolais ici présents. Ensemble, nous désirons votre présence, ensemble nous désirons qu'elle soit vraiment efficace. N'ayez aucune peur. L'avenir nous donnera raison dans la sécurité et la quiétude. »

---

216 Le texte complet des résolutions a été publié dans G.-H. Dumont, *La Table ronde belgo-congolaise*, Paris, 1961.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Dimanche matin, le roi Baudouin reçoit les délégués congolais dans la grande galerie du Palais de Bruxelles. Mais Kasa-Vubu n'entendra pas le discours du souverain. La veille, il a pris l'avion pour Léopoldville où il veut être le premier à revenir de la Table ronde et où plusieurs milliers de personnes l'attendent sur le tarmac pour acclamer « le sauveur du pays ».

Dernier épisode : le lundi 22 février, le Conseil des ministres autorisa De Schryver à préparer des avant-projets de loi basés sur les résolutions de la Table ronde.

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

Derniers numéros parus

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES

CRISP

Fondateur : Jules Gérard-Libois

Président : Xavier Mabille

Équipe de recherche :

Étienne Arcq, Pierre Blaise *(secrétaire général)*, Marie Challe, Vincent de Coorebyter *(directeur général)*, Jean Faniel, Anne Vincent *(coordinatrice du secteur Économie)*, Marcus Wunderle

Conseil d'administration :

Louise-Marie Bataille, Jacques Brassinne de La Buissière *(vice-président honoraire)*, Francis Delpérée, Hugues Dumont, José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Laura Iker, Patrick Lefèvre, Xavier Mabille *(président)*, Roland Michel *(administrateur gérant)*, Michel Molitor (*vice-président*), Pierre Reman, Robert Tollet *(vice-président)*, Els Witte, Paul Wynants

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)

LA LOTERIE NATIONALE EST AUSSI LÀ OÙ VOUS NE L'ATTENDEZ PAS !

En observant les choses de plus près, vous remarquerez que la Loterie Nationale joue un rôle actif dans la société. Chaque année, des centaines de projets humanitaires, sociaux, culturels, scientifiques et sportifs sont soutenus et encouragés. Pour donner une chance à tous. Voilà pourquoi la Loterie Nationale est présente partout, même là où vous ne l'attendez pas.

Loterie Nationale
créateur de chances

© CRISP | Téléchargé le 04/01/2022 sur www.cairn.info (IP: 109.130.139.66)